Stratégie de développement durable

Ressources naturelles Canada
Natural Resources Canada

Canada

Données de catalogage avant publication (Canada)
Vedette principale au titre :

Stratégie du développement durable : pour aujourd'hui et pour demain
Also published in English under the title : Sustainable Development Strategy, Now and For the Future.
ISBN 0-662-85414-4
No de cat. M92-210/2001F

1. Développement durable – Politique gouvernementale – Canada.
2. Développement économique – Aspect de l'environnement – Canada.
I. Canada. Ressources naturelles Canada.

HC120.S87 2001 338.971 C2001-980008-8

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

Division du développement durable et de l'environnement
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario)
K1A 0E4
Tél.: (613) 947-4290
Téléc.: (613) 996-0478
Courriel: devdurable@rncan.gc.ca
Web: http://www.rncan.gc.ca/dmo/susdev

Imprimé sur papier *Jenson Satin* 80lb
Fabriqué au Canada

10 % de fibres recyclées après consommation

Message du Ministre

Au XXI[e] siècle, le Canada doit devenir et demeurer le pays « le plus ingénieux » au monde dans l'intendance, la mise en valeur, l'utilisation et l'exportation des ressources naturelles, c'est-à-dire le mieux équipé en technologies de pointe, le plus écologique, le plus soucieux de ses responsabilités sociales, le plus productif et le plus concurrentiel, et servir de modèle en ce qui concerne le développement durable.

L'exploitation durable de nos ressources est vitale pour l'avenir du Canada. Il est absolument essentiel pour le secteur des ressources de favoriser le développement durable afin de remplir son rôle d'important moteur de la croissance économique et de la création d'emplois au pays, et, ainsi, d'aider à fournir aux Canadiens une qualité et un niveau de vie supérieurs au XXI[e] siècle.

Le développement durable est un processus en constante évolution qui consiste à identifier et à saisir les nouvelles occasions d'améliorer le rendement environnemental et économique du secteur des ressources naturelles dans le but de permettre aux Canadiens de profiter pleinement des avantages sociaux et économiques.

Ressources naturelles Canada tirera profit de ces occasions afin de maintenir la position de chef de file mondial du Canada dans le domaine du développement durable de façon à ce que le secteur des ressources demeure l'un des fers de lance de la nouvelle économie. Les connaissances scientifiques, les innovations technologiques, la bonne intendance de l'environnement et le renforcement des capacités des collectivités stables permettront de faire progresser le développement durable.

Les Canadiens continueront de montrer au monde entier que grâce à l'innovation et à l'intégration des technologies, il est possible d'atténuer les répercussions néfastes sur l'environnement de l'exploitation et de l'utilisation des ressources. Ceci permettra à tous de bénéficier d'un environnement plus propre et de créer des industries à valeur ajoutée respectueuses de l'environnement et concurrentielles à l'échelle mondiale qui favorisent une économie prospère.

Afin de réaliser des progrès à l'égard du développement durable, il est essentiel de tenir compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux dans le processus décisionnel ainsi que de respecter les besoins, les valeurs et les intérêts de propriété de tous les utilisateurs de la terre et de ses ressources. En outre, il est tout aussi important de maintenir l'intégrité des écosystèmes naturels et de protéger la qualité de vie des Canadiens, aujourd'hui et dans l'avenir.

Nous avons une responsabilité partagée de faire de cet avenir une réalité afin que nos enfants, et leurs enfants, puissent continuer de jouir des avantages extraordinaires qui font du Canada l'un des meilleurs pays au monde.

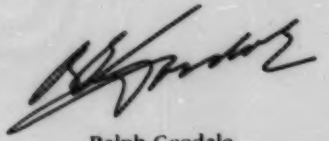

Ralph Goodale

La vision

de RNCan à l'égard d'un avenir durable

La présente vision est le scénario établi par Ressources naturelles Canada pour assurer un avenir axé sur le développement durable - une vision difficile à concrétiser par un seul ministère ou uniquement le gouvernement. L'atteinte de cet objectif repose sur les idées, la détermination et les mesures des Canadiens de toutes les sphères de la société.

La société canadienne du XXI^e^ siècle intègre les questions économiques, environnementales et sociales à toutes les décisions liées aux ressources. Les Canadiens prennent des décisions éclairées concernant l'exploitation et l'utilisation des ressources – ces décisions tiennent compte des limites écologiques ainsi que de la dynamique sociale qui reflète les priorités locales et mondiales, et tirent profit des innovations et des solutions technologiques qui permettent de relever les défis environnementaux afin de maintenir la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux. Des gens de tous les âges, de toutes les régions et de tous les secteurs travaillent ensemble de façon stratégique en vue de réduire les risques et d'optimiser les avantages de l'exploitation responsable des ressources naturelles.

C'est une nation qui tire pleinement parti des connaissances scientifiques et des nouvelles technologies pour mettre en valeur et exploiter les ressources tout en maintenant l'intégrité des écosystèmes naturels et en protégeant la masse continentale, l'eau, l'air et la faune du pays. L'impact des activités humaines sur la biodiversité a été considérablement réduit et atténué. On trouve en abondance de l'eau de qualité supérieure. On respecte les forêts et on les utilise à des fins multiples, notamment pour les activités récréatives, la mise en valeur des ressources ainsi que le mode de vie traditionnel des Autochtones. Les collectivités en bonne santé utilisent pleinement les ressources, telles que l'eau et l'énergie, et gèrent les questions liées à la fin du cycle de vie de façon peu néfaste pour l'environnement. Une génération habituée au recyclage et à la réutilisation – l'exploitation en surface des ressources par la récupération des ressources – ne comprend pas que la société misait dans le passé sur l'élimination dans les décharges. L'efficacité énergétique ainsi que l'utilisation de combustibles renouvelables et de remplacement sont maintenant choses courantes.

Les collectivités prospèrent grâce aux innovations technologiques, à la diversification économique et au fait que de plus en plus de décisions sont prises à l'échelle locale. Par ailleurs, la facilité d'accès à de l'information récente sur les technologies de pointe offre des possibilités équitables en matière d'éducation et de lutte contre la pauvreté par le truchement d'une main-d'œuvre possédant des compétences techniques en mesure de tirer parti de la création d'emplois dans cette nouvelle économie.

Le secteur privé assume une grande responsabilité dans la fabrication de produits ayant une plus longue durée de vie et en bénéficie, ce qui permet de réduire et de gérer les déchets et d'utiliser les décharges à d'autres fins. Les entreprises canadiennes mettent en valeur leurs connaissances et leur expertise sur les marchés internationaux, répondant ainsi à la demande mondiale pour des produits et des services respectueux de l'environnement. Ces innovations ont permis aux entreprises d'accroître leur productivité et

102-06917/

ainsi de stimuler de façon soutenue la croissance économique et d'aider le Canada à être plus concurrentiel et à maintenir sa réputation de chef de file mondial dans le domaine du développement durable.

Au-delà du secteur des ressources naturelles, l'accent est passé aux besoins communautaires et aux valeurs communes. Ces dernières communiquent virtuellement, ce qui a permis de modifier les modes traditionnels d'utilisation des terres urbaines et rurales et leurs activités. Les pratiques courantes, notamment le télétravail et la télémédecine, ont entraîné une diminution du nombre de véhicules sur les routes. En outre, les changements de comportement et les perspectives nouvelles incitent les Canadiens qui continuent à se déplacer pour se rendre au travail à avoir davantage recours au covoiturage ou, encore, à se déplacer à bicyclette ou à pied.

Ressources naturelles Canada fait preuve de leadership en effectuant la recherche scientifique nécessaire et en faisant connaître à grande échelle les connaissances acquises afin de donner vie au concept du développement durable. Le gouvernement s'est fixé et respecte des normes très élevées pour ses propres activités. Les particuliers, les entreprises et les collectivités savent que ces normes sont réalistes et sont motivés à les adopter.

Les générations futures verront le tournant du siècle comme une étape mémorable dans l'histoire du pays – une période où il y avait une forte cohésion d'idées entre les pouvoirs publics, l'industrie, les collectivités et une population bien informée, ce qui a mené à un engagement commun à l'action.

Afin de faire de cette vision une réalité, Ressources naturelles Canada a établi une série d'objectifs comportant des sous-objectifs et des mesures qui nous permettront de faire progresser le développement durable grâce aux programmes, aux politiques, à la science et à la technologie, à la législation, à la réglementation et aux activités du Ministère.

Les mesures de cette Stratégie de développement durable sont établies dans le contexte des résultats prévus à l'appui de cette vision du développement durable. Les progrès réalisés à l'égard de la vision sont mesurés en fonction des objectifs du Ministère, lesquels viennent appuyer les buts de développement durable de Ressources naturelles Canada dans le présent et l'avenir. Par ailleurs, les progrès réalisés par le Canada à l'égard de cette vision peuvent être mesurés à l'aide d'indicateurs nationaux de développement durable – voir la section intitulée **Mesure de la vision** à la fin du document, à la page 76.

Table des matières

Introduction . . . 4
Contexte du développement durable . . . 4
Défis posés par le développement durable que doit relever le secteur des ressources naturelles . . . 5
Vers l'avant : la contribution de RNCan au développement durable . . . 6
Principes directeurs . . . 7
Points saillants de la première Stratégie de développement durable de RNCan . . . 8
Évolution de la stratégie de RNCan : Les trois premières années . . . 9
Responsabilité du développement durable à RNCan . . . 10

Cadre d'action . . . 12

L'opinion publique . . . 14
Thèmes horizontaux du développement durable pour l'ensemble du gouvernement du Canada . . . 15

Les six priorités de RNCan en matière de mesures à prendre . . . 18
Vignette : Le défi que posent les changements climatiques . . . 22

But 1 : Pour fournir aux Canadiens de l'information afin de prendre des décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles . . . 25
1.1 Connaissances intégrées et accessibles . . . 25
Vignette : CarteMarine . . . 30
1.2 Coopération et consensus . . . 34
1.3 Outils d'intervention . . . 37

But 2 : Pour fournir aux Canadiens des avantages économiques, environnementaux et sociaux dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures . . . 38
2.1 Innovations et possibilités . . . 38
2.2 Commerce et marchés . . . 43
2.3 Collectivités stables . . . 45

But 3 : Pour fournir aux Canadiens des stratégies pour gérer les répercussions environnementales dans le secteur des ressources naturelles . . . 51
3.1 Mesures d'atténuation et d'adaptation à l'égard des changements climatiques . . . 51
3.2 Réduction des répercussions sur l'environnement . . . 56
3.3 Protection de l'environnement . . . 61

But 4 : Pour fournir aux Canadiens un milieu sûr dans le secteur des ressources naturelles . . . 63
4.1 Protection des Canadiens . . . 63
4.2 Positionnement spatial, cartographie et démarcation de frontières . . . 64
4.3 Utilisation sécuritaire des explosifs et des objets pyrotechniques . . . 66
4.4 Amélioration de la sécurité et de la sûreté . . . 67

But 5 : Pour fournir aux Canadiens un ministère géré avec efficience et efficacité . . . 68
5.1 Gestion responsable . . . 68
5.2 Amélioration soutenue . . . 70
5.3 Développement durable dans les opérations de RNCan . . . 72

Mesure de la vision . . . 76
Annexe A : Mesure de nos progrès – Cadre de mesure du rendement de RNCan . . . 78
Annexe B : Principes opérationnels pour le développement durable . . . 83
Annexe C : Préparation en vue de la SDD de 2001 . . . 84
Annexe D : Mandat et organisation du Ministère . . . 88

Introduction

Le mandat de Ressources naturelles Canada (RNCan) est d'exploiter et d'utiliser de façon responsable les ressources du Canada en tenant compte des facteurs économiques, environnementaux et sociaux dans les décisions concernant la mise en valeur des ressources présente à la fois un défi de taille et une possibilité d'améliorer la qualité de vie actuelle des Canadiens et celle des générations à venir.

En vertu de la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, « dans le cadre de ses pouvoirs et fonctions, le Ministre... doit respecter le principe du développement durable en ce qui touche les ressources naturelles du pays et celui de leur gestion intégrée. »

RNCan a exprimé clairement une vision d'un avenir durable qui est représentative de ce mandat – une vision bien en voie de réalisation grâce aux progrès mesurables réalisés à l'égard des objectifs de développement durable établis initialement par le Ministère en 1997, dans la *Stratégie du développement durable: Protéger notre actif, assurer notre avenir*.

Les engagements pris dans le cadre de la *Stratégie de développement durable (SDD) – Pour aujourd'hui et pour demain* continuent de faire progresser ce plan d'action vers un avenir où l'utilisation judicieuse des ressources naturelles nous permettra de protéger la santé des Canadiens, de l'environnement et du territoire tout en continuant de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs des êtres humains en produits énergétiques, forestiers et minéraux.

La *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* est le fruit d'un vaste processus de consultations auprès des employés, des cadres supérieurs et des partenaires du Ministère. On avait demandé à ces derniers d'examiner et de commenter le document de travail *Le cheminement vers la Stratégie de développement durable 2000*, qui identifie les domaines où RNCan peut exceller. Le document fait état des opinions courantes sur les priorités en matière de développement durable ainsi que des leçons apprises depuis le lancement de la première stratégie à la fin des années 1990. Le document a été préparé par suite de quatre processus de consultations publiques – un rapport d'étape et un questionnaire; les consultations sur la Stratégie de développement durable dans le Nord; des réunions avec des groupes de partenaires représentatifs; ainsi que le Forum des leaders sur le développement durable.

On a intégré à la stratégie actuelle les idées et les suggestions en matière d'amélioration formulées par les Canadiens. L'enthousiasme et l'appui de ces derniers ont permis de renforcer la stratégie.

Il est évident que dans cette SDD *tous* les Canadiens ont un rôle à jouer à l'égard du développement durable.

SDD – Maintenant et pour l'avenir souligne que tous les Canadiens ont un rôle à jouer pour le développement durable. En bout de ligne, le développement durable est fonction des efforts individuels et collectifs déployés pour trouver des solutions positives pour les collectivités, l'économie et l'environnement aux défis posés par l'exploitation des ressources.

Contexte du développement durable

Grâce aux ressources naturelles du pays, la population canadienne bénéficie d'un niveau de vie élevé et d'une bonne qualité de vie. Notre patrimoine naturel est source de possibilités économiques et d'avantages de société qui enrichissent la vie de tous les Canadiens.

Secteur des ressources naturelles et PIB du Canada en 1999

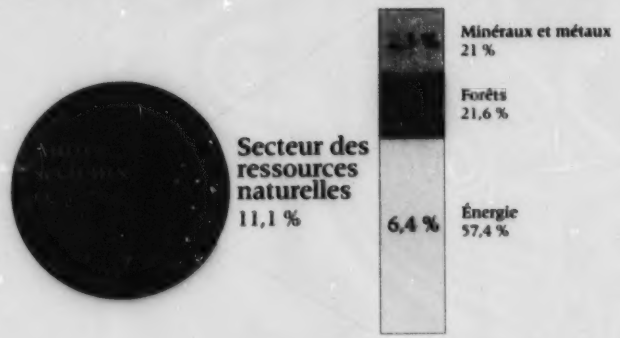

Parallèlement aux possibilités, il y a la responsabilité d'utiliser ces ressources de façon productive et efficiente et d'adopter de manière socialement responsable des technologies et des procédés écologiques. Le Canada doit jouer un rôle de premier plan dans l'établissement et le maintien de normes internationales pour la protection de l'environnement.

Les principes du développement durable permettent au Canada de faire fond sur ses réalisations sociales, économiques et environnementales en vue de protéger notre patrimoine naturel dans l'intérêt des Canadiens et des autres pays, tout en maintenant l'extraordinaire performance économique du secteur des ressources naturelles et en continuant d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.

L'exploitation des ressources naturelles est vitale pour l'économie, car elle représente 11 p. 100 du PIB et 100 milliards de dollars par an en exportations. Le patrimoine naturel du Canada est également source d'importants avantages sociaux. Plus de 3,6 milliards de Canadiens dans plus de 650 collectivités, dont un grand nombre sont situées dans des régions rurales, septentrionales et éloignées, dépendent des industries de l'énergie, des forêts et des minéraux et métaux. En effet, ce secteur procure des emplois directs à près de 750,000 personnes. La richesse découlant de ces emplois offre un haut niveau de vie ainsi que les ressources financières nécessaires pour investir dans une infrastructure sociale, notamment pour la santé et l'éducation.

Défis posés par le développement durable que doit relever le secteur des ressources naturelles

- Gérer les forêts de façon à maintenir une large gamme de valeurs et de produits différents
- Fournir une série d'options énergétiques sûres, efficaces, fiables et de plus en plus éconergétiques.
- Recycler et réutiliser les ressources minérales et métalliques afin d'optimiser les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les Canadiens
- Recueillir, analyser et diffuser des données, de l'information et des connaissances pour équilibrer les pressions sur l'utilisation des terres et aider l'élaboration de politiques.

La croissance économique et le développement social d'un grand nombre d'autres collectivités du monde entier dépendent de l'approvisionnement régulier en ressources du Canada.

Les ressources naturelles se révèlent également un important patrimoine naturel. En effet, on trouve sur le territoire canadien près de 10 p. 100 des plans d'eau douce du monde, 10 p. 100 des forêts du monde et environ 300 000 espèces d'animaux. En tant que responsables de la gérance de ces ressources précieuses et indispensables, nous devons veiller à ce qu'elles soient utilisées judicieusement, et établir des politiques et des programmes pour les conserver et les protéger.

Nous sommes de plus en plus appelés à faire des compromis alors que nous essayons d'harmoniser les attentes et les pressions parfois contradictoires découlant de l'intégration des facteurs économiques, environnementaux et sociaux au processus décisionnel.

Il est difficile, par exemple, de comprendre la contradiction apparente lorsque les consommateurs demandent que des mesures soient prises à l'égard des changements climatiques alors qu'ils continuent d'acheter des voitures. Parallèlement, on constate une demande croissante pour des produits fiables et les retombées économiques liées à leur fabrication; toutefois, on demande également de protéger les espaces naturels pour les loisirs et l'utilisation récréative de la faune. Même les solutions possibles aux défis que pose l'environnement comme les innovations dans le domaine de la biotechnologie, soulèvent souvent des questions sociales et éthiques complexes difficiles à résoudre.

Il semble parfois impossible d'atteindre un bon équilibre. Cependant, il est essentiel de trouver des solutions si l'on veut continuer de répondre aux besoins des consommateurs pour des produits à base de ressources naturelles tout en créant des emplois, en augmentant la productivité, en élargissant les marchés d'exportation et en faisant progresser nos objectifs et obligations au pays et à l'étranger en matière d'intendance de l'environnement.

Heureusement, en quelques années, le développement durable a quitté la périphérie pour se situer au centre. Des organismes, tant du secteur public que privé, cherchent activement des moyens de donner vie au concept. Il est essentiel de prendre des mesures à tous les niveaux si nous souhaitons relever le défi du développement durable. RNCan, de même que d'autres ministères, applique la définition du développement durable de Brundtland à ses travaux : « *Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* »

En fonction de cette définition, RNCan démontre qu'en intégrant les facteurs sociaux, économiques et environnementaux au processus décisionnel, nous pouvons respecter les besoins, les valeurs et les intérêts de propriété de tous les utilisateurs de la terre et de ses ressources. Même si l'adoption d'une approche intégrée pose parfois des problèmes, elle offre également des possibilités d'améliorer notre niveau et notre qualité de vie, *tout* en protégeant le patrimoine naturel pour les générations à venir.

Vers l'avant : la contribution de RNCan au développement durable

À RNCan, le développement durable n'est pas une mode passagère – c'est une façon de faire les choses.

Nous nous sommes engagés à établir des partenariats productifs avec l'industrie, tous les paliers de gouvernement, des organismes non gouvernementaux, des établissements d'enseignement, des organismes autochtones et des collectivités canadiennes afin d'accroître notre capacité dans le domaine de la science et de la politique en vue de faire progresser le développement durable. Un dialogue soutenu avec ces divers partenaires nous a permis de mieux comprendre les questions qui ont le plus d'importance pour les Canadiens de toutes les régions du pays.

RNCan contribue au développement durable en menant des activités dans le domaine de la recherche scientifique et du développement technologique; en fournissant de l'information aux Canadiens; en examinant et élaborant des politiques; en créant des partenariats au pays et à l'étranger; et en prêchant par l'exemple.

Dans sa vision pour le XXI[e] siècle, RNCan reconnaît que les connaissances fournissent une multitude de solutions en matière de développement durable.

La recherche et le développement permet de mettre au point des innovations technologiques qui sont essentielles à la croissance des industries à valeur ajoutée axées sur le savoir telles que la géomatique, les technologies écologiques, les produits recyclables de prochaine génération, les produits et services éconergétiques, les matériaux légers pour les véhicules, les sources d'énergie renouvelable et de remplacement ainsi que l'aménagement durable des forêts.

RNCan travaille en partenariat avec l'industrie pour innover et pour faire progresser le secteur des ressources. Le Ministère collabore également avec les provinces, les universités et le secteur privé afin de concevoir des technologies de pointe qui permettront de réduire les pressions sur l'environnement, de créer des emplois hautement spécialisés et de favoriser le développement durable.

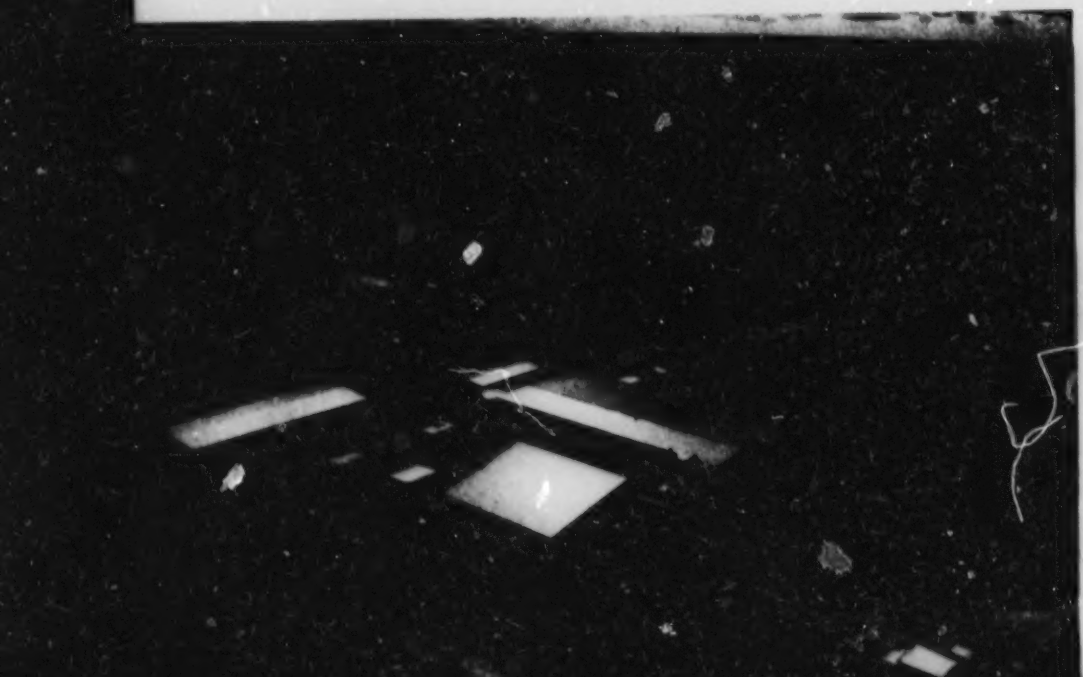

Les défis du XXI[e] siècle

Le secteur des ressources naturelles du Canada est confronté à trois défis de taille en matière de politiques gouvernementales : veiller à l'exploitation et à l'utilisation durable des ressources; demeurer concurrentiel à l'échelle internationale dans cette économie de plus en plus axée sur les connaissances et la mondialisation; et maintenir une infrastructure et un climat commercial favorables aux investissements dans le secteur des ressources naturelles. Ces trois défis existent dans le contexte du plus grand défi national et international de la réalisation des objectifs de Kyoto établis en 1997. Les politiques, les programmes, la législation, la réglementation, les impôts et les dépenses de même que la sensibilisation des consommateurs sont tous des facteurs qui définissent le contexte dans lequel les Canadiens prennent leurs décisions favorables au développement durable. Ces politiques doivent représenter les besoins et les intérêts des différents Canadiens et y satisfaire.

RNCan établit des règlements dans certains domaines, comme celui de l'efficacité énergétique et des explosifs, et travaille avec d'autres ministères fédéraux en vue d'élaborer des règlements visant l'environnement et la santé ainsi que des politiques financières et fiscales appropriées touchant les ressources et des politiques concernant les ressources.

Principes directeurs

Dans le cadre de la première SDD, RNCan avait adopté une série de principes directeurs afin de guider ses efforts de promotion de l'exploitation durable des ressources naturelles. Depuis, le Ministère a également travaillé avec d'autres ministères fédéraux afin d'élaborer une série de principes directeurs communs en matière de développement durable pour les ministères.

Les principes directeurs suivants (décrits plus en détail à l'annexe B) guideront le travail du Ministère concernant la présente SDD:

- Responsabilisation et transparence
- Partenariats et consultations
- Intégration des décisions
- Science et connaissances
- Précaution
- Prévision et prévention
- Intégrité des écosystèmes
- Utilisation efficiente des ressources
- Amélioration continue et innovation
- Équité entre les générations
- Responsabilité partagée
- Prêcher par l'exemple

Le Ministère travaille également avec des partenaires et l'industrie pour mettre en œuvre des approches volontaires à l'égard du développement durable.

Du point de vue de l'industrie, les politiques doivent refléter la réalité de la concurrence dans les marchés mondiaux et y être adaptées. Elles doivent aussi renforcer la capacité du secteur privé de stimuler la création d'emplois tout en améliorant le rendement environnemental.

La gestion des ressources demande une connaissance des nombreux facteurs interreliés affectant le processus décisionnel intégré, y compris l'information sur les sols, le substratum rocheux, la faune, l'eau et le climat. Les gestionnaires des ressources doivent être en mesure de réunir ces connaissances, notamment sur les aspects socio-économiques de l'exploitation des ressources, afin de prendre des décisions éclairées.

RNCan fournit des connaissances de base, de l'information et des technologies afin d'examiner les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. Des programmes d'information incitent les producteurs et les consommateurs à tenir compte des répercussions sociales, économiques et environnementales au cours de chaque étape de l'exploitation et de l'utilisation des ressources. RNCan aide les décideurs en fournissant des cartes et des rapports classiques.

Points saillants de la première Stratégie de développement durable de RNCan

RNCan et ses partenaires des secteurs public et privé et des organismes à but non lucratif ont mis en œuvre certaines initiatives qui ont permis de réaliser d'importants progrès dans le domaine du développement durable, notamment :

- Prestation du Programme des collectivités durables aux collectivités rurales, autochtones et éloignées pour permettre aux collectivités de participer aux décisions relatives à l'utilisation de la terre et au développement durable.
- Connaissances et technologies de pointe en sciences de la terre en Amérique latine, qui font du Canada un chef de file mondial dans le domaine de la géomatique.
- Promotion d'un plus grand traitement à valeur ajoutée des minéraux et des métaux du Canada.
- Partage de l'expertise canadienne dans l'exploitation, l'utilisation et le recyclage durable des minéraux et des métaux.
- À l'aide du système de surveillance des feux de forêts par satellite (Fire M3), diffusion d'information aux responsables de la lutte contre les feux de forêt et aux dirigeants de collectivité en vue de sauver des vies.
- Rapprochement des valeurs des Autochtones et des collectivités pour aménager les forêts canadiennes de façon durable.
- Promotion de l'utilisation de l'énergie renouvelable par le lancement du Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables.
- Mise à jour de la Politique environnementale du Ministère afin d'améliorer le système de gestion environnementale.

Les décideurs ont de plus en plus recours à Internet pour échanger avec les utilisateurs des données scientifiques de qualité. Les partenaires et les clients consultent régulièrement sur Internet les bases de données géoscientifiques de RNCan et obtiennent aussi de l'information auprès de centres d'information spécialisés d'établissements provinciaux.

Les consommateurs canadiens ont également besoin de cette information pour être en mesure de prendre des décisions éclairées relativement à leur santé et leur sécurité personnelle, au bien-être de l'environnement et aux avenues de développement économique.

Un grand nombre de questions environnementales ne touchent pas uniquement le Canada. Compte tenu de cette réalité et de l'expansion du marché mondial, on accorde une plus grande importance à la coopération internationale. Le Canada travaille avec des agences internationales et d'autres pays afin de résoudre des problèmes que pose le développement durable à l'échelle de la planète et d'assurer un accès aux marchés pour ses produits, technologies et services axés sur les ressources naturelles.

Les activités de RNCan dans le secteur des sciences et de la technologie appuient l'élaboration de normes acceptées mondialement, ce qui aide à maintenir la compétitivité des produits canadiens axés sur les ressources naturelles. De concert avec le ministère

des Affaires étrangères et du Commerce international, des agences internationales, des provinces et territoires, le secteur privé et d'autres pays, RNCan examine des questions affectant la façon dont le Canada exploite ses ressources naturelles.

Le gouvernement a un rôle important à jouer dans la poursuite d'un concept de progrès basés sur un développement équilibré du point de vue social, environnemental et économique. La responsabilité sociale des entreprises est une approche qui met l'emphase sur la responsabilité et l'obligation de rendre compte des membres d'une grande collectivité, et est fondée sur un dialogue fructueux avec les intervenants de l'organisme et la société civile. D'une certaine façon, la responsabilité sociale est fondamentale pour un organisme dans sa poursuite du développement durable.

RNCan travaille afin d'établir un haut standard dans ses propres activités, en démontrant que le développement durable n'est pas uniquement une option viable, mais qu'il est un choix avantageux. Le Ministère cherche constamment à améliorer la qualité de vie et le milieu de travail de ses employés en menant ses activités de façon responsable du point de vue financier, environnemental et social.

Évolution de la stratégie de RNCan : Les trois premières années

RNCan était l'un des 28 ministères et organismes fédéraux qui ont déposé au Parlement en 1997 leur première stratégie de développement durable. Cette stratégie était considérée comme un outil essentiel pour relever les défis posés par le développement durable à tous les niveaux : politique, programmes de science et technologie, législation, réglementation et activités du Ministère.

La mise en œuvre de la première SDD a permis de réaliser d'importants progrès favorables au développement durable. Les leçons apprises grâce à la première SDD ont contribué à déterminer l'orientation de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*, laquelle guidera RNCan dans ses activités jusqu'à la fin de 2003. La solide base du Ministère pour la SDD était essentielle à la réussite de sa première stratégie. Cette base – sur laquelle fait également fond la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* – comporte trois principaux éléments : 1) l'engagement des partenaires; 2) la mesure du rendement; et 3) un système de gestion efficace.

Engagement des partenaires

Depuis la première série de consultations menées pour la première SDD, RNCan a maintenu un dialogue soutenu avec les partenaires par le biais de rapports d'étape, de questionnaires pour obtenir de l'information et des commentaires, un site Internet avec des liens aux principaux documents et aux travaux connexes, et des discussions en tête à tête avec différents partenaires. L'engagement de la population est un élément vital à la stratégie actuelle du Ministère à l'égard du développement durable et nous apprécions l'intérêt et l'appui soutenus démontrés par les partenaires. RNCan continuera de consulter la population canadienne à mesure de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* Le Ministère renforcera davantage ses partenariats avec la population, les groupes environnementaux, les associations de l'industrie, les associations professionnelles, les universités, les entreprises privées, les autres paliers de gouvernement et les autres ministères fédéraux.

Mesure du rendement

RNCan a constaté dès le début qu'un système uniforme de mesure du rendement était essentiel à la mise en œuvre de notre stratégie de 1997. Par conséquent, le Ministère a remanié ses objectifs de politiques afin qu'ils correspondent à ceux de la Stratégie et a mis au point une série d'indicateurs de rendement pour satisfaire à divers besoins en matière d'établissement de rapports. Les indicateurs de rendement, qui ont été préparés en collaboration avec les partenaires, ont permis à RNCan de mesurer son rendement en fonction des objectifs de la SDD. RNCan est maintenant en bonne position pour faire état de ses progrès à l'aide de ce cadre de mesure du rendement. Les indicateurs constituent un élément vital des progrès réalisés à l'égard de la vision du Ministère pour un avenir durable. Le cadre de mesure du rendement est décrit à l'annexe A.

Gestion efficace

RNCan utilise des outils et des méthodes de gestion environnementale de pointe pour favoriser le développement durable dans ses propres activités. Il est bien appuyé par la haute direction et son groupe de travail sur le développement durable. Le Ministère a adopté une approche de travail d'équipe pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la SDD. En outre, il évalue régulièrement le système de gestion afin d'assurer la responsabilisation et les résultats.

Responsabilité du développement durable à RNCan

RNCan s'est engagé à mettre en oeuvre sa SDD et se tient responsable de ses actions envers les Canadiens.

Le sous-ministre de RNCan a nommé un sous-ministre adjoint pour agir comme champion de la SDD. Le directeur général de la Direction de la planification stratégique et de la coordination et le directeur général de la Division du développement durable et environnement sont responsables de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de la surveillance de la stratégie.

Le directeur général de la Division du développement durable et environnement préside le groupe de travail sur le développement durable, composé des directeurs et des analystes principaux de tous les secteurs et de toutes les directions du ministère.

Le ministère sollicitera l'apport de son comité consultatif indépendant, composé d'un recoupement des intéressés, concernant les progrès en vue de la mise en œuvre de la SDD et les priorités pour l'avenir.

Le ministère mettra au point et appliquera des indicateurs de rendement pour mesurer les résultats et faire rapport (voir « Mesurer la vision » et l'annexe A).

Un rapport annuel sera produit, précisant la mise en oeuvre de cette stratégie. Ce rapport sera examiné par le comité de gestion du ministère et rendu public sur le site Web de RNCan. Un sommaire fera partie du rapport annuel du ministère sur le rendement présenté au Parlement.

RNCan continuera d'intégrer la responsabilité du développement durable aux accords de rendement des cadres supérieurs du ministère.

Cadre d'action de RNCan

RNCan a établi une série de buts, d'objectifs et de mesures favorables au développement durable, tant dans les programmes et les politiques à l'intention de la population canadienne que dans ses activités. Les buts et objectifs de RNCan guident tous les éléments des activités du Ministère. Ces buts, objectifs et mesures reposent sur les dix questions d'intérêt public cernées dans le processus de consultation. Le Ministère a également identifié six principaux thèmes pour la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* pour réaliser des progrès dans les domaines où nos partenaires estiment que nous pouvons exceller. Les deux pages suivantes résument les engagements pris pour la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*.

La photo est une gracieuseté d'Alcan Aluminum Limitée

Cadre d'action

Questions	Buts	Objectifs
	Pour fournir aux Canadiens :	Qui se manifeste par :
Promotion du Canada comme un modèle de développement durable Adaptation aux circonstances économiques et politiques changeantes Promotion de l'utilisation des technologies et ressources pour favoriser le développement durable Création d'emplois et de collectivités stables Diffusion d'information aux Canadiens Engagement des Canadiens Collaboration avec les partenaires afin de faire progresser le développement durable Évaluation des progrès réalisés à l'égard du développement durable Maintien d'un environnement sain Assurance d'un avenir durable	1 de l'information afin de prendre des décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles.	1.1. des connaissances intégrées et facilement accessible sur l'état de la masse continentale et des ressources naturalles du Canada ainsi que sur les dimensions économique, environnementale et sociale de leur utilisation. 1.2 une plus grande coopération et un meilleur consensus, sur les plans national et international, à l'égard de questions de politiques, d'objectifs et de mesures concernant le développement durable. 1.3 des approches fiscales, réglementaires et voluntaires favorisant le développement durable des ressources naturelles.
	2 des avantages économiques, environnementaux et sociaux dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.	2.1 l'augmentation des occasions d'affaires et de l'investissement dans des applications novatrices et à valeur ajoutée des ressources naturelles. 2.2 un accès élargi aux marchés internationaux des produits, connaissances, technologies et services canadiens fondés sur les ressources naturelles. 2.3 une capacité accrue des collectivités à générer une activité économique durable fondée sur les ressources naturelles.
	3 des stratégies pour gérer les répercussions environnementales dans le secteur des ressources naturelles.	3.1 les mesures prises par le Canada en vue de respecter ses obligations internationales de Kyoto pour réduire les émisions de gaz à effet de serre. 3.2 des recherches scientifiques, des technologies et des pratiques de gérance qui réduisent les répercussions sur l'environnement, conservent la biodiversité et augmentent l'efficacité de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles. 3.3 la protection de l'environnement canadien contre les risques associés à l'exploitation et à l'utilisation des ressources naturelles.
	4 un milieu sûr dans le secteur des ressources naturelles.	4.1 la protection des Canadiens contre les risques naturels. 4.2 un cadre national pour le positionnement spatial, la cartographie et l'entretien des frontières. 4.3 l'utilisation sécuritaire des explosifs et des pièces pyrotechniques. 4.4 la sûreté et la sécurité dans le secteur des ressources naturelles du Canada.
	5 un ministère géré avec efficience et efficacité.	5.1 la gestion responsable des resources de RNCan. 5.2 l'amélioration continue des produits, des services et des activités de RNCan. 5.3 développement durable dans les activités de RNCan.

Principes directeur du développement durable : Responsabilisation et transparence • Partenariats et consultations • Intégration des décisions • Science et connaissances • Précaution • Prévision et prévention • Intégrité des écosystèmes • Utilisation efficiente des ressources • Amélioration continue et innovation • Équité entre les générations • Responsabilité partagée • Prêcher par l'exemple

Comment RNCan envisage d'exceller	Où RNCan peut exceller
• Fournir des connaissances et des outils ciblés en vue d'informer les décideurs. • Élaborer de nouvelles stratégies nationales pour les domaines prioritaires. • Élaborer de nouveaux outils à l'appui du développement durable. • Offrir une éducation et une sensibilisation ciblées. • Promouvoir à l'échelle internationale les méthodes de développement durable du Canada. • Obtenir un consensus sur les questions concernant les forêts. • Analyser les options en matière d'échange de droit au pays pour les émissions. • Promouvoir l'innovation dans le domaine de l'exploitation des ressources. • Accroître l'accès au marché des industries axées sur les ressources. • Multiplier les efforts pour promouvoir le développement des entreprises sur la scène internationale. • Préparer et diffuser de l'information afin d'accroître la capacité des collectivités. • Accroître la capacité des Autochtones et des collectivités de gérer de façon durable les ressources naturelles. • Permettre aux collectivités de choisir elles-mêmes leurs options et leur avenir en matière d'énergie. • Bâtir une infrastructure pour les collectivités stables. • Réduire les émissions de gaz à effet de serre. • Entreprendre des études scientifiques en vue de comprendre les changements climatiques. • Entreprendre des travaux dans le domaine des sciences et de la technologie en vue de réduire les répercussions environnementales. • Établir des partenariats en vue de promouvoir la biodiversité. • Entreprendre des travaux de recherche et développement à l'appui de sources variées d'énergie. • Entreprendre des travaux dans le domaine des sciences en vue d'évaluer les risques et d'élaborer des politiques. • Surveiller les catastrophes et les risques naturels et intervenir. • Améliorer l'infrastructure de référence spatiale et les données topographiques du Canada. • Promotion de collectivités sûres en accroissant la sécurité publique associée aux explosifs. • Améliorer la santé et la sécurité des mineurs. • Renforcer la capacité du Ministère de faire progresser le développement durable. • Évaluer le rendement de RNCan dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité. • Améliorer la sensibilisation et la conformité au sein de RNCan dans le domaine de l'environnement de la santé et de la sécurité. • Gérer les déchets dangereux et non dangereux provenant des activités de RNCan. • Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire l'utilisation d'énergie et de ressources dans les activités de RNCan. • Élaborer une stratégie dans le but de promouvoir l'utilisation de biens et services écoénergétiques dans le cadre des activités de RNCan.	Changements climatiques 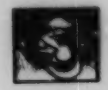 Bonne intendance et obligation de rendre compte Innovation Connaissances et information Leadership et partenariats Collectivités stables

L'opinion publique

Étant donné que le développement durable est l'affaire de tous les Canadiens, le ministre des Ressources naturelles du Canada reconnaît la nécessité de consulter les citoyens pour recueillir leurs différents points de vue sur la question. Afin d'assurer que la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* tienne pleinement compte de ces opinions, RNCan a entamé un dialogue avec plus de 2 000 partenaires dans toutes les régions du Canada.

Il est ressorti des discussions avec des agents du Ministère ainsi que des représentants de l'industrie, du gouvernement, de groupes autochtones, d'organismes non gouvernementaux, d'universités et autres, que RNCan devrait se concentrer sur les questions qui permettront de réaliser des progrès réels à l'égard du développement durable des ressources naturelles du pays. (L'annexe C présente un sommaire des consultations.)

Faisant fond sur les résultats d'un questionnaire sur la première stratégie ministérielle, la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* sera axée sur les domaines actuels et prévus qui, selon les partenaires, nécessitent une attention en 2000 et dans les années à venir. Les Canadiens ont signalé que les questions suivantes doivent demeurer des préoccupations et que RNCan devrait orienter ses efforts en fonction de ces questions.

Promotion du Canada comme un modèle de développement durable

Afin de promouvoir les progrès réalisés par le Canada en matière de développement durable, tant au pays qu'à l'étranger, nous devons démonter la capacité du pays d'innover. L'industrie et le gouvernement doivent communiquer efficacement les façons de contribuer au développement du secteur des ressources naturelles en intégrant les connaissances et les technologies qui réduisent au maximum la production de déchets, la consommation d'énergie et les émissions.

La réputation du Canada à l'échelle internationale a une incidence sur notre économie et les débouchés commerciaux. Afin d'élargir ces possibilités, l'industrie des ressources doit être reconnue dans le monde entier pour son exploitation intelligente des ressources.

À cet égard, RNCan sera un ministère exemplaire – en faisant preuve d'efficience et d'efficacité en matière de développement durable dans le cadre de ses propres activités, et en partageant son expérience et ses connaissances avec d'autres organismes des secteurs public et privé.

Le Canada possède de l'information qui pourrait être bénéfique aux autres pays. Notre capacité d'utiliser de façon responsable les ressources naturelles, d'atténuer les répercussions pouvant être néfastes pour l'environnement de l'exploitation des ressources et de mettre au point des technologies novatrices, peut être transmise aux responsables des ressources dans le monde entier. RNCan doit s'attacher à faire comprendre à l'échelle planétaire que le développement durable ne consiste pas simplement à maintenir notre qualité de vie actuelle, mais que c'est une occasion de parvenir à une meilleure qualité de vie.

Questions :

- Promotion du Canada comme un modèle de développement durable
- Adaptation aux circonstances économiques et politiques changeantes
- Promotion de l'utilisation des technologies et ressources pour favoriser le développement durable
- Création d'emplois et de collectivités stables
- Diffusion d'information aux Canadiens
- Engagement des Canadiens
- Collaboration avec les partenaires afin de faire progresser le développement durable
- Évaluation des progrès réalisés à l'égard du développement durable
- Maintien d'un environnement sain
- Assurance d'un avenir durable

Adaptation aux circonstances économiques et politiques changeantes

La mondialisation a une incidence sur les rapports mutuels entre les pouvoirs publics ainsi que entre les pouvoirs publics et la population et, par conséquent, sur les choix de politiques du gouvernement.

Dans la première SDD, nous reconnaissions qu'il importait d'assumer des responsabilités à l'échelle mondiale, ce que nous reconnaissons toujours. Toutefois, entre-temps les règles du jeu ont été changées de même que les façons dont nous assumons ces responsabilités.

En raison des règlements des revendications territoriales des Autochtones, des nouvelles obligations internationales liées aux changements climatiques et à la biodiversité ainsi que de la réglementation environnementale stricte, la société fait face à des décisions difficiles à l'égard du développement durable.

Dans le temps qu'il faut pour qu'un arbre pousse, nous avons passé de l'exploitation des forêts à l'examen minutieux par la communauté mondiale de nos méthodes d'aménagement des forêts. Un grand nombre de consommateurs, particulièrement ceux des marchés étrangers, accordent plus d'importance aux valeurs environnementales dans leurs décisions d'achat.

Ces défis sont accentués par le fait que le taux de changement accélère. Dans une ère de communications instantanées et de connectivité mondiale, l'avenir approche à une vitesse incroyable.

Tous les pays et tous les secteurs de l'économie sont affectés par ces changements. En raison du climat commercial du XXI[e] siècle, qui se caractérise par une intégration croissante des marchés, des développements dans la technologie de l'information, et des innovations incomparables au chapitre des processus et des produits, les économies de tête comme le Canada ne peuvent fonctionner seules. Les liens du Canada avec les autres gouvernements, nos activités dans les opérations de change et nos activités d'importation et d'exportation auront en bout de ligne une incidence sur le développement durable.

Il est dans l'intérêt du Canada de poursuivre le développement durable des ressources naturelles et d'avoir accès au marché global axé sur les règlements.

Promotion de l'utilisation des technologies et ressources pour favoriser le développement durable

Au cours des 20 dernières années, la croissance de la productivité moyenne dans les secteurs des ressources naturelles a été trois fois plus élevée que celle du reste de l'économie. Le défi que devront relever l'industrie, les pouvoirs publics et les particuliers en matière de développement durable consistera à veiller à maintenir le développement économique et le bien-être social d'une manière qui est compatible aux systèmes de soutien écologique.

L'industrie et les consommateurs canadiens bénéficieraient d'une plus grande amélioration de l'efficacité des ressources par la mise au point de matériaux, de produits ainsi que de processus et de services industriels plus éconergétiques.

Les programmes de RNCan, par exemple, aident à réduire la consommation d'énergie. D'autres programmes favorisent une meilleure utilisation des ressources renouvelables, telles que les forêts, et une plus grande utilisation de l'énergie éolienne et solaire. Par ailleurs, le Canada doit améliorer ses méthodes d'exploitation des produits du bois et recycler les minéraux et métaux.

Thèmes horizontaux du développement durable pour l'ensemble du gouvernement du Canada

Afin de favoriser le développement durable au sein du gouvernement fédéral, les ministères et les organismes ont commencé à coordonner leurs activités dans huit secteurs thématiques, à savoir :

i développement durable dans les activités du gouvernement
ii productivité par le biais de l'efficacité énergétique
iii connaissances et l'information sur le développement durable/indicateurs et rapports
iv collectivités stables
v Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord
vi développement durable et la santé des Canadiens
vii aspects internationaux du développement durable
vii aspects sociaux et culturels du développement durable

Ces thèmes sont transsectoriels en nature et touchent plus d'un ministère ou d'un organisme. À ce titre, ces thèmes modèlent la SDD de RNCan ainsi que les stratégies d'autres ministères et organismes fédéraux.

RNCan dirigera conjointement les quatre premiers de ces thèmes et participera activement au cinquième.

Les progrès réalisés par RNCan dans le domaine de la science et de la technologie peuvent aider à faciliter la transition d'une société consommant moins de matériaux et d'énergie vers une utilisant de façon plus durable l'énergie et les matériaux.

Création d'emplois et de collectivités stables

Le secteur des ressources naturelles fournit des emplois à 3,6 millions de Canadiens dans plus de 650 collectivités, dont la plupart sont situées dans des régions rurales, éloignées et septentrionales ou sont des collectivités autochtones. En raison de cette transition vers une économie du savoir, les collectivités canadiennes subissent des changements remarquables et sont confrontées à de nombreux défis sociaux, environnementaux et économiques. En effet, les régions rurales font face à des ralentissements économiques cycliques, la perte d'industries traditionnelles, des changements démographiques et des préoccupations relatives à la détérioration de l'environnement, tandis que les régions urbaines sont confrontées à des demandes croissantes pour des systèmes de support vital, notamment l'air, l'eau et l'infrastructure, à mesure que les villes et les cités continuent de croître.

Malgré la complexité de ces questions, ces défis présentent des possibilités. Afin de bénéficier du potentiel qu'offre l'économie du savoir, les collectivités ont besoin de compétences, d'outils et d'information pour tirer profit des changements.

RNCan cherche à améliorer la capacité des Canadiens de produire, d'obtenir, d'utiliser et d'examiner de l'information géographique afin de faire connaître les besoins des citoyens de ces collectivités et d'y répondre. De meilleurs outils de communication et de consultation de même que des partenariats plus efficaces avec d'autres ministères fédéraux, d'autres collectivités et le secteur privé permettront de renforcer la capacité des collectivités autochtones, rurales et septentrionales du Canada à planifier, à prendre des décisions, et à partager les meilleures pratiques qui sont essentielles à leur survie.

Diffusion d'information aux Canadiens

Un grand nombre de personnes considèrent que l'environnement est une priorité absolue mais ne connaissent pas bien les répercussions sur l'environnement de leurs gestes. Il peut être difficile et laborieux de tenir compte des divers aspects sociaux, économiques et environnementaux liés à nos gestes afin de prendre des décisions « équilibrées ». Pour faire du développement durable une réalité, les Canadiens ont besoin de connaissances en vue de prendre des décisions éclairées et poser des gestes responsables.

Un accès facile à l'information et un renforcement positif se révèlent nécessaires pour inciter la population à faire des choix favorisant le développement durable. Il est essentiel d'entreprendre des travaux de recherche sur les questions liées au développement durable et au transfert à la population des connaissances acquises si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable établis par le Canada. Les efforts déployés par RNCan pour combler l'écart entre la collecte et la diffusion d'information permettront de mener des activités favorisant davantage le développement durable.

Engagement des Canadiens

Étant un ministère à vocation scientifique, RNCan a une grande quantité d'information à partager, mais il a également beaucoup à apprendre des autres. Les collectivités tributaires des ressources naturelles souhaitent participer à la planification de leur avenir. Parallèlement, les collectivités des régions urbaines cherchent des solutions notamment à l'égard de la production de déchets, des systèmes de transport et de l'émission de gaz à effet de serre.

Les Canadiens désirent que l'on tienne compte de leurs commentaires et qu'on les intègre au processus décisionnel concernant le développement durable des ressources naturelles. RNCan obtiendra les conseils et les points de vue de tous les Canadiens par le truchement de l'engagement soutenu des partenaires.

Collaboration avec les partenaires afin de faire progresser le développement durable

Le développement durable requiert, de par sa nature, l'intégration de l'information et des commentaires de représentants de divers domaines. En outre, les questions liées au développement durable dépassent souvent les limites et compétences des administrations municipales, provinciales et

fédérales. Par conséquent, il est essentiel que ces dernières collaborent ensemble et avec d'autres organismes non gouvernementaux pour faire progresser les initiatives de développement durable.

Les Canadiens souhaitent une plus grande collaboration entre les différents secteurs et autorités. Ils estiment que RNCan devrait assumer ses responsabilités en partenariat avec divers intervenants et de manière à appuyer le travail des autres partenaires engagés à l'égard du développement durable.

RNCan reconnaît qu'il est bénéfique d'être ouvert aux nouvelles approches et de s'adapter aux nouvelles connaissances, technologies, informations et idées. Nous sommes engagés à mieux coordonner les activités de développement durable et à participer davantage à des possibilités communes – avec tous les paliers d'autres pouvoirs publics et ministères, les collectivités, l'industrie, les associations et les particuliers – par le biais d'une planification intégrée et d'une mise en œuvre coopérative.

Évaluation des progrès réalisés à l'égard du développement durable

Grâce à des indicateurs, comme la qualité des eaux souterraines, le parc de forêts ou le recours au recyclage par l'industrie, nous pouvons savoir si nous parvenons à un environnement plus sain, une économie prospère et une société viable. Des progrès peuvent être réalisés et mesurés à de nombreux paliers, notamment à l'échelle internationale, nationale, provinciale et municipale ainsi qu'au sein des entreprises et de la société.

Des outils et systèmes de gestion de même que des objectifs et des indicateurs sont nécessaires pour faire connaître aux Canadiens si nous allons dans la bonne direction. Ils peuvent également révéler des domaines où davantage de mesures doivent être prises. À mesure que nous comprenons mieux les facteurs ayant une incidence sur le développement durable, il est essentiel de calibrer et de diffuser de nouvelles connaissances aux Canadiens. Une approche proactive de la planification et des mesures correctives seront nécessaires à court terme pour assurer des avantages à long terme.

La contribution de RNCan à l'élaboration de critères et d'indicateurs de développement durable, ainsi que la diffusion de ces connaissances sont vitales pour assurer que tous les partenaires reconnaissent où ils peuvent exceller et prennent des mesures dans leur sphère d'influence.

Maintien d'un environnement sain

En effet, la nécessité d'assumer la responsabilité de la gérance de nos ressources et les avantages économiques immédiats découlant de l'utilisation de ces ressources entrent souvent en conflit. Cette réalité exige une exploitation « intelligente » des ressources permettant de trouver un juste équilibre – afin de bénéficier d'un environnement sain et de protéger l'intégrité des écosystèmes, tout en assurant une croissance économique continue grâce à la mise au point de produits, de services et de processus écologiques axés sur les ressources.

Une meilleure éducation, la diffusion d'information, la communication avec les intervenants, la collaboration avec les partenaires, le développement de technologies, la législation et les systèmes de gestion sont tous des mécanismes que RNCan utilise pour parvenir à ces compromis et atteindre des résultats.

Assurance d'un avenir durable

Étant donné que le Canada est responsable d'une grande portion de l'environnement et des ressources de la terre, nous devons faire preuve de leadership à l'échelle mondiale dans le domaine du développement durable et appuyer les efforts déployés par les autres pays à mesure qu'ils adoptent des méthodes favorables au développement durable.

RNCan se doit d'être un partenaire dynamique, tant au pays qu'à l'étranger, qui appuie les efforts des pouvoirs publics, de l'industrie, des collectivités et des citoyens pour tirer profit des connaissances et de la technologie en vue de favoriser la croissance économique et de trouver des solutions environnementales qui répondent aux besoins actuels et futurs de la société.

Les six priorités de RNCan en matière de mesures à prendre

La section précédente portait sur les principales questions d'intérêt public qui sont déterminantes à la réalisation de la vision de RNCan d'un avenir durable. En tant que défenseur des ressources naturelles, RNCan peut jouer un rôle primordial pour faire progresser le Canada vers un avenir plus durable. Cependant, nos partenaires nous ont signalé que nous ne pouvons satisfaire aux besoins de tous. Il existe des domaines où nous possédons de l'expertise et où nous pouvons faire une différence – nous devrions concentrer nos efforts dans ces domaines.

Afin de donner suite à ces questions d'intérêt public, RNCan propose six thèmes pour rationaliser et mieux coordonner ses activités au cours des trois années de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*. Ces thèmes, représentés par des icônes, seront abordés dans le document. Les trois premiers – bonne intendance et obligation de rendre compte, connaissances et information, ainsi que leadership et partenariats – concernent les façons dont nous menons nos affaires, tandis que les trois derniers – changements climatiques, innovation et collectivités stables – visent les objectifs particuliers que RNCan aidera à atteindre. Comme un grand nombre des mesures proposées touchent différents secteurs thématiques, plus d'un icône leur sera assigné.

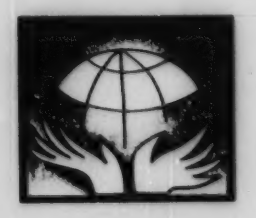

Bonne intendance et obligation de rendre compte

Si RNCan veut prêcher par l'exemple, il doit prendre les devants et gérer ses activités de façon responsable et respectueuse des trois piliers du développement durable. Afin que le Ministère puisse mener ses affaires et atteindre ses objectifs de développement durable, nous devons intégrer les possibilités de croissance environnementale, économique et sociale dans nos activités courantes. Nous devons également être tenus responsables – auprès du personnel et des partenaires – des améliorations permanentes au sein de l'organisme.

Les organismes des secteurs public et privé qui mesurent et évaluent les résultats de leur travail constatent qu'ils obtiennent un appui de l'intérieur et de l'extérieur. Ce thème général s'imprègne dans la façon dont RNCan mène ses affaires et fait partie intégrante de tous les aspects de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*. Dans le cadre de cette dernière, RNCan s'est engagé à gérer le Ministère à long terme et à veiller à ce que les particuliers comprennent les indicateurs ou les jalons avec lesquels nos progrès sont mesurés.

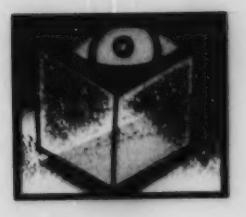

Connaissances et information

Étant donné que le développement durable est fonction des mesures individuelles et collectives, il est nécessaire de recueillir, de produire, de partager et de communiquer à tous les Canadiens – de tous les âges et de toutes les couches de la société – les connaissances et l'information sur l'importance du développement durable pour notre niveau et notre qualité de vie. Ceci s'applique également aux agents du gouvernement, aux promoteurs du secteur privé, aux agents de planification communautaire et aux familles canadiennes. Nous devons tous prendre conscience des répercussions des gestes que nous posons.

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan en leur fournissant les connaissances dont ils ont besoin. Vu l'importance des ressources naturelles dans nos décisions quotidiennes, RNCan doit être en mesure de créer, de partager et de communiquer les connaissances et l'information dont ont besoin les Canadiens.

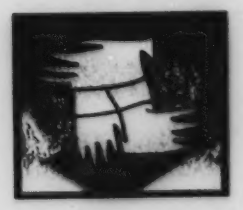

Leadership et partenariats

Pour parvenir au développement durable, il est essentiel de prendre des mesures collectives. Toutefois, il est également nécessaire d'avoir un leadership reposant sur une vision, une orientation et des mesures spécifiques – dont un grand nombre doivent être entreprises par le secteur public. Parallèlement, il faut établir des partenariats, car un ministère, un organisme, une entreprise ou un particulier ne peut parvenir seul à faire progresser le développement durable.

En faisant fond sur ses forces et sa crédibilité auprès de nos partenaires, RNCan est prêt à travailler avec des organismes exploitant et consommant des ressources naturelles pour leur permettre de tirer parti des avantages que présente le développement durable. RNCan dirigera d'autres ministères fédéraux, d'autres pouvoirs publics, des entreprises du secteur privé, des organismes non gouvernementaux, des groupes autochtones et des collectivités dans les principaux domaines qui feront progresser le développement durable des ressources naturelles du Canada.

Changements climatiques

En vertu du Protocole de Kyoto de 1997 sur les changements climatiques mondiaux, le Canada s'est engagé à l'échelle internationale à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 p. 100 en dessous des niveaux de 1990 d'ici la période de 2008-2012. RNCan est principalement responsable de la mise en œuvre au pays des initiatives liées aux changements climatiques. Nos mesures visent à aider à atténuer les problèmes posés par les changements climatiques ainsi qu'à comprendre et à prévoir les répercussions des changements climatiques et à s'y adapter. Les technologies mises au point pour relever les défis posés par les changements climatiques seront bénéfiques tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Les domaines de priorité de RNCan pour les mesures qui seront prises d'ici la fin de 2003 sont les suivants : examiner les obstacles sur le marché à l'adoption de technologies axées sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable; améliorer l'accès pour les particuliers, les entreprises et les collectivités qui souhaitent adopter ces technologies; et participer davantage à la conception de technologies novatrices. Par ailleurs, nous continuerons à offrir aux Canadiens l'éducation et l'information dont ils ont besoin pour comprendre les répercussions des changements climatiques sur la planète et prendre des décisions plus éclairées quant à l'utilisation de l'énergie et aux mesures d'adaptation aux changements climatiques.

INNOVATION

Un grand nombre de Canadiens considèrent l'innovation comme une nouvelle priorité nationale. Les pouvoirs publics et les industries reconnaissent que c'est uniquement en mettant en œuvre de nouvelles idées ainsi que des produits, des services et des procédés novateurs que le Canada sera réellement en mesure d'atteindre ses buts de développement durable. Les pouvoirs publics ont un rôle unique à jouer en procurant la vision, la coordination, les connaissances et le solide leadership requis pour adopter une approche plus stratégique à l'égard des innovations favorables au développement durable au sein du secteur des ressources naturelles.

L'approche de RNCan est de faire participer les partenaires et les collectivités de toutes les régions du Canada. Les entreprises axées sur les ressources naturelles ont identifié les coûts élevés de la recherche-développement et le manque de travailleurs hautement spécialisés comme principaux obstacles à l'innovation. Le cadre stratégique d'innovation de RNCan repose sur la mise en œuvre et le partage de travaux de recherche scientifique, le perfectionnement de travailleurs hautement spécialisés, le soutien à la commercialisation, et l'aide au développement des entreprises et des marchés.

La réputation du Canada en matière d'innovation et de développement durable sera renforcée grâce aux solutions prises dans le secteur des ressources naturelles. La richesse des connaissances scientifiques et techniques de RNCan permet d'appuyer la bonne intendance de notre patrimoine naturel. Les applications d'idées et de technologies novatrices procureront des avantages pour l'économie, l'environnement, la santé et la société dans toutes les régions du pays et amélioreront la qualité de vie des Canadiens.

Collectivités stables

Les collectivités stables sont celles où les Canadiens ajoutent de la valeur aux ressources naturelles et tirent parti de cette approche pour ce qui est des emplois et de la prospérité, qui se poursuit pour les générations futures. Une collectivité stable se donne des moyens pour atteindre une vision commune pour l'avenir et répond efficacement aux changements en prenant des décisions intégrées orientées sur la collectivité, en améliorant sa capacité de récupération, en posant les bases de l'autodéveloppement économique et en assurant une bonne intendance de l'environnement. Les collectivités durables ont la capacité collective « de faire en sorte que les choses se fassent ».

En raison des complexes changements sociaux, environnementaux et économiques, les collectivités de nombreuses régions doivent relever des défis sans précédent, notamment les fluctuations cycliques des prix des produits de base, la disparition des industries traditionnelles, la détérioration de l'environnement et le manque d'accès à la technologie. En partant du principe que de la nécessité naît l'invention, ces contraintes peuvent présenter des possibilités uniques. Alors que les collectivités tirent profit des possibilités offertes par les réseaux d'information, les technologies et les partenariats, elles découvrent le potentiel de nouvelles industries à valeur ajoutée, de l'exploitation des sources d'énergie de remplacement et renouvelable, du tourisme, et autres.

RNCan travaillera au développement de collectivités stables d'une manière plus intégrée afin d'améliorer les possibilités et d'amoindrir l'incidence des changements. Au cours des trois prochaines années, nous chercherons à maintenir le patrimoine naturel du Canada tout en renforçant les équipements collectifs, et nous améliorerons la capacité des collectivités de bénéficier de la transition vers une économie axée sur l'information.

Vignette : Le défi que posent les changements climatiques

Au cours des dix dernières années, les changements dans le climat et la rapidité à laquelle se réchauffe la planète ont fait de la question des changements climatiques une grande priorité mondiale. Cette question présente l'un des plus grands défis environnementaux, sociaux et économiques que doit relever le Canada. Dans le cadre de son mandat de promotion du développement durable d'un grand nombre des ressources naturelles du pays, RNCan joue un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures prises par le Canada.

Les défis que présentent les changements climatiques illustrent la complexité du développement durable. L'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère – qui proviennent principalement de la production et de la combustion de combustibles fossiles – pourrait contribuer au changement climatique en augmentant la température moyenne de la Terre, et plusieurs modèles de prédiction pourraient inclure une augmentation de la température de la Terre, des régimes de précipitation modifiés, l'élévation du niveau des mers et des épisodes météorologiques extrêmes plus fréquents (tempêtes de verglas, tornades, ouragans). Toutefois, ces combustibles fossiles sont un élément vital du niveau de vie élevé et des modes de vie contemporains des consommateurs canadiens ainsi que du bon fonctionnement, du développement et de la compétitivité de l'économie canadienne.

Les changements climatiques posent un problème de taille au développement durable qui a des répercussions sur l'environnement, l'économie et la société. Inévitablement, les mesures que nous prendrons à l'égard des changements climatiques auront une incidence sur la façon dont nous produisons et consommons l'énergie et dont nous utilisons les forêts, les tourbières, les lacs et les terres agricoles comme puits de carbone pour retirer de façon biologique les émissions de gaz à effet de serre ainsi que pour capter les émissions anthropiques de CO_2 et les stocker dans les formations géologiques.

Le ministre des Ressources naturelles du Canada dirige la mise en œuvre au pays de politiques et de mesures du gouvernement fédéral visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En raison de son expertise dans le domaine de l'énergie, des forêts, de l'exploitation minière, des sciences de la terre et de la détection à distance, RNCan est bien placé pour contribuer au dossier des changements climatiques. En travaillant en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, RNCan favorise la prise de mesures à l'égard des changements climatiques dans les domaines de la science, des répercussions et de l'adaptation, des nouvelles technologies, de l'efficacité énergétique, de sources d'énergie renouvelable, des carburants de remplacement, de l'énergie nucléaire, des forêts, des systèmes d'observation et d'évaluation, de l'analyse et de la modélisation de l'économie et de la consommation d'énergie, et de l'élaboration de politiques.

RNCan joue également un rôle important à l'échelle internationale dans les négociations relatives aux changements climatiques, notamment en élaborant des politiques d'atténuation et d'adaptation à l'égard des changements climatiques; en aidant les pays voie de en développement à renforcer leurs capacités et à tirer profit des débouchés sur le marché pour la mise au point et le transfert de technologies; en dirigeant ou en participant à des comités scientifiques internationaux; en aidant à élaborer des observations mondiales; ainsi qu'en évaluant des capacités et des programmes.

Émissions prévues au Canada et objectif fixé à Kyoto

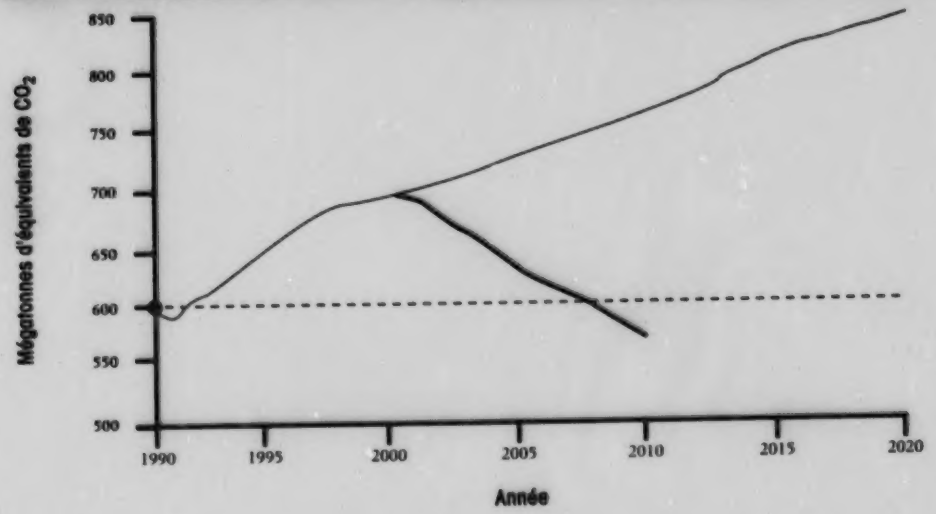

Source : Ressources naturelles Canada, Statistique Canada

Ce que révèle cet indicateur

En 1997 à Kyoto, au Japon, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % sous les niveaux de 1990 au cours de la période de 2008 à 2010. Le protocole établit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une moyenne de 5,2 % des niveaux de 1990 entre 2008 et 2012 pour les pays industrialisés. Ce diagramme montre les émissions du Canada de 1990 à 1999, avec des projections «d'affaires habituelles» jusqu'en 2020.
Pour le Canada, les émissions continuent d'augmenter, mais à un rythme réduit. Cela indique que des progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire.

De plus, le Canada produit seulement environ 2 % des émissions de gaz à effet de serre du monde. Nos émissions annuelles totales équivalent à la croissance sur deux ans des émissions de la Chine à elle seule (la Chine n'est pas un pays signataire). Cela souligne la nécessité de demander aux pays moins développés de trouver des mécanismes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre tout en leur permettant de développer leur économie.

Conséquences pour le développement durable

Tous les pays produisent des émissions de gaz à effet de serre dans une plus ou moins grande mesure, et ces émissions ne respectent pas les frontières nationales. Il est donc important que tous les pays acceptent la nécessité de s'occuper du changement climatique et d'établir des mécanismes qui conduisent au développement durable tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre.

Notre stratégie

Afin de relever les défis que posent les changements climatiques dans le contexte du développement durable, des stratégies d'atténuation et d'adaptation à l'égard des changements climatiques s'imposent afin de protéger et d'améliorer l'environnement naturel et le bien-être socio-économique des Canadiens. Il est nécessaire de mettre progressivement en vigueur une stratégie de gestion du risque – en fonction de la précision de la conclusion d'accords internationaux et des capacités au pays – visant la croissance et le développement, la compétitivité et les questions régionales. En plus d'aider à améliorer les méthodes de développement durable des industries axées sur les ressources, ces mesures procurent des avantages complémentaires, notamment un air plus propre et une meilleure santé humaine.

Nos priorités pour la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*

Améliorer les connaissances scientifiques et analytiques

Le travail d'analyse de RNCan sur la modélisation du bilan du carbone, les prévisions des émissions de gaz à effet de serre, la modélisation et l'analyse des retombées économiques des mesures d'atténuation, et la nécessité ou la possibilité d'adaptation aux changements climatiques, contribuera à la base de connaissances à l'appui des décisions. Les travaux élargis de recherche scientifique seront axés sur l'amélioration de la représentation cartographique par satellite et des services en direct novateurs ainsi que sur les systèmes d'information sur les forêts en vue d'améliorer l'aménagement durable des forêts.

Renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation

Dans le cadre du Plan d'action 2000 du gouvernement fédéral, RNCan améliorera et élargira les initiatives d'atténuation, notamment celles liées au captage et au stockage du CO_2, à l'infrastructure des véhicules à pile à combustible, à l'efficacité des véhicules et aux nouvelles sources d'énergie renouvelable. RNCan dirige le programme national sur les répercussions et l'adaptation. Il travaille actuellement avec les provinces et d'autres parties à l'élaboration d'un Réseau canadien de recherche sur les impacts et l'adaptation au changement climatique (C-CIARN) afin de déterminer des mesures d'adaptation pragmatiques.

Entreprendre des activités de recherche et de développement dans le but de concevoir de nouvelles technologies

Le Ministère appuie la conception et la mise en marché de technologies axées sur l'énergie renouvelable et de remplacement ainsi que des technologies axées sur les hydrocarbures en vue de réduire les émissions et d'améliorer le rendement, principalement par le truchement du Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables, le Programme de recherche et de développement énergétiques et les Mesures d'action précoce en matière de technologie. Les innovations mises au point dans le cadre de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* seront financées par le Fond d'appui technologique au développement durable, le Plan d'action 2000 et le Premier plan national d'activités sur le changement climatique.

Plus grande sensibilisation de la population

RNCan offre certains programmes visant à fournir de l'information et des conseils dans le but d'inciter les consommateurs à changer leurs habitudes de consommation d'énergie et, par conséquent, à aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Ministère travaillera avec Environnement Canada et les provinces pour établir des centres d'information régionaux afin de renseigner les partenaires sur les changements climatiques et les solutions d'atténuation.

Améliorer la coordination à l'échelle nationale et internationale

RNCan joue un rôle important dans la gestion conjointe avec les provinces de l'Initiative de protection de la ligne de base (laquelle vise à encourager le secteur privé à mettre en œuvre des mesures de réduction des gaz à effet de serre), ainsi que dans la préparation et l'élaboration en cours du Premier plan national d'activités sur le changement climatique. RNCan continuera de collaborer avec les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que de l'Environnement dans les négociations courantes relatives au Protocole de Kyoto afin de protéger les intérêts mondiaux et nationaux.

But 1 : Pour fournir aux Canadiens de l'information afin de prendre des décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles

OBJECTIFS

1.1 Connaissances intégrées et accessibles

1.2 Coopération et consensus

1.3 Outils d'intervention

Le développement durable revient à prendre des décisions plus judicieuses : à trouver des moyens d'intégrer les aspects économiques, environnementaux et sociaux à la prise de décisions concernant l'exploitation des ressources naturelles. Tous les paliers de gouvernement ont besoin de données et de connaissances pertinentes en vue d'établir des politiques et des programmes. Les organisations, grandes et petites, requièrent de l'information propre à leurs besoins. Les Canadiens ont besoin d'information objective pour choisir et acheter des services et des biens ainsi que pour utiliser et éliminer ces derniers de façon à favoriser le développement durable. Dans tous les cas, les Canadiens doivent avoir facilement accès à de l'information scientifique et orientée sur la collectivité.

RNCan fait progresser le développement durable des ressources naturelles du Canada en fournissant de l'information détaillée et les connaissances scientifiques les plus récentes, en favorisant le consensus relativement aux principales questions et mesures, et en appuyant des politiques novatrices qui font une promotion active du développement durable. Le Ministère possède de l'expérience dans les domaines de l'arpentage, de la cartographie, de la télédétection, des systèmes d'information géographique et de la recherche en géoscience. Il aide les Canadiens à faire le point sur les progrès réalisés en matière de développement durable, en concevant des techniques d'analyse de même que des critères et des indicateurs permettant d'identifier et de mesurer les principaux éléments environnementaux, économiques et sociaux du développement durable. Il y a des signes encourageants de progrès dans de nombreux domaines.

Le défi que présente cet objectif est de permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à de l'information, des données et des connaissances récentes, pertinentes et de qualité supérieure, ainsi que de favoriser et de promouvoir leur utilisation.

1.1 Connaissances intégrées et accessibles

Afin de prendre des décisions éclairées à l'égard des ressources, les particuliers, les collectivités, les organismes décisionnels locaux comme les autorités municipales et les offices de protection de la nature, l'industrie privée ainsi que les ministères et les organismes fédéraux ont tous besoin d'information exacte et objective. Les biens en information et les clients de RNCan varient considérablement, ce qui permet d'appuyer le développement durable à l'échelle locale, régionale et nationale. Dans le cadre du présent objectif, le Ministère a déterminé, en consultation avec ses partenaires, quatre domaines prioritaires : fournir des connaissances et des outils ciblés; élaborer de nouvelles stratégies nationales dans les domaines prioritaires; mettre au point de nouveaux outils pour faire progresser le développement durable; et offrir une éducation et une sensibilisation ciblée.

Mesure : Fournir des connaissances et des outils ciblés en vue d'informer les décideurs

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer ses communications en ligne avec les citoyens. Afin d'aider à atteindre cet objectif, RNCan doit améliorer et accroître la diffusion par voie électronique de données, d'information et de connaissances sur les ressources naturelles afin d'aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées à l'égard du développement durable.	RNCan améliorera sa capacité d'acquérir et de diffuser des connaissances sur les ressources naturelles du Canada par le biais des mesures suivantes : adapter l'information et les technologies informatiques aux méthodes scientifiques; faciliter l'innovation en diffusant des produits de connaissance aux industries canadiennes axées sur les ressources; favoriser une bonne intendance de l'environnement en intégrant des données, de l'information et des connaissances de nombreux domaines pour examiner les questions complexes touchant les ressources naturelles; appuyer les collectivités stables en fournissant des études régionales, des instruments d'analyse et des modèles scientifiques à l'appui du processus décisionnel concernant les ressources naturelles.	D'ici 2003, fournir par le truchement du service Gouvernement en direct, jusqu'à 14 services sur le secteur des ressources naturelles, notamment un accès aux connaissances sur les ressources naturelles du Canada.	*Devenir la source d'information favorisant la prise de décisions éclairées concernant le développement durable des ressources naturelles du Canada.*

Gouvernement en direct

Le monde subit un changement socio-économique fondamental, passant d'une société industrielle à une société d'information et une économie mondiale axée sur les connaissances. Les sociétés et les organisations qui n'acceptent pas ces changements deviendront de plus en plus marginales. Par contre, celles qui s'adaptent bien seront en excellente position pour favoriser la création de richesses et améliorer le bien-être de leurs citoyens et clients.

Le gouvernement du Canada reconnaît bien la nécessité de s'adapter à ces changements. C'est pourquoi il a mis sur pied l'initiative Gouvernement en direct.

Cette initiative a pour but d'améliorer la diffusion par voie électronique d'information et de connaissances sur les services et programmes que le gouvernement offre aux Canadiens. Gouvernement en direct vise à repenser la façon dont le gouvernement mène ses affaires et intègre la perspective des activités par Internet à ses décisions courantes. Les principaux domaines visés sont la transformation des services, les ressources humaines, la technologie, les communications et la gestion des risques.

Dans ce contexte, RNCan adaptera les technologies de l'information et de l'ordinateur afin d'améliorer et de promouvoir l'acquisition et la diffusion de connaissances à l'appui du processus décisionnel concernant le développement durable des ressources naturelles du Canada en vue d'assurer le bien-être social, économique et environnemental des Canadiens.

Enjeux	Stratégies	Objectifs
L'information sur le plancher océanique, les plantes et la faune des terres sous-marines du Canada est vitale aux personnes dont les conditions socio-économiques dépendent des océans, en particulier les entreprises d'exploitation de ressources en mer, l'industrie de la pêche et les décideurs (en vertu de la Loi sur les océans), ainsi que la Défense nationale pour les questions de souveraineté.	Fournir une technologie d'imagerie de pointe qui servira de base d'information pour le développement durable des ressources du plancher océanique en établissant de solides partenariats entre les ministères fédéraux, les universités et le secteur privé.	D'ici 2002, mener à bien un projet de démonstration en vue de préparer une série de cartes sur copie papier et en format digital, et établir une série de normes nationales sur la production qui serviront de modèles pour les projets futurs. D'ici 2003, fournir de l'information, des analyses et des cartes dans les domaines prioritaires des activités en mer du Canada.
Les décideurs et la population ont besoin d'information sur le développement durable pouvant toucher divers domaines et mettant l'emphase sur la diversité géographique. Afin d'avoir facilement accès à cette information, une infrastructure d'information géospatiale liant la science, les politiques et la société s'impose. En outre, des outils d'évaluation intégrés permettant d'examiner les possibilités de développement durable en fonction de différents choix sociétaux sont essentiels à la prise de décisions éclairées à l'égard du développement durable. La 6e édition de l'Atlas national du Canada est une source utile d'information géographique sur Internet, avec plus de 30 000 séances de consultation par semaine. L'Atlas pourrait devenir un instrument de soutien à la politique qui répondrait aux exigences des décideurs et des responsables des politiques de tous les paliers ainsi et qui servirait d'outil de sensibilisation auprès des Canadiens.	Accroître l'information et les connaissances géospatiales intégrées de l'Atlas pour examiner les principales questions liées au développement durable. Faire de l'Atlas la source nationale d'information géographique intégrée offrant des données, de l'information et des connaissances sur le développement durable et faisant connaître les programmes de politiques. Faire de l'Atlas une infrastructure nationale intégrée pour l'accès et la diffusion de données, d'information et de connaissances géographiques ainsi que d'information et de connaissances sur le développement durable. Mettre au point un outil national intégré d'élaboration de scénarios permettant d'explorer les avenirs possibles en matière de développement durable en fonction de différents choix sociétaux. Des possibilités de partenariats seront offertes à d'autres ministères fédéraux. Cette initiative est liée aux efforts déployés en vue de préparer des indicateurs de développement durable.	D'ici 2003, créer une série de cartes permettant d'examiner des questions liées au développement durable d'une manière intégrée et dans un contexte géographique. D'ici 2003, offrir l'Atlas comme la source d'information géographique intégrée pour la diffusion d'indicateurs de développement durable. D'ici 2003, mettre au point un prototype d'architecture distribuée permettant de visualiser de l'information liée au développement durable dans le contexte des données intégrées de l'Atlas. D'ici 2003, consulter la population sur l'élaboration d'un outil d'évaluation permettant d'examiner les scénarios futurs de développement durable au Canada.

Résultats prévus

Favoriser une gestion saine de l'environnement et un processus décisionnel éclairé en faisant davantage connaître les ressources renouvelables et non renouvelables dans leur écosystème naturel et en incitant les partenaires de différents domaines à prendre part au processus décisionnel. Ceci favorisera davantage le développement durable en améliorant l'évaluation des ressources et la gestion des écosystèmes ainsi qu'en réduisant les répercussions sur l'environnement de l'exploitation des ressources.

Résultats prévus

Un outil de communication et un service national intégré d'information géographique en direct à l'appui des processus d'élaboration de politiques visant à faire progresser le développement durable.

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Des indicateurs peuvent aider à prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques. Les décideurs et les partenaires ont besoin d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés à l'égard du développement durable.	De concert avec les partenaires, élaborer des indicateurs pour mesurer la contribution de l'énergie, des minéraux et des métaux au développement durable. En collaboration avec les partenaires, examiner le cadre des critères et des indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts afin d'assurer qu'il continue de refléter les valeurs actuelles et les nouvelles connaissances; et discuter les avantages que présente l'établissement d'objectifs ou de jalons pour les indicateurs. Au nombre des partenaires, mentionnons des organismes non gouvernementaux sociaux et environnementaux, d'autres ministères fédéraux, des groupes autochtones, des universités et l'industrie. Les liens avec d'autres efforts déployés comprennent le projet de recherche sur les politiques ainsi que des travaux de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, d'Environnement Canada, de Statistique Canada, de gouvernements provinciaux et d'organismes internationaux.	D'ici 2001, publier des indicateurs de développement durable pour l'énergie. D'ici 2002, publier des indicateurs de développement durable pour les minéraux et les métaux. D'ici 2002, rendre compte au Conseil canadien des ministres des forêts des résultats de l'examen du cadre des critères et des indicateurs de 1995.	*Un système qui porte à l'attention des décideurs les nouvelles tendances et questions, et qui permet à ces derniers d'évaluer leurs progrès à l'égard du développement durable des ressources naturelles.* *Des indicateurs généralement acceptés pour tous les aspects du développement durable — sociaux, économiques et environnementaux.*
Des technologies nouvelles et novatrices seront essentielles dans l'avenir si l'on veut modifier le lien entre la croissance économique et les préoccupations environnementales. La préparation d'aperçus sur ce que l'avenir réserve aide RNCan à élaborer des politiques et des programmes.	Il sera possible de parvenir à un développement réellement durable dans les générations à venir si les Canadiens partagent une même vision de l'avenir. RNCan élaborera une vision d'un avenir durable qui servira à la planification stratégique des activités en sciences et technologie du Ministère.	D'ici 2001, identifier les technologies clés et entreprendre une série d'ateliers avec les partenaires dans le but de préparer une vision à l'égard des systèmes énergétiques du Canada jusqu'en 2020.	**Résultats prévus** *En orientant mieux ses investissements en recherche et développement, le Ministère favorisera l'atteinte de ses objectifs de développement durable à long terme et réduira ses émissions de gaz à effet de serre.*

Mesure : Élaborer de nouvelles stratégies nationales pour les domaines prioritaires

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Un approvisionnement fiable et sûr en eau est vital à un environnement sain. De l'information dans le domaine de la science géologique est essentielle pour quantifier les ressources en eaux souterraines, évaluer les degrés de stress et les limites de la réalimentation naturelle des aquifères. Les organismes gouvernementaux à tous les paliers, les décideurs et les utilisateurs des eaux souterraines du Canada ont besoin de cette information pour assurer une gestion saine des eaux souterraines.	Élaborer un processus pour accélérer les études scientifiques entreprises par le gouvernement fédéral sur la représentation graphique des eaux souterraines, la dynamique des eaux souterraines et les réseaux de surveillance. Ceci permettra de réaliser une première synthèse nationale des principaux réservoirs d'eaux souterraines au pays. La première étape à suivre pour atteindre cet objectif est de préparer une stratégie nationale sur les eaux souterraines. L'établissement de partenariats nationaux est essentiel à la préparation de cette stratégie nationale. Sont au nombre des partenaires, des organismes provinciaux et fédéraux, notamment Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que les ministères provinciaux de l'Environnement.	D'ici 2002, préparer une Stratégie nationale sur les eaux souterraines comportant les mesures qui seront prises par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, notamment les accords écrits conclus entre les ministères et les provinces. D'ici 2003, élaborer une base de données nationale sur les eaux souterraines qui servira à préparer la synthèse nationale sur les principaux réservoirs d'eaux souterraines au Canada.	*Préparation d'un document de référence national que les ministères fédéraux ainsi que les provinces et les territoires utiliseront pour examiner les nouvelles questions liées aux eaux souterraines d'une manière stratégique et coordonnée à l'échelle nationale.*
Les Canadiens ont besoin d'outils pour améliorer leur capacité d'évaluer l'état actuel de leurs forêts et les progrès réalisés à l'égard des engagements pris à l'échelle nationale et internationale à l'égard du développement durable. De l'information objective et exacte sur l'état des forêts du Canada est vitale pour favoriser le développement durable de ces ressources.	Un système national d'information sur les forêts permettra de recueillir, d'intégrer, de traiter et de diffuser des données et de l'information à l'appui de l'analyse des questions liées aux forêts et de l'établissement de rapport à cet égard. Un Comité directeur examinera les possibilités de coopération et de coordination avec d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi que des organismes non gouvernementaux.	D'ici 2001, présenter au Conseil canadien des ministres des forêts un modèle de gestion et l'infrastructure d'un système national d'information sur les forêts.	*Un système national d'information sur les forêts permettant de mesurer le développement durable des ressources naturelles du Canada et d'en rendre compte en temps opportun et de manière fiable.*

Vignette : CarteMarine

SeaMap est une nouvelle initiative visant à cartographier les territoires extracôtiers du Canada et les Grands Lacs. Cette initiative interministérielle (RNCan et MPO) offrira un instantané transparent des territoires côtiers et extracôtiers du Canada grâce à des images haute résolution qui présentent la forme du plancher océanique, du couvert de sédiments et de l'habitat benthique (flore et faune au fond d'un océan ou d'un lac). Cette connaissance est essentielle pour appliquer l'approche de précaution basée sur les écosystèmes au développement durable des ressources extracôtières.

Les efforts de collaboration entre le MDN, le MPO et RNCan pour la cartographie du fond marin ont été démontré de façon saisissante par les résultats obtenus lors de l'incident du vol 111 de la Swiss Air, alors que les meilleurs outils disponibles sont entrés en jeu pour répondre aux exigences des opérations de recherche et de récupération. La cartographie a été essentielle pour la réalisation efficiente et opportune des opérations de recherche.

CarteMarine est une nouvelle initiative visant à établir des cartes des terres hauturières du Canada et des Grands Lacs. Elle procure un instantané sans couture des territoires canadiens sur terre et en mer grâce à des images à haute résolution du plancher océanique, de la couche de sédiment et de l'habitat benthique (la flore et la faune au fond de l'océan, de la mer ou d'un lac). Ces connaissances sont essentielles si l'on veut adopter une approche préventive axée sur l'écosystème pour le développement durable des ressources hauturières.

Une représentation graphique détaillée du plancher océanique offre le cadre nécessaire pour comprendre l'évolution du plancher océanique. Ces connaissances sont indispensables pour formuler des conseils éclairés sur l'incidence des activités humaines, comme l'installation de pipelines et de câbles, les répercussions de l'immersion en mer, la représentation graphique des dangers en mer, notamment les glissements de terrains, et la façon de réduire le plus possible les répercussions sur l'environnement de l'extraction des ressources.

En mettant en corrélation l'information détaillée sur la bathymétrie (la mesure de la profondeur des océans, des mers et des lacs) et les sédiments avec celle sur les communautés benthiques et les statistiques sur les prises, les pêcheurs seront en mesure de capturer des espèces spécifiques dans de petites régions où l'on trouve en grand nombre cette espèce en raison des conditions environnementales. Des données et des cartes décodées obtenues d'un projet de démonstration au banc de Browns, au sud de la Nouvelle-Écosse, ont été transférées à des cartes électroniques et se sont révélées très utiles pour la gestion durable de la pêche aux pétoncles et l'efficacité de l'industrie de la pêche. Une pêche ciblée et stratégique permet de réduire de 75 p. 100 les efforts déployés pour capturer le nombre établi de poissons et de diminuer d'autant la perturbation de l'habitat afin de préserver la qualité de l'environnement.

La figure illustre les principaux éléments du programme CarteMarine :

- collecte de données grâce à des levés hydrographiques, géologiques et biologiques;
- traitement des données en vue de préparer des documents cartographiques interprétatifs;
- archivage et accès des données en direct par le biais d'une banque de données centrale.

En vertu de plusieurs lois fédérales, les produits obtenus grâce à CarteMarine fournissent de l'information importante pour le développement durable des ressources océaniques.

CARTEMARINE : données intégrées sur le fond marin pour la gestion des océans au Canada

Ressources naturelles Canada / Natural Resources Canada — Défense nationale / National Defence — Pêches et Océans Canada / Fisheries and Oceans Canada

SOURCES DES DONNÉES

Bathymétrie multifaisceaux et rétrodiffusion

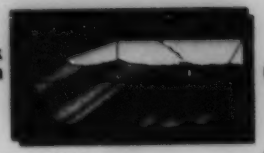

Levés géophysiques

Échantillonage géologique

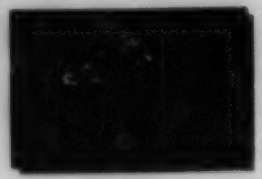

Évaluation biologique

Pêches

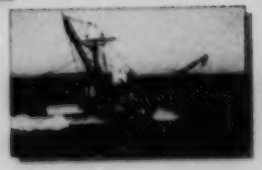

Canada

PRODUIT

Modèle numérique du fond marin

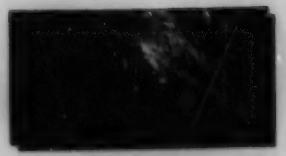

Carte de rétrodiffusion

Évaluation des types de sédiments et de leur répartition

Carte des habitats

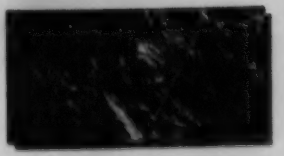

Carte de planification des pêches

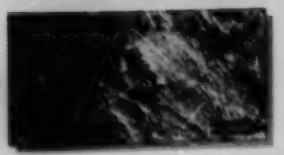

Base de données SIG

Cartes électroniques

Rapports d'interprétation

Publications scientifiques

APPLICATION

- Navigation
- Défense et souveraineté nationales
- Gestion des pêches
  - évaluation des stocks
  - établissement des quotas
  - pêche commerciale
- Répercussions environnementales
- Génie
  - pipelines et câbles
  - structures
  - dangers sur le fond marin
- Processus de consultation régionale
  - Zones de protection marine
  - Parcs nationaux
  - archéologie sous-marine
- Exploitation minière extracôtière
- Dragage et décharge

Mesure : Élaborer de nouveaux outils à l'appui du développement durable

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
La demande croissante sur le marché pour des produits du bois certifiés est une préoccupation pour le secteur forestier du Canada, car elle pourrait avoir une grande incidence sur le commerce. Le Canada a la possibilité de devenir un chef de file mondial dans le domaine du développement durable. Pour ce faire, nous devons être reconnus au pays et à l'étranger pour gérer nos ressources de façon intelligente, respectueuse de l'environnement, novatrice et efficace.	Consulter les parties intéressées – notamment l'industrie, les organismes environnementaux non gouvernementaux, les Autochtones et la main-d'œuvre – relativement aux possibilités d'élaboration de normes appropriées et efficaces et d'un cadre d'équivalence pour les systèmes d'attestation canadiens.	D'ici 2001, faire part au Conseil canadien des ministres des forêts du résultat des consultations visant à mettre de l'avant la mise en œuvre du processus d'attestation au sein de l'industrie forestière du Canada.	*Un système d'attestation national qui tient compte de la diversité régionale de l'industrie forestière du Canada et des divers systèmes d'attestation actuellement en cours d'élaboration.*
L'aménagement durable des forêts est un processus dynamique et changeant : les systèmes d'information sont plus puissants, les façons de dresser un inventaire forestier ont changé, et les données sont plus faciles d'accès. Les innovations scientifiques ont permis de mieux comprendre les systèmes et a présenté des possibilités pour de nouvelles façons de recueillir de l'information.	Établir L'Observation de la Terre pour le développement durable des forêts, un projet pluriannuel visant à créer à 'aide des technologies de l'espace de pointe un système de surveillance afin de respecter les engagements nationaux et internationaux pris par le Canada à l'égard du développement durable mondial.	D'ici 2003, élaborer des méthodes et des systèmes d'essai afin d'établir L'Observation de la Terre pour le développement durable des forêts.	**Résultats prévus** *De l'information opportune et exacte favorable à l'aménagement durable des forêts du Canada.*
À l'heure actuelle, les décideurs comprennent bien les dimensions environnementales et économiques du développement durable. Toutefois, ils ont besoin d'approfondir leurs connaissances sur les dimensions sociales afin de les mesurer et de les intégrer aux deux autres facteurs. Afin de favoriser le développement durable, il est essentiel de mieux comprendre ces facteurs sociaux. L'élaboration d'une base de connaissances permettant de partager les pratiques de pointe sera bénéfique pour l'industrie, le gouvernement et les organismes non gouvernementaux.	Mener des consultations sur les questions sociales touchant l'exploitation des minéraux et des métaux, et établir un inventaire des initiatives novatrices de l'industrie favorables aux aspects sociaux du développement durable.	D'ici 2001, préparer un document de travail sur les questions sociales touchant l'exploitation des minéraux et des métaux et le remettre aux clients des différents partenaires de RNCan aux fins de consultation. D'ici 2002, dresser une liste des pratiques sociales de l'industrie minière et la diffuser sur Internet.	**Résultats prévus** *Utilisation des pratiques sociales, environnementales et économiques de pointe dans le secteur des ressources naturelles*

Mesure : Offrir une éducation et une sensibilisation ciblées

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Il est essentiel de fournir de l'information aux décideurs de demain si l'on veut encourager les Canadiens à adopter des comportements plus favorables au développement durable.	Faire mieux connaître et comprendre aux enfants et aux jeunes le secteur des ressources naturelles du Canada.	D'ici 2002, en partenariat avec l'Association forestière canadienne et le Programme de forêts modèles du Canada, élaborer et préparer du matériel pédagogique qui sera inclus dans la trousse annuelle des enseignants et remettre à des jeunes 65 000 exemplaires de l'affiche sur l'aménagement durable des forêts modèles. D'ici 2002, élaborer une série de trousses de sensibilisation sur les ressources naturelles à l'intention de jeunes de 5 à 9 ans, de 10 à 13 ans et de 14 à 18 ans. D'ici 2002, mettre au point un site Internet à l'intention des enfants et des jeunes sur le développement durable des ressources naturelles. D'ici 2002, offrir aux élèves *L'énergie au Canada en l'an 2000* par le biais du Réseau scolaire canadien.	*Changement des valeurs favorable au développement durable, fondé sur une sensibilisation dès un jeune âge aux questions liées aux ressources naturelles et aux compromis que cela implique.*
Les Canadiens ne comprennent pas bien la question des changements climatiques. Toutefois, les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessitent la sensibilisation de la population aux facteurs ayant une incidence et aux risques.	Produire et diffuser une série d'affiches sur les répercussions des changements climatiques à l'échelle régionale.	D'ici 2002, diffuser des affiches sur les répercussions des changements climatiques dans des régions spécifiques, notamment les Prairies, l'Ontario, le Québec, la région de l'Atlantique et Nunavut, et lancer un site Internet sur les changements climatiques dans les régions.	*Meilleure compréhension des répercussions des changements climatiques à l'échelle régionale.*
En raison des besoins en ressources et en sol d'une population rapidement croissante, il est essentiel de prendre des décisions bien éclairées quand à la façon et à l'endroit de répondre à ses besoins. Les décideurs locaux jouent un rôle direct dans le développement des collectivités urbaines et rurales. Les éducateurs, la population et les agents municipaux sont des publics cibles qu'on doit éduquer afin de les inciter à adopter des comportements positifs et à modifier leur mode de vie.	En faisant fond sur le succès du projet pilote *Géoscape Vancouver*, faire davantage connaître à la population le lien et l'importance entre la géologie et les procédés géologiques et la formation et l'évolution de l'espace naturel et des procédés environnementaux d'une région. Au nombre des partenaires, mentionnons le Bureau géoscientifique Canada-Nunavut, des ministères fédéraux, des éducateurs, des organismes régionaux, provinciaux et territoriaux ainsi que des groupes d'intérêt.	D'ici 2003, produire des affiches *Géopanoramas* pour 12 villes et régions canadiennes (Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Kitchener-Waterloo, Winnipeg, région méridionale de la Saskatchewan, Calgary, Victoria, Whitehorse, et Nunavut) et une carte *Géopanoramas* pour le Canada et les distribuer.	*Décisions plus éclairées concernant l'utilisation des sols à l'échelle locale et provinciale.*

1.2 Coopération et consensus

Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale comme un leader dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que des technologies, des matériaux et des services servant à l'exploitation des ressources naturelles au pays et à l'étranger. En tirant parti de la science, de la technologie et des innovations pour l'exploitation de ses biens naturels, le Canada est parvenu à se classer à l'échelle mondiale premier pour la production de carbonate de potassium, d'uranium et de papier journal, deuxième pour la production de nickel, de zinc, de pâte de bois et de bois débité de résineux, et troisième pour la production de gaz naturel.

Le marché international joue un rôle vital dans cette réussite. Il offre un marché pour nos produits axés sur les ressources naturelles, une source d'investissement de capitaux, de l'inspiration pour le développement et l'échange de technologies, et un catalyseur pour la compétitivité et la productivité. L'intégration des principes de développement durable au mandat de RNCan donne au Ministère un rôle de premier plan dans ses domaines d'expertise, et ce, tant au pays qu'à l'étranger.

L'exploitation des ressources naturelles (exploration, extraction, production et distribution, ainsi que partenariats entre le Ministère et le secteur privé) a donné naissance à des industries dynamiques, novatrices et bien établies à l'échelle internationale qui conçoivent et exportent des technologies et des services dans tous les secteurs. Par exemple, l'industrie géomatique du Canada a conquis près de 20 p.100 du marché mondial en expansion de la géomatique.

Toutefois, les exportations axées sur les ressources naturelles font face à une multitude de défis : concurrence accrue sur les marchés traditionnels et nouveaux résultant de la mondialisation de l'économie; le développement rapide de nouvelles technologies; les préoccupations à l'égard des questions concernant l'environnement, la santé et la société et des répercussions possibles pour les industries axées sur les ressources naturelles; l'apparition de nouveaux obstacles au commerce; et la concurrence pour les investissements de capitaux.

Au pays, RNCan travaille en étroite collaboration avec les administrations provinciales, territoriales et municipales pour atteindre un engagement à l'action commun. À l'échelle internationale, le Ministère participe, avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à des tribunes internationales à titre d'expert dans le secteur des ressources naturelles. RNCan met également à profit son expertise en vue de promouvoir le développement durable dans d'autres pays.

Le présent objectif comporte deux priorités promouvoir à l'échelle internationale des méthodes favorables au développement durable; et obtenir un consensus à l'échelle nationale sur les questions touchant les forêts en tenant compte des différentes parties, valeurs, compétences et responsabilités.

Mesure : Promouvoir à l'échelle internationale les méthodes de développement durable du Canada

Enjeux	Stratégies	Objectifs
RNCan a mis en œuvre dans toutes les régions du Canada un système unique au monde de surveillance des feux de forêts par satellite (Fire M3). Cette technologie permet de surveiller les feux de forêts et de fournir aux gestionnaires des feux et aux dirigeants de collectivités de l'information exacte leur permettant de prendre des décisions coûteuses en vue de sauver des vies et d'assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens de même qu'une gestion saine des forêts pour les générations à venir.	Le Canada aidera à assurer la sécurité d'autres collectivités du monde entier en fournissant une variante de Fire M3 qui sera mise en œuvre en Indonésie. On envisage également la possibilité de l'implanter au Guatemala, au Mexique et peut-être dans d'autres pays d'Amérique latine et de l'Asie du Sud-Est.	D'ici 2001, procéder à la première mise en œuvre de Fire M3 en Indonésie.
Un important aspect du rôle de RNCan dans le développement durable des minéraux et des métaux est de faire connaître nos technologies environnementales et de favoriser l'adoption des normes canadiennes dans les autres pays.	RNCan travaillera avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et des experts d'autres ministères, d'universités et du secteur privé pour transférer la technologie et participer à l'élaboration de politiques et de règlements visant le développement durable des minéraux et des métaux dans les pays en développement. Cela mise sur le succès du travail entrepris pour la première SDD et contribue au mandat international du Canada.	D'ici 2001, compléter un projet en partenariat avec l'ACDI afin d'acquérir des connaissances sur la remise à l'état des mines au Brésil. D'ici 2002, terminer un projet en partenariat avec l'ACDI pour acquérir des connaissances sur la réglementation environnementale pour le secteur de l'exploitation aurifère en Guyane. D'ici 2003, terminer un projet en partenariat avec l'ACDI pour aider à améliorer la capacité environnementale dans le secteur minier en Zambie.

Résultats prévus

Le Canada fait preuve de leadership dans le domaine de la sécurité des ressources à l'échelle mondiale en transférant des connaissances et des technologies de pointe.

Résultats prévus

Amélioration des méthodes de gestion environnementale liées à l'exploitation des ressources minérales dans des pays donnés.

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
L'industrie doit montrer à la société qu'elle contribue à la promotion du développement durable dans le secteur de l'énergie et des transports. La Commission du développement durable des Nations Unies tiendra sa 9e session (CDD 9) du 16 au 27 avril 2001 à New York. Les sources d'énergie et les technologies du transport favorisant le développement durable seront l'un des principaux thèmes de cette session.	En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, le secteur privé et des particuliers, RNCan dirige une initiative canadienne visant l'organisation d'une exposition sur l'énergie et la technologie qui aura lieu dans le cadre de la CDD 9. Cette exposition vise à souligner la mise en œuvre de programmes et de politiques sur l'énergie et les technologies de transport favorisant le développement durable ainsi qu'à tirer des exemples pratiques et axés sur les résultats pour les discussions intergouvernementales. Des entreprises canadiennes présenteront leurs technologies à cette exposition internationale.	D'ici 2001, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, préparer une exposition technique sur l'énergie et les transports de l'avenir qui aura lieu dans le cadre de la CDD 9.	*Favoriser un débat international éclairé sur les questions relatives au transport et à l'énergie.* *Démontrer les technologies existantes et les possibilités de les déployer, particulièrement dans les pays en développement.*

Mesure : Obtenir un consensus sur les questions concernant les forêts

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Le Canada reconnaît l'importance de diverses valeurs dans l'aménagement de ses forêts. L'obtention d'un consensus est considérée comme la base du processus décisionnel dans une société stable. On doit respecter les responsabilités et rôles complexes en matière de compétences ainsi que les besoins des collectivités et des particuliers.	Une nouvelle Stratégie nationale sur les forêts (2003-2008) sera élaborée après un processus de consultations pancanadien avec la participation de la Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts. Cette stratégie fera fond sur la réussite de la *Stratégie nationale sur les forêts 1998-2003 : Durabilité des forêts, un engagement canadien*	D'ici 2003, élaborer la nouvelle Stratégie nationale sur les forêts. D'ici 2003, conclure un nouvel Accord canadien sur les forêts à temps pour le Congrès forestier mondial qui aura lieu à la ville de Québec.	*Une approche coopérative permettant de faire de l'aménagement durable des forêts une réalité au pays. Le Canada continuera d'être reconnu pour sa bonne intendance des forêts et son leadership dans le domaine de l'aménagement durable des forêts.*
La demande à l'échelle mondiale de bois d'œuvre est croissante. Le Canada tire également des forêts primaires des avantages autres que le gros bois d'œuvre. Afin d'assurer un avenir durable, il est essentiel de protéger davantage ces forêts primaires en modifiant les techniques d'exploitation et en augmentant le nombre de régions forestières protégées; en faisant pousser davantage d'arbres dans les forêts de seconde venue; en augmentant les mesures stratégiques dans le domaine de la sylviculture et de la régénération; et en créant de nouvelles fibres forestières.	Lancer un dialogue, Forêts 2020, pour faire participer les Canadiens à une approche pancanadienne novatrice visant à améliorer la bonne intendance des forêts tout en assurant la croissance continue de l'industrie forestière.	D'ici 2001, en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, RNCan lancera une série de consultations auprès des Canadiens pour obtenir leurs opinions sur le projet visant à améliorer l'aménagement durable des forêts canadiennes.	*Rassembler le leadership, la stabilité des collectivités, le développement économique et les progrès dans la science et la technologie pour améliorer et maintenir la contribution du secteur des ressources humaines à la qualité de vie des Canadiens.* *Attirer de l'investissement pour de nouvelles initiatives dans le domaine de la foresterie, comme des plantations à haut rendement et à croissance rapide.*

1.3 Outils d'intervention

RNCan s'est engagé à mettre au point et à promouvoir des approches économiques, réglementaires et volontaires visant à favoriser le développement durable des ressources naturelles. Par exemple, RNCan travaille avec d'autres ministères pour évaluer et préparer des options pratiques relativement aux échanges de droit au pays pour les émissions de gaz à effet de serre. Le Ministère travaille également à intégrer les questions concernant les décisions relatives au développement durable et au choix des meilleurs outils d'intervention. Il favorise les discussions sur un processus décisionnel plus rigoureux, y compris le choix des outils d'intervention et la gestion des risques.

RNCan continuera de travailler avec les autres ministères pour s'assurer que des mesures d'intervention sont établies pour promouvoir le développement durable. En fait, ces mesures se retrouvent dans plusieurs des actions proposées dans cette stratégie (ex., récupération des ressources à l'objectif 2.1). La priorité de la *SDD – Maintenant et pour l'avenir* est d'analyser les options d'échange des émissions au pays, aspect crucial de l'approche du Canada au défi de Kyoto.

Mesure : Analyser les options en matière d'échange de droit au pays pour les émissions

Enjeux	Stratégies	Objectifs
L'élaboration d'un programme national d'échange de droit pour les émissions, de même que l'établissement de plafonds réglementaires pour les émissions de gaz à effet de serre, ont été identifiés comme un moyen possible de réduire les coûts économiques du Canada pour ses mesures mises de l'avant en vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé à Kyoto. De nombreuses incertitudes planent encore sur l'orientation à donner à un tel programme, son incidence sur l'économie canadienne et sa contribution au développement durable. Ils établissent un lien direct avec la Stratégie nationale de mise en œuvre.	En partenariat avec d'autres ministères, évaluer et préparer des solutions pratiques pour le programme national d'échange de droit pour les émissions de gaz à effet de serre. Ces efforts font fond sur le travail effectué pour la SDD de 1997, et permettront d'évaluer plus en profondeur l'incidence des solutions sur les coûts économiques et sociaux des mesures prises pour atteindre l'objectif que le Canada s'est fixé à Kyoto.	D'ici 2002, procéder à des analyses et formuler des recommandations à l'appui de la Stratégie nationale de mise en œuvre.

Résultats prévus

Les recommandations découlant de cette analyse viseront les défis environnementaux, sociaux et économiques associés au programme d'échange d'émissions de gaz à effet de serre et détermineront des options qui permettent de réduire les coûts économiques de la réalisation des engagements de Kyoto tout en se conformant au protocole de Kyoto.

But 2 : Pour fournir aux Canadiens des avantages économiques, environnementaux et sociaux dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures

OBJECTIFS

- 2.1 Innovations et possibilités
- 2.2 Commerce et marchés
- 2.3 Collectivités stables

Le secteur des ressources naturelles est un fer de lance de la création d'emplois, de la croissance économique, du développement communautaire et de la qualité de vie des Canadiens. Afin de maintenir sa capacité de favoriser une économie prospère tout en assurant la protection de l'environnement – pour les générations à venir –, le secteur des ressources naturelles doit utiliser les ressources naturelles du Canada de la manière la plus efficiente possible. Le développement durable devrait donner lieu à une industrie des ressources naturelles qui sollicite moins l'environnement, ouvre de nouvelles perspectives économiques et donne une plus grande stabilité aux collectivités canadiennes. En même temps, il permet aux Canadiens de continuer à soutenir la concurrence étrangère et d'ouvrir de nouveaux marchés à l'étranger, de manière à conserver leur niveau de vie élevé.

Nous estimons que les mesures à l'appui de ce but permettront de « repousser les limites », de sorte que dans trois ans, cette intégration aura effectivement lieu.

2.1 Innovations et possibilités

L'innovation répond essentiellement à un besoin d'améliorer, d'inventer, de repousser les limites. La recherche soutenue pour trouver de nouvelles et meilleures façons de faire les choses a fait progresser le Canada du point de vue social et économique. Les partenaires de RNCan soulignent continuellement le rôle important que le Ministère doit jouer dans l'innovation. Nous reconnaissons ce rôle, et nous prenons des mesures pour promouvoir l'efficacité énergétique, la récupération des ressources et l'innovation dans l'exploitation des ressources ainsi que pour répondre aux besoins de tous les secteurs de la société.

Mesure : Promouvoir l'innovation dans le domaine de l'exploitation des ressources

Enjeux	Stratégies	Objectifs
L'éco-efficacité permet aux entreprises d'améliorer leur productivité et leur compétitivité tout en réalisant des progrès mesurables à l'égard du rendement environnemental. Les méthodes éco-efficaces favorisent l'innovation dans le domaine de la technologie, des procédés de production, des processus organisationnels ainsi que de la conception des produits. La mise en œuvre de méthodes et de technologies éco-efficaces pourraient appuyer les efforts déployés par le gouvernement dans le but de rendre les industries canadiennes plus novatrices et productives. Une justification économique et scientifique détaillée de l'éco-efficacité est nécessaire en vue de sensibiliser l'industrie dans le but d'attirer des investissements et de favoriser les initiatives de recherche.	Travailler avec les partenaires en vue d'établir la capacité du Canada en matière d'éco-efficacité. S'assurer que les entreprises du secteur des ressources naturelles ont accès à des techniques et des outils adéquats en vue de favoriser l'adoption de méthodes éco-efficaces. Parmi les partenaires, mentionnons d'autres ministères fédéraux, des entreprises du secteur privé, des associations, des instituts de recherche et des universités.	D'ici 2002, préparer un rapport, comportant une analyse de l'écart, axé sur les possibilités d'investissements et de recherche et développement. D'ici 2003, concevoir une trousse d'éco-efficacité, préparer des études de cas de premier plan et élaborer une stratégie de communication afin de promouvoir l'adoption de l'éco-efficacité au sein de l'industrie. D'ici 2002, renforcer la capacité des installations de recherche afin d'améliorer les procédés de fabrication et de conception du matériel et de mettre au point des technologies et des matériaux novateurs. D'ici 2001, élaborer une trousse de formation sur l'éco-efficacité et la conception respectueuse de l'environnement à l'intention du secteur des pièces automobiles.

Résultats prévus

Diminution de l'utilisation des ressources naturelles du Canada en raison de la réduction de la consommation des procédés de production.

Réduction des émissions grâce aux procédés de production.

L'écoefficacité permettra d'exercer la responsabilité sociale au pays et à l'étranger.

Éco-efficacité

Une récente étude interministérielle, dirigée par RNCan et intitulée *Le rôle de l'écoefficacité : problèmes et possibilités au XXIe siècle* à l'échelle mondiale, a confirmé que l'ecoefficacité est tout aussi bonne pour l'environnement que pour le résultat final escompté. Les grandes entreprises utilisent des outils, tels que les systèmes de gestion de l'environnement, l'analyse du cycle de vie, la conception pour l'environnement et la gestion du processus d'approvisionnement, pour offrir des biens et services à des prix concurrentiels tout en réduisant l'impact écologique et l'intensité des ressources au cours du cycle de vie.

Le Comité permanent de l'industrie de la Chambre des communes définit le concept de l'éco-efficacité comme « une importante pratique commerciale et un utile outil de gestion au moyen desquels les innovations dans la technologie, les précédés de production, la conception des produits, ainsi que l'organisation et les méthodes d'une entreprise peuvent permettre de réduire les coûts, d'améliorer la qualité des produits, de diminuer la responsabilité environnementale, d'utiliser moins de matériaux et de réduire les répercussions sur l'environnement. »

Alors que de nombreuses grandes entreprises profitent déjà des avantages liés à l'adoption de technologies et de procédés éco-efficaces, les petites et moyennes entreprises ont encore des défis à relever à cet égard. Parmi les domaines de priorité en vue de promouvoir l'éco-efficacité au sein de ces entreprises cibles, mentionnons une plus grande sensibilisation aux gains de productivité et aux dividendes financiers, le renforcement de la capacité, le perfectionnement des compétences, l'application des outils d'éco-efficacité sur le marché et l'exploration d'autres possibilités d'investissements.

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
La demande au pays et à l'étranger pour le recyclage et des produits recyclés augmente de façon soutenue. Une approche coordonnée est maintenant essentielle pour accroître l'efficacité de la récupération et du recyclage des matériaux au Canada, et utiliser à l'étranger le savoir et les technologies du pays. Une initiative pancanadienne visant à accroître le recyclage présentera non seulement des avantages considérables pour l'environnement, mais sera aussi bénéfique pour tous les paliers de gouvernement, l'industrie, les établissements de recherche et la population en raison de la création d'emplois et des nouvelles possibilités de partenariats.	Mettre en oeuvre un stratégie fédérale de récupération des ressources afin de déterminer les agents moteurs et inhibiteurs afin d'encourager et de rehausser le recyclage des produits axés sur les ressources au Canada, d'appuyer les objectifs liés aux changements climatiques, de créer des occasions d'affaires et de favoriser le commerce de produits recyclables. Au nombre des partenaires, mentionnons les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les municipalités et l'industrie.	D'ici 2003, mettre au point une infrastructure d'information afin d'identifier adéquatement les consommateurs de matériaux recyclables et de suivre les habitudes de consommation des ressources recyclables canadiennes. D'ici 2003, entreprendre des activités de recherche et développement sur les technologies de recyclage et de récupération des ressources afin de déterminer les agents moteurs et inhibiteurs pour déterminer les secteurs nécessitant un changement d'infrastructure et des développements technologiques sont requis, et d'appuyer l'essai et l'évaluation des procédés de recyclage et de récupération des ressources. D'ici 2003, coordonner les mécanismes pour l'échange de technologies au pays et aider à améliorer la capacité à l'échelle mondiale. D'ici 2003, de concert avec d'autres ministères fédéraux, appuyer, élaborer et mettre en œuvre une série d'instruments réglementaires, volontaires et financiers en vue d'accroître le recyclage.	*Récupération et économie accrues des matériaux, diminution de la consommation d'énergie, sensibilisation de la population au recyclage, et réduction des pressions sur les décharges.*

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Le secteur des ressources naturelles est l'un des secteurs les plus novateurs au Canada. Il a accru sa productivité en adoptant des solutions novatrices et des méthodes de développement durable, ce qui lui a permis d'être concurrentiel à l'échelle mondiale. Ceci n'est toutefois pas suffisant; en effet, les industries axées sur les ressources naturelles du Canada souhaitant conquérir les nouveaux marchés mondiaux en rapide évolution devront concevoir et mettre en œuvre des innovations à l'échelle mondiale.	Mener et financer des travaux de recherche scientifique qui permettront d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada par la conception de technologies de mécanisation et d'automatisation novatrices. Au nombre des partenaires, mentionnons des sociétés minières, des fabricants de matériel ainsi que des organismes de recherche et de réglementation de toutes les régions d'Amérique du Nord.	D'ici 2003, concevoir et mettre à l'essai du matériel d'exploitation minière alimenté à l'eau afin de remplacer le matériel à air comprimé similaire à rendement moins élevé. D'ici 2003, élaborer des concepts et des systèmes novateurs pour exploiter les filons étroits. D'ici 2003, terminer les projets de démonstration afin de mettre au point et d'utiliser des technologies de pile à hydrogène pour l'exploitation des mines de roche dure souterraines.	*Diminution des coûts d'exploitation des mines canadiennes, ce qui permettra d'allonger la durée de vie des mines et, par conséquent, de conserver des emplois. De nouvelles avenues de développement économique s'ouvriront à l'industrie canadienne si cette dernière joue un rôle de premier plan à l'échelle internationale dans le domaine des technologies d'exploitation des mines.*

Innovation dans le secteur des ressources naturelles

En partenariat avec le secteur privé, les provinces, les territoires et les universités, le gouvernement du Canada s'est engagé à accélérer l'innovation dans les secteurs de l'économie établis et nouveaux. L'innovation – qui est vitale au secteur des ressources naturelles du Canada – permet de mettre au point des produits de niveau mondial, d'accéder aux marchés mondiaux et de maintenir la qualité de vie de tous les Canadiens.

Les possibilités de croissance dans les domaines liés aux ressources sont impressionnantes. Entre 1996 et 2010, on devrait observer une hausse de près de 40 p. 100 des produits de papier et de carton; une croissance de 20 p. 100 par an de l'industrie géomatique au Canada; on prévoit une augmentation de plus de 50 p. 100 par an de la production de sables bitumineux entre 2001 et 2004; et une croissance de jusqu'à 50 p. 100 par an de la robotique dans l'industrie minière. Les Canadiens seront en mesure de tirer parti de ces nouvelles possibilités uniquement en élaborant et en mettant en œuvre des innovations à l'échelle mondiale.

RNCan aide à transformer l'industrie des ressources naturelles du Canada en l'une des industries les plus productives, sophistiquées et écologiques au monde grâce à ses investissements dans les sciences et les technologiques, le transfert de ses connaissances et son expertise. Une vision et une stratégie à long terme pour réaliser le développement durable soutiennent en outre cette transformation. Toutefois, pour bien promouvoir le développement durable, l'intégration des facteurs sociaux, économiques et environnementaux doit devenir une seconde nature, et non une réflexion après coup.

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
On prévoit que le Canada et les autres pays du monde continueront dans les prochaines années à utiliser des combustibles à base d'hydrocarbure. Un avenir durable comprend l'énergie qui contribue à la croissance socio-économique tout en réduisant les risques pour l'environnement.	RNCan fournira les outils pour réduire les coûts des investissements et d'exploitation ainsi que les émissions de gaz à effet de serre liés à la production de bitume et de pétrole lourd propre des sables bitumineux et des ressources en pétrole lourd en évaluant et en mettant au point des technologies nouvelles ou améliorées. Cette initiative sera menée dans le cadre d'un programme fédéral général de science et de technologie sur l'énergie. Parmi les partenaires internationaux, mentionnons l'Agence internationale de l'énergie et le ministère de l'Environnement des États-Unis.	En 2001, RNCan déterminera de nouveaux processus d'amélioration visant à produire du bitume et du pétrole lourd transportables par pipeline afin d'augmenter la contribution des sables bitumineux et du pétrole lourd à l'approvisionnement pétrolier du Canada, ce qui réduira l'impact environnemental associé. D'ici 2003, RNCan établira de nouveaux systèmes de gestion pour les régions de la nouvelle frontière (sur terre et en mer) afin d'assurer l'exploitation responsable des ressources et la promotion des politiques en matière de développement durable dans toutes les régions pionnières.	*Diminution des répercussions sur l'environnement de la production et du traitement du bitume, et de l'exploitation en mer du pétrole lourd et du gaz naturel.*
L'information géoscientifique est essentielle à la découverte et au développement durable de nouvelles sources de minéraux et d'énergie. Les connaissances géoscientifiques du Canada sont également l'un des principaux avantages du pays pour attirer de l'investissement dans le marché mondial de l'exploration de plus en plus concurrentiel. La plupart des données géoscientifiques du Canada actuellement disponibles ont été compilées il y a plus de 20 ans et font abstraction des idées, des techniques et des technologies d'aujourd'hui. Cette situation est en partie responsable de la diminution récente des investissements dans l'industrie de l'exploration. Par ailleurs, l'information qui existe actuellement est conservée sous divers formats par des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux et elle n'est régie par aucune norme nationale ni politique d'accès coordonné ou de diffusion.	Stimuler de nouveaux investissements dans l'exploration minérale par le biais de l'Initiative géoscientifique ciblée en recueillant et en mettant à jour de l'information dans des domaines cibles des gisements minéraux potentiels dans toutes les régions du Canada par le levé de carte géologique, géophysique et géochimique; et favoriser des investissements stratégiques pour améliorer le Réseau canadien des connaissances géoscientifiques (RCCG), en fournissant un accès en direct par le service Gouvernement en direct.	D'ici 2001, en collaboration avec des organismes géoscientifiques provinciaux et territoriaux, diffuser des rapports initiaux, des publications et des cartes, et préparer des bases de données avec l'information recueillie dans le cadre de 22 projets de l'Initiative géoscientifique ciblée menés dans toutes les régions du Canada. D'ici 2002, compléter les années deux et trois de l'Initiative géoscientifique ciblée. D'ici 2002, mettre au point le modèle de données géoscientifiques du Réseau canadien des connaissances géoscientifiques afin de faciliter la découverte, l'entente mutuelle et l'échange de données géoscientifiques.	**Résultats prévus** *Assurer le développement durable des secteurs des mines et de l'énergie du Canada par la découverte de nouvelles réserves économiquement viables de minéraux, de pétrole et de gaz naturel.*

2.2 Commerce et marchés

L'économie mondiale a besoin de ressources naturelles, sous forme de produit brut ou de produits transformés. Le Canada fournit de plus en plus de produits à valeur ajoutée. Nous exportons également des connaissances, de la technologie et des services qui sont de plus en plus en demande sur le marché international. La contribution du Canada se fait sur deux volets : vendre des produits à valeur supérieure et plus respectueux de l'environnement (et par conséquent stimuler l'économie canadienne), et également vendre de l'information, des compétences et des procédés qui permettront à d'autres pays d'atteindre leurs propres objectifs en matière de développement durable. À mesure que la mondialisation accroît les pressions concurrentielles, il est essentiel de non seulement maintenir, mais aussi d'élargir les créneaux du Canada.

Accroître l'accès au marché des industries axées sur les ressources

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Le succès permanent des industries axées sur les ressources du Canada repose sur les exportations. Les obstacles aux marchés et au commerce sont des questions importantes pour les entreprises canadiennes. Afin que le secteur puisse maintenir et accroître son accès aux marchés, les règles du jeu doivent être équitables à l'échelle internationale.	Appuyer la négociation en vue de maintenir et d'élargir l'accès au marché et encourager les améliorations dans le climat commercial à l'étranger pour les entreprises canadiennes, de sorte que ces dernières puissent contribuer à la prospérité du Canada. RNCan poursuivra cet objectif en coopération avec d'autres ministères fédéraux et le secteur privé.	D'ici 2003, établir de nouveaux engagements bilatéraux et multilatéraux pour examiner les initiatives en matière de réglementation et de politique ainsi que pour favoriser la libéralisation du commerce dans l'industrie des minéraux et des métaux, le secteur des produits forestiers et le secteur de l'énergie.	*Un meilleur accès aux marchés accroît la stabilité de l'industrie canadienne et sa capacité de favoriser le développement durable au pays et à l'étranger.*

Les dix industries les plus novatrices au Canada, 1993-1997

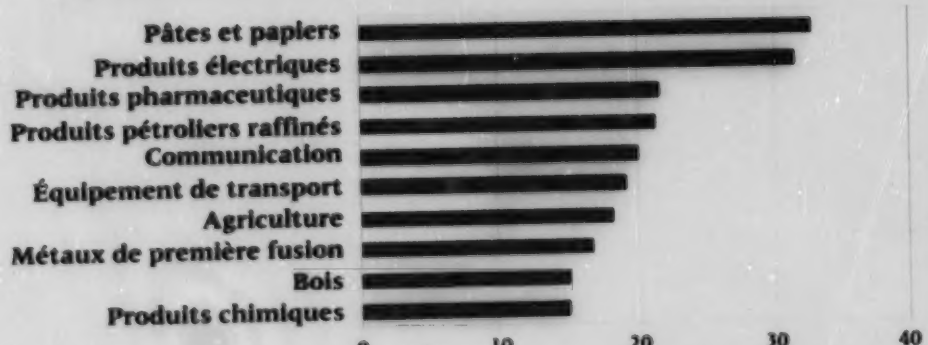

[(machinerie et équipement + R-D)/Valeur ajoutée)]*100
Source : Industrie Canada

Mesure : Multiplier les efforts pour promouvoir le développement des entreprises sur la scène internationale

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
La viabilité à long terme des industries axées sur les ressources du Canada est fonction des exportations. La mondialisation, la technologie et les préoccupations relatives à l'environnement posent pour les entreprises canadiennes axées sur les ressources des défis sur les marchés internationaux. Les efforts déployés pour aider l'industrie à augmenter ses exportations permettront au secteur de demeurer concurrentiel et de créer des emplois.	En partenariat avec l'Équipe Canada Inc., d'autres ministères fédéraux, des provinces et le secteur privé, RNCan s'efforcera de promouvoir davantage le développement commercial à l'échelle internationale.	De 2001 à 2003, continuer d'entreprendre au besoin des missions commerciales qui, dans la mesure du possible, seront menées par le Ministre. D'ici 2001, mettre en poste à l'ambassade canadienne à Beijing un spécialiste pour aider les entreprises canadiennes axées sur les ressources naturelles à tirer parti des occasions d'affaires. D'ici 2002, mettre en œuvre une stratégie de commerce et d'investissement. D'ici 2002, mettre en poste des spécialistes des changements climatiques dans des ambassades cibles afin d'aider les entreprises canadiennes axées sur les ressources naturelles à tirer parti des occasions d'affaires dans des marchés désignés.	*Maintien et augmentation des exportations liées aux ressources dans les marchés traditionnels et nouveaux.* *Promotion du développement durable au pays et à l'étranger par l'exportation accrue de technologies, de produits et de services mis au point par les secteurs axés sur les ressources.*

2.3 Collectivités stables

Les citoyens qui ont le plus à cœur le développement durable sont ceux des collectivités faisant face à de complexes défis sociaux, environnementaux et économiques – y compris les cycles d'expansion et de ralentissement dans les collectivités rurales et tributaires des ressources, les changements démographiques et les préoccupations à l'égard de la détérioration de l'environnement.

Les citoyens que RNCan a consultés ont fait part de leur désir de participer à la solution. Ils souhaitent prendre ouvertement part au processus décisionnel qui, en bout de ligne, aura une incidence sur leur qualité de vie. Ils s'attendent à ce que le gouvernement leur donne plein accès aux divers programmes et services dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés. Lors des forums de citoyens, on a systématiquement fait ressortir l'importance de l'engagement des collectivités au processus d'établissement de leurs besoins et valeurs ainsi que dans l'élaboration, la définition et le classement de leurs propres indicateurs de collectivité stable.

Les ministères fédéraux repensent les rôles traditionnels à l'appui du développement des collectivités. Le développement de collectivités stables permet de remanier les outils du gouvernement (politiques, programmes, services et réglementation) en fonction des besoins des collectivités ainsi que des défis qu'elles doivent relever. Il doit tenir compte des priorités et préoccupations de la collectivité tant sur les plans sociaux, culturels et environnementaux qu'économiques. Le principal défi consiste à favoriser la bonne mise en œuvre de stratégies intégrées axées sur les collectivités qui offrent des avantages économiques, sociaux et environnementaux durables tout en favorisant une plus grande interdépendance, liberté d'action et stabilité des collectivités.

RNCan reconnaît que des collectivités solides sont un aspect important de la qualité de vie des Canadiens. Le Ministère travaille activement à favoriser l'établissement de collectivités stables par le biais d'initiatives visant à :

- **favoriser le leadership et le renforcement des capacités au sein des collectivités**
- **appuyer les compétences et l'apprentissage**
- **assurer l'accès aux connaissances et aux outils à l'appui du processus décisionnel**
- **établir des partenariats pour le développement des collectivités**

Domaines de priorité pour les initiatives liées aux collectivités stables

Programme des collectivités durables – fournit aux collectivités éloignées, rurales, septentrionales et autochtones un accès via Internet à des données et des outils d'analyse à l'appui du processus décisionnel.

Participation des Autochtones à l'économie axée sur les ressources – Augmente la participation des Autochtones à l'économie axée sur les ressources et leur permettre de tirer parti des avantages connexes par le biais de partenariats et du renforcement de la capacité

Efficacité énergétique, énergie renouvelable et systèmes énergétiques dans les collectivités – favorise le travail avec les collectivités afin de faire davantage connaître les options possibles qui permettront de répondre aux besoins énergétiques de l'avenir.

Infrastructure des municipalités vertes – favorise les progrès technologiques et les innovations dans le domaine environnemental.

Systèmes de gestion de l'environnement – Engage le Ministère à l'égard du développement durable en écologisant ses propres activités écologisant nos propres activités.

Mesure : Préparer et diffuser de l'information afin d'accroître la capacité des collectivités

Enjeux	Stratégies	Objectifs
Les collectivités autochtones, septentrionales, rurales et côtières ont besoin d'information et de compétences pour améliorer leur capacité de préparer des plans, de prendre des décisions et d'établir des partenariats. Le Programme des collectivités durables a été lancé en 1997 à titre de projet pilote dans le but de fournir à ces collectivités de l'information clé par le biais d'Internet – information sur les ressources naturelles et l'environnement ainsi que données sociales et économiques non confidentielles – à l'échelle locale, régionale et nationale. L'établissement de partenariats entre les pouvoirs publics, l'industrie et les collectivités est essentiel à la création de collectivités stables.	Offrir le Programme des collectivités durables à un plus grand nombre de collectivités. Améliorer l'accès aux sources d'information et aux méthodes de traitement de l'information, améliorer la communication et les consultations, et promouvoir les partenariats. Au nombre des partenaires, mentionnons les ministères fédéraux, l'industrie, des organismes autochtones, des organismes non gouvernementaux et les gouvernements provinciaux.	D'ici 2003, offrir le Programme des collectivités durables à 60 collectivités.
Certains ministères fédéraux ont des programmes destinés spécifiquement au Nord, une région à population éparse qui couvre plus de 40 p. 100 du pays. Certains ministères ayant d'importants programmes pour le Nord ont des bureaux régionaux; toutefois, la plupart des ministères offrent des services à partir d'autres régions du pays ou sur une base empirique. En raison des différents mandats des ministères fédéraux, il est essentiel d'avoir une vision fédérale commune pour le Nord.	Participer à l'élaboration d'une Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord.	D'ici 2001, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, participer à l'élaboration d'un plan d'action concret dans le cadre d'une Stratégie fédérale de développement durable dans le Nord.

Résultats prévus

Permettre aux collectivités autochtones, rurales, côtières et septentrionales d'être plus en contrôle de leur avenir, de chercher et de tirer profit des possibilités et de faire face aux pressions environnementales, sociales et économiques en améliorant la planification, la consultation ainsi que l'utilisation d'Internet et des technologies de cartographie.

Résultats prévus

L'adoption dans le Nord de politiques et de programmes qui serviront de modèles à l'échelle nationale et internationale, en vue de favoriser un processus décisionnel collectif, la reconnaissance des règlements des revendications territoriales et l'excellence dans la gestion des ressources.

Mesure : Accroître la capacité des Autochtones et des collectivités de gérer de façon durable les ressources naturelles

Enjeux	Stratégies	Objectifs
La forêt est un élément vital du mode de vie traditionnel et de l'avenir économique des Autochtones. Par suite du succès du Programme forestier des premières nations, RNCan a examiné des approches pour rendre accessible des méthodes et des principes similaires aux collectivités métis et autochtones hors des réserves dans une économie d'aménagement durable des forêts. Le Programme des forêts modèles permet de transformer les forêts en laboratoires vivants où les gens ayant un intérêt direct dans la forêt peuvent, à l'aide de sciences et de technologies les plus récentes, participer au processus décisionnel sur la façon d'aménager de façon durable les forêts.	RNCan entreprendra d'autres recherches stratégiques et des projets pilotes pour l'initiative à l'intention des Métis et des Autochtones vivant hors des réserves. Transférer le savoir-faire, les compétences et les méthodes obtenus grâce aux forêts modèles et les appliquer dans les activités forestières et les collectivités tributaires des ressources afin de partager des solutions axées sur les besoins locaux en vue d'assurer le développement durable des régions et des collectivités axées sur les forêts.	D'ici 2001, lancer un nouveau Programme forestier des premières nations. D'ici 2001, entreprendre quatre projets pilotes pour évaluer la possibilité de faire participer les Métis et les Autochtones vivant hors des réserves à l'économie basée sur les forêts à l'échelle régionale. D'ici 2001, offrir six ateliers de sensibilisation dans toutes les régions du pays dans le but de faire connaître l'expérience acquise grâce aux forêts modèles avec des indicateurs de niveau locaux. D'ici 2002, lancer un nouveau programme des forêts modèles.
Un grand nombre de collectivités autochtones ne sont pas adéquatement préparées à tirer pleinement parti des possibilités liées aux minéraux et aux métaux. Elles seraient en mesure d'acquérir des capacités, des compétences, des connaissances et de l'expérience en établissant des partenariats afin de les aider à profiter de ces possibilités.	RNCan travaillera en association avec les industries des minéraux, les gouvernements et les communautés autochtones pour mettre en oeuvre des activités qui soutiennent les peuples et les communautés autochtones, par exemple pour produire une série de cartes des communautés autochtones à proximité d'activités de développement des minéraux et des métaux, encourager la formation de groupes de travail réunissant les principaux intéressés et d'autres initiatives qui découlent de l'établissement de relations entre les communautés autochtones et l'industrie, et explorer les activités et initiatives possibles qui renforcent les capacités des communautés autochtones relativement aux activités de développement des minéraux et des métaux.	D'ici 2001, former un groupe de travail réunissant les multiples intéressés et entamer la discussion en vue d'initiatives de partenariats avec les autochtones pour le développement des minéraux et des métaux. D'ici 2001, diffuser à la population une série de cartes sur les collectivités autochtones à proximité des activités d'exploitation des minéraux et des métaux.

Résultats prévus

Capacité accrue des collectivités autochtones et rurales de gérer de façon durable les ressources axées sur les forêts en fonction des valeurs et des besoins particuliers des régions et des localités.

Résultats prévus

Meilleure communication entre les collectivités autochtones, l'industrie et les pouvoirs publics; une base solide pour aider les peuples autochtones à acquérir des capacités, des connaissances, des compétences et de l'expertise dans l'industrie minière; et sensibilisation accrue et entente mutuelle entre les collectivités autochtones et l'industrie minière.

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
En vertu de la loi, RNCan est tenu de réglementer tous les levés officiels des terres du Canada, notamment les réserves indiennes, les parcs nationaux et historiques, les territoires, les régions en mer du Canada et autres terres autochtones. Les levés officiels ou cadastraux servent à déterminer les limites des droits fonciers. Des plans de levés officiels sont utilisés dans les documents juridiques qui transfèrent ces droits. On assiste à un rapide transfert aux peuples autochtones des tâches de gestion des terres et des ressources. Par conséquent, ces groupes doivent acquérir les compétences dont ils ont besoin pour gérer leur terres et ressources. Le développement durable des ressources en terres repose sur une infrastructure de droits de propriété stable, solide et efficace. RNCan a des relations de travail bien établies avec de nombreuses collectivités autochtones ce qui lui permet d'aider ces collectivités à déterminer et à acquérir les compétences dont elles ont besoin pour la gestion des droits de propriété.	Établir une infrastructure de droits de propriété efficace et efficiente pour les groupes des premières nations et autochtones en vertu du Système d'arpentage des terres du Canada. La tribu des Gens-du-sang du sud de l'Alberta compte la plus importante population de toutes les Premières Nations du Canada. Parmi les partenaires, mentionnons divers ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, des entreprises et des groupes autochtones ainsi que divers établissements d'enseignement collégial et universitaire.	D'ici 2001, transférer les connaissances en géomatique et accroître la capacité de la Tribu des Blood en vue d'améliorer la gestion des terres et des ressources. D'ici 2001, compléter une étude des répercussions sociales et économiques d'un levé officiel et d'un régime d'enregistrement des actes, deux éléments d'une infrastructure de droits de propriété. D'ici 2001, préparer un document sur l'infrastructure des droits de propriété pour une trousse d'information à l'intention des négociateurs des revendications territoriales au Canada. D'ici 2002, élaborer une stratégie pour obtenir des fonds additionnels afin d'assurer le transfert continu de connaissances en géomatique et le renforcement du potentiel d'autres collectivités des premières nations.	*Une infrastructure de droits de propriété souple et fiable à l'appui du développement durable des collectivités autochtones d'aujourd'hui et de demain.*
Le renforcement du potentiel des collectivités autochtones, notamment l'administration, afin de leur permettre de gérer de manière durable les ressources naturelles est devenu une priorité pour la plupart des collectivités autochtones et les industries axées sur les ressources naturelles du Canada. Le défi consiste à accélérer l'adoption de stratégies axées sur les collectivités qui présentent des avantages économiques, sociaux et environnementaux viables tout en favorisant une plus grande autosuffisance, stabilité et autonomie de ces collectivités.	Favoriser le renforcement du potentiel des Autochtones afin de leur permettre de gérer les terres et les ressources et de tirer parti des possibilités économiques connexes; et promouvoir le processus décisionnel intégré axé sur les connaissances.	D'ici 2003, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, élaborer un ensemble stratégique d'initiatives visant à stimuler la participation des Autochtones à l'économie axée sur les ressources et à accroître les avantages qu'ils peuvent en tirer.	**Résultats prévus** *Établir des partenariats afin d'assurer le développement durable des ressources naturelles; améliorer la base de connaissances; et renforcer le potentiel en science et technologie afin de favoriser le développement de collectivités autochtones autonomes.*

Mesure : Permettre aux collectivités de choisir elles-mêmes leurs options et leur avenir en matière d'énergie

Enjeux	Stratégies	Objectifs
L'énergie dans les collectivités septentrionales et éloignées (dont un grand nombre sont des collectivités autochtones et rurales) est souvent plus coûteuse que dans les autres collectivités canadiennes et représente donc une importante dépense pour la collectivité. Il peut être avantageux pour les collectivités de connaître leurs options en matière d'exploitation et de consommation judicieuse d'énergie. Les collectivités qui déterminent bien à l'avance leurs options et besoins futurs en énergie auront plus de souplesse pour planifier les solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.	Préparer une stratégie globale visant à fournir aux collectivités (dirigeants ainsi que techniciens et ingénieurs en énergie) l'information nécessaire pour leur permettre de comprendre et de prévoir leurs besoins futurs en énergie et de connaître les options viables qu'offrent les sources d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique pour répondre à ces besoins. Cette stratégie fera fond sur l'outil d'analyse des projets d'énergie renouvelable (RETScreen) afin de faciliter l'identification et l'évaluation d'options plus générales (notamment des procédés d'efficacité énergétique et des outils de systèmes). La stratégie visera à fournir de l'information en vue de permettre aux collectivités de déterminer les coûts et les avantages sociaux, environnementaux et économiques pertinents de chaque option. Les collectivités seront en mesure de décider par elles-mêmes quelle option (ou série d'options) répond à leurs besoins. Parmi les partenaires, mentionnons le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Développement des ressources humaines Canada, la Fédération des municipalités canadiennes et des collectivités.	D'ici 2001, mettre au point une stratégie globale de systèmes énergétiques intégrés misant sur les technologies axées sur l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique ainsi que sur des systèmes et des méthodes de gestion.

Résultats prévus

Dans un grand nombre des collectivités septentrionales et éloignées, le recours à des sources d'énergie locales et une utilisation plus efficace de l'énergie peuvent permettre d'investir l'argent dans l'économie locale, de créer des emplois sur place, et d'acquérir des compétences grâce à la formation et à l'emploi.

Mesure : Bâtir une infrastructure pour les collectivités stables

Enjeux	Stratégies	Objectifs
L'infrastructure municipale en place étant vieillissante, il serait possible de la moderniser avec des technologies novatrices et respectueuses de l'environnement favorables au développement durable.	Conjointement avec Environnement Canada, Transports Canada et la Fédération canadienne des municipalités, le Ministère administre le Fonds d'habitation municipale vert en vue de favoriser à l'échelle municipale les progrès technologiques et les innovations dans le domaine de l'environnement. Les projets qui recevront l'appui de ce fonds doivent être de la plus grande qualité et d'un haut niveau d'innovation. Ils serviront de laboratoire vivant et permettront d'obtenir des données et des analyses qui seront diffusées aux collectivités de toutes les régions du pays.	D'ici 2003, approuver des projets qui ont permis de réduire de 30 à 50 p. 100 les répercussions sur l'environnement ou la consommation d'énergie.

Résultats prévus

Utiliser la recherche et la technologie de pointe en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans leur collectivité tout en protégeant l'environnement.

Favoriser davantage la recherche multidisciplinaire et coopérative dans les domaines d'importance nationale et acquérir de nouvelles compétences pour aider le Canada à promouvoir le développement durable.

Accélérer le transfert de connaissances et de technologies au sein des collectivités.

But 3 : Pour fournir aux Canadiens des stratégies pour gérer les répercussions environnementales dans le secteur des ressources naturelles.

OBJECTIFS

3.1 Mesures d'atténuation et d'adaptation à l'égard des changements climatiques

3.2 Réduction des répercussions sur l'environnement

3.3 Protection de l'environnement

L'environnement est en constante évolution – certains changements sont attribuables à des phénomènes naturels et d'autres, à l'homme. Nous savons que l'environnement peut s'adapter aux perturbations naturelles et humaines, à condition qu'elles n'outrepassent pas la capacité d'adaptation et de régénération de l'écosystème. Toutefois, des études scientifiques récentes semblent indiquer que tel n'est pas le cas. Les liens probables entre les changements climatiques et la consommation d'énergie soulignent la nécessité d'exploiter les ressources naturelles d'une manière qui respecte et protège l'intégrité des écosystèmes naturels. Cela représente un défi de taille, pour un pays qui dépend autant des sources d'énergie que le Canada.

RNCan joue un rôle de premier plan en élaborant les mesures que le Canada pourrait prendre à l'égard des changements climatiques, lesquelles sont au cœur de la stratégie du gouvernement fédéral et de la transformation de l'économie du secteur canadien de l'énergie. Le ministre des Ressources naturelles fait preuve de leadership au pays en mettant en œuvre les mesures adoptées par le Canada en vue de respecter ses engagements pris à Kyoto à l'égard des changements climatiques. La promotion des sciences et de la technologie ainsi que des méthodes de bonne intendance de l'environnement relèvent également du mandat de RNCan.

Il sera vital de relever le défi que présente le Protocole de Kyoto dans les prochaines années – en effet, la prise de mesures à l'égard des changements climatiques est l'un des plus importants défis environnementaux et économiques que le Canada a jamais relevés.

3.1 Mesures d'atténuation et d'adaptation à l'égard des changements climatiques

On a confié à RNCan le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre la plupart des mesures que le Canada devra adopter afin de respecter ses engagements pris à Kyoto à l'égard des changements climatiques. Afin d'atteindre l'objectif de réduction des émissions, il sera nécessaire d'obtenir un appui considérable des consommateurs, des producteurs et des utilisateurs d'énergie de l'industrie ainsi que des pouvoirs publics fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Pour relever ce défi, RNCan a identifié des initiatives stratégiques clés qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs d'importance, et de fournir la science et la technologie qui permettront de trouver des solutions au défi que pose le Protocole de Kyoto. Une vision à plus long terme – au-delà de la période de trois ans de la stratégie – est essentielle pour relever ce défi de taille et, par conséquent, la première mesure prise dans le cadre de ce but consiste à établir des objectifs pour un plan d'action quinquennal.

Mesure : Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Le Canada a besoin d'une stratégie nationale de mise en œuvre à long terme à l'égard des changements climatiques s'il veut atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre établis à Kyoto. Le *Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique* est la contribution du gouvernement fédéral au *Premier plan national d'activités sur le changement climatique*. Le Plan d'action 2000 vise les secteurs clés. Dans le cadre de ce Plan, RNCan dirige, seul ou conjointement, de nombreuses initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La mise en valeur et la promotion de technologies nouvelles et existantes sont essentielles à la diminution des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui et dans l'avenir. L'innovation technologique fait partie intégrante du *Plan d'action 2000*. Le Plan d'action 2000 accentuera la surveillance du climat et nous permettra de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques au Canada. Le Plan aidera également divers secteurs à élaborer des stratégies d'adaptation à l'égard du climat changeant.	Dans le cadre du *Plan d'action 2000*, on injectera 500 millions de dollars sur une période de cinq ans dans des initiatives spécifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. On fera également la promotion de partenariats et du partage des coûts avec les provinces et les territoires. Le Plan d'action 2000 permettra : De modifier le comportement des consommateurs qui doivent se déplacer pour se rendre au travail afin d'assurer que les nouvelles technologies, les moyens de transports rentables et les carburants plus propres joueront un rôle important dans la réduction à long terme des émissions. D'accroître les possibilités de capter et de stocker le CO_2. De quadrupler l'utilisation de sources d'énergie produisant peu ou pas d'émissions. D'encourager la mise en œuvre des initiatives d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre en : élargissant le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne; effectuant une analyse comparative du rendement des mesures de réduction des émissions dans l'industrie; faisant mieux connaître les technologies axées sur l'énergie de remplacement et en favorisant un investissement de capitaux adéquat; favorisant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments existants et neufs ainsi que des appareils et du matériel; concevant et en faisant connaître les meilleures pratiques de réduction des gaz à effet de serre ou de puits potentiels; appuyant les exportateurs canadiens de technologies écologiques; transférant de la technologie et des procédés favorables au développement durable dans les pays en développement.	D'ici 2001, terminer les consultations auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux sur les domaines d'intérêts communs, le partage des coûts et les mesures conjointes. D'ici 2003, mettre intégralement en œuvre le *Plan d'action 2000*, afin de faire progresser le Canada vers l'atteinte de ses objectifs établis à Kyoto.	*On prévoit que le Plan d'action 2000 permettra de réduire d'environ 65 mégatonnes par an les émissions de gaz à effet de serre dans la période 2008-2012.* *Le Plan d'action 2000 procure des avantages environnementaux et économiques, à savoir de l'air propre et des d'investissements, ainsi que des économies de coûts attribuables à l'efficacité énergétique et à la mise en valeur de technologies axées sur l'énergie renouvelable.* *Indirectement, l'eau et l'air propres procureront des avantages pour la santé des Canadiens.* *L'économie canadienne sera plus novatrice et concurrentielle.*

Enjeux	Stratégies	Objectifs
Le chauffage, la climatisation, l'éclairage et les activités liées à l'occupation dans le secteur résidentiel représentent 17 p. 100 de la consommation d'énergie secondaire du Canada. D'importantes améliorations éconergétiques peuvent être apportées au cours des travaux de construction pour les maisons neuves et des travaux de réfection pour les maisons existantes. Par ailleurs, les bâtiments commerciaux représentent environ 12 p. 100 de la consommation d'énergie secondaire au Canada.	RNCan réduira les émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique de l'utilisation finale par l'élaboration et la prestation de programmes.	D'ici 2002, augmenter de 20 p. 100 le taux de suivi des évaluations énergétiques d'habitations et accroître de 20 p. 100 l'efficacité énergétique de ces habitations. D'ici 2003, élargir la portée de l'Initiative des Innovateurs énergétiques plus afin d'avoir 50 projets pilotes de plus pour démontrer les économies d'énergie pouvant être réalisés grâce aux travaux de réfection. D'ici 2003, élaborer des directives, des outils de conception et des normes en vue d'utiliser des appareils de pointe à haut rendement pour les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation des secteurs résidentiel et commercial.

Résultats prévus

Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des secteurs résidentiel et commercial.

Sensibiliser davantage les Canadiens sur la consommation d'énergie dans les secteurs commercial et résidentiel.

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Le secteur des transports est responsable de 35 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Canada. On prévoit une hausse de la demande d'énergie pour utilisation finale dans ce secteur, ce qui rendra la tâche du Canada difficile à l'égard de ses objectifs de réduction des émissions établis à Kyoto. Le Canada a la possibilité de faire preuve de leadership et d'être un modèle de développement durable en continuant à mettre au point et à partager des technologies novatrices.	RNCan approfondira les connaissances sur la production de bioénergie et mettra au point diverses technologies, notamment pour les véhicules électriques et hybrides, de nouvelles piles à combustible, des prototypes de sources d'énergie, des systèmes de contrôle et les transmissions de véhicules ainsi que des procédés connexes.	D'ici 2001, réduire de 40 p. 100 la consommation d'énergie et les émissions en améliorant les commandes des véhicules hybrides. D'ici 2003, réduire de 50 p. 100 le poids et de 25 à 35 p. 100 les coûts des dispositifs de pile à combustible pour les applications portatives et autres, et diminuer de 10 à 15 p. 100 le poids des dispositifs de pile à combustible pour les véhicules.	*Utilisation accrue des véhicules électriques et hybrides, entraînant une baisse de la consommation d'énergie et des émissions.*
	RNCan mettra au point des matériaux légers à haut rendement et des procédés de fabrication pour les véhicules écoénergétiques.	D'ici 2002, établir les conditions d'alliage et de traitement pour la production d'acier très résistant destinés à l'industrie automobile. D'ici 2003, concevoir des capteurs et des actionneurs de gaz dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions. D'ici 2003, mettre au point une technologie du moulage d'aluminium pour l'industrie de l'automobile.	*Utilisation accrue de matériaux spécialisés et de nouveaux procédés par les producteurs de pièces et des composants destinés au secteur des transports, résultant en une diminution de la consommation d'énergie et des émissions.*
	RNCan mettra au point des technologies d'hydrolyse moins coûteuses pour assurer un ravitaillement en hydrogène à une installation centrale ou à domicile, ainsi que de nouvelles technologies de stockage de l'hydrogène.	D'ici 2001, mettre au point une simulation informatique pour le rejet accidentel d'hydrogène. D'ici 2002, concevoir un prototype d'un système d'énergie intégré de petite capacité (1 kW). D'ici 2002, terminer les essais sur place d'appareils de combustion pour le secteur résidentiel.	
	RNCan travaillera avec les provinces pour éduquer les conducteurs au sujet de l'efficacité des carburants. Au nombre des partenaires, mentionnons d'autres ministères fédéraux, des associations de l'industrie, des entreprises du secteur privé et des universités.	D'ici 2002, en partenariat avec les provinces, élaborer un programme d'étude pour les examinateurs d'apprentis conducteurs qui comporte un volet de sensibilisation sur la consommation de carburant. D'ici 2002, intégrer des séances d'information sur la consommation de carburant dans les programmes de formation des conducteurs afin de sensibiliser 60 p. 100 des moniteurs de conduite automobile et 45 p. 100 de tous les conducteurs de camion.	*Les conducteurs sont mieux informés sur l'efficacité énergétique au volant et les émissions de gaz à effet de serre.*

Enjeux	Stratégies	Objectifs
La fabrication d'une tonne de ciment, principal composant du béton, produit environ une tonne de dioxyde de carbone, ce qui accroît considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions peuvent être réduites à l'échelle mondiale en utilisant des liants hydrauliques additionnels pour remplacer le ciment Portland dans le béton. Le Canada a la possibilité de jouer un rôle de premier plan dans le développement durable en continuant d'acquérir et de partager des connaissances sur les nouveaux liants hydrauliques qui permettent de maintenir, voire d'améliorer la qualité du béton.	RNCan étudiera et mettra au point des technologies et des matériaux éconergétiques et respectueux de l'environnement, et en fera la promotion. Au nombre des partenaires, mentionnons l'ACDI, Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM), des associations de l'industrie, des entreprises d'experts-conseils, des municipalités et des universités.	D'ici 2003, résoudre les questions techniques et recueillir des données techniques sur les technologies et les matériaux nouveaux et existants permettant de remplacer le ciment Portland dans le béton par des liants hydrauliques additionnels. D'ici 2003, compléter des projets de démonstration en Inde sur l'utilisation de cendres volantes à volume élevé pour la construction d'habitations et d'autoroutes.

Résultats prévus

Utilisation accrue des liants hydrauliques additionnels (et, par conséquent, diminution des émissions de gaz à effet de serre) par les ingénieurs, les entrepreneurs, les architectes et les experts-conseils des industries de la construction et connexes au Canada et à l'étranger.

Mesure : Entreprendre des études scientifiques en vue de comprendre les changements climatiques

Enjeux	Stratégies	Objectifs
Au nombre des mesures prises par le Canada afin de respecter ses engagements pris à l'égard des changements climatiques, mentionnons l'étude des répercussions possibles, l'élaboration de stratégies d'adaptation et la diminution des émissions de gaz à effet de serre, car même si le Protocole de Kyoto est pleinement mis en œuvre, il parviendra uniquement à ralentir, et non à arrêter, les changements climatiques et nous devrons par conséquent nous adapter.	Étudier divers milieux naturels du Canada (notamment les terres à pergélisol dans les régions côtières et intérieures, les risques de glissement de terrain dans la cordillère, les dunes des Prairies, et les régions du Manitoba et du Québec où il y a risque d'inondation) afin de mieux comprendre dans quelle mesure la stabilité des sols est affectée par les variations du climat.	D'ici 2002, préparer des rapports, des bases de données et des sites Internet pour faire connaître les répercussions des changements climatiques sur les différents types de milieux naturels.

Résultats prévus

L'initiative permettra d'améliorer les partenariats en vue de travaux ultérieurs sur les changements climatiques; de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur les espaces naturels vulnérables au climat; et d'aider l'élaboration de stratégies d'adaptation durables aux changements climatiques.

L'étude des répercussions, sur la géologie, des changements climatiques observés auparavant et actuellement permettra aux scientifiques de mieux comprendre ce qui se produira dans l'avenir. Cela aidera également les responsables de l'aménagement des terres, les pouvoirs publics, l'industrie et les ingénieurs géotechniques à décider des meilleures modifications à apporter à leurs méthodes en vue de s'adapter à un climat changeant.	Effectuer une série d'études de cas afin d'évaluer la vulnérabilité des collectivités aux changements climatiques. Parmi les partenaires, mentionnons la Fédération canadienne des municipalités, des collectivités, d'autres ministères fédéraux, des organismes provinciaux et territoriaux, des universités et le secteur privé.	D'ici 2001, diffuser des rapports sur cinq collectivités spécifiques décrivant la vulnérabilité aux changements climatiques ainsi que l'information et les outils requis pour élaborer des stratégies d'adaptation, y compris des documents de sensibilisation et de communication.

Résultats prévus

Améliorer les connaissances sur les changements climatiques à l'échelle locale.

Participer à la création de collectivités résistantes aux changements climatiques, et améliorer la méthode de recherche sur l'adaptation pour les travaux ultérieurs au sein des collectivités.

3.2 Réduction des répercussions sur l'environnement

La prospérité, la santé et la stabilité de notre société dans l'avenir reposent sur l'utilisation judicieuse et la protection des richesses de nos ressources naturelles. L'exploitation des ressources doit respecter la capacité d'adaptation et de régénération des écosystèmes naturels. Pour atteindre cet objectif, nous devons prévoir les problèmes avant qu'ils ne se produisent plutôt que d'essayer de réparer les dommages déjà causés. Il sera donc nécessaire de prendre des mesures afin d'éviter ou de réduire le plus possible la production de déchets et de pollution ainsi que d'utiliser de façon efficiente les ressources naturelles. À cet égard, nous devrons avoir recours à des procédés, des méthodes, des matériaux, des produits et des sources d'énergie qui permettent de réduire les risques globaux pour la santé des humains et de l'environnement. Grâce à son expertise dans le domaine de la science, de la technologie et des politiques, RNCan met au point des technologies et fait la promotion de méthodes qui diminuent les répercussions sur l'environnement.

Dans le cadre de cet objectif, RNCan fera porter ses efforts sur le domaine des sciences et de la technologie en vue de réduire les répercussions environnementales; des partenariats en vue de promouvoir la biodiversité; et, des travaux de recherche et développement à l'appui de sources variées d'énergie.

Mesure : Entreprendre des travaux dans le domaine des sciences et de la technologie en vue de réduire les répercussions environnementales

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
À l'heure actuelle, les coûts de production des technologies axées sur l'énergie renouvelable sont élevés. Par ailleurs, il n'existe pas pour ces technologies d'infrastructure de codes, de normes et d'outils de formation requis pour la sélection, l'installation, l'exploitation et la maintenance des systèmes. Parmi les autres contraintes, mentionnons les faibles taux de rachat de l'électricité, la capacité de surproduction et un manque de connaissances sur la fiabilité et le rendement des systèmes d'énergie renouvelable. Les objectifs établis à Kyoto accélèrent la création d'un nouveau marché mondial pour les technologies et services axés sur l'énergie renouvelable. Ceci offrira des possibilités d'affaires aux entreprises canadiennes qui ont les meilleures technologies à des prix concurrentiels.	En partenariat avec l'industrie, mettre au point des technologies axées sur l'énergie éolienne, les centrales hydroélectriques de petite taille, la transformation de la biomasse en électricité et l'énergie photovoltaïque ainsi qu'une infrastructure de soutien.	D'ici 2002, améliorer de 10 p. 100 l'efficacité de la transformation de l'énergie éolienne et de 5 p. 100 l'efficacité des hydroturbines de petite capacité. D'ici 2002, concevoir trois nouveaux outils logiciels qui permettront de réduire de 5 p. 100 les coûts des essais et des évaluations. D'ici 2002, mettre au point trois outils Internet ayant recours au SIG pour évaluer le potentiel des centrales hydroélectriques de petite capacité. D'ici 2002, accroître de 5 p. 100 l'efficacité des systèmes de transformation de la biomasse. D'ici 2002, préparer des directives techniques pour l'interconnexion de petites sources d'énergie. D'ici 2003, réduire de 10 p. 100 les coûts de fabrication et de livraison des pales d'éolienne et des systèmes de contrôle.	*Utilisation accrue de l'énergie renouvelable propre.* *Frein à la croissance des émissions de gaz à effet de serre.*

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Des solutions à long terme qui sont respectueuses de l'environnement, saines et rentables pour la fermeture des mines, y compris l'élimination des résidus miniers, sont parmi les plus grands défis que doit relever l'industrie minière du Canada.	Mener des travaux de recherche scientifique sur les options et les solutions à l'égard des défis environnementaux auxquels fait face l'industrie minière pour la fermeture des mines en exploitation ou non. Au nombre des partenaires, mentionnons des associations de l'industrie, des entreprises du secteur privé, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et des universités.	D'ici 2002, fournir des données qui permettront de prendre des décisions éclairées concernant l'élimination sous-marine des résidus miniers en évaluant l'impact environnemental et écotoxicologique à long terme de l'élimination de résidus miniers à deux mines non en exploitation de Terre-Neuve. D'ici 2002, mettre en œuvre un nouveau Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier afin d'examiner les principales questions liées à la fermeture des mines qui ont été identifiées dans le cadre d'un vaste processus de consultations auprès de partenaires. D'ici 2003, fournir des données qui permettront de prendre des décisions éclairées concernant les options en matière d'élimination des boues.	*Des protocoles améliorés pour le déclassement des mines et la restauration du site visant à réduire les répercussions sur l'environnement.*
Au Canada, les pipelines en place représentent un investissement d'approximativement 100 milliards de dollars. À mesure que l'infrastructure des pipelines pétroliers et gaziers du Canada vieillit, il se pose de plus importants défis pour la gestion de l'intégrité et de la fiabilité des pipelines. L'industrie a besoin d'information technique pour prévenir la corrosion et établir des stratégies de réparation efficaces et efficientes. En outre, l'industrie, les gouvernements et les organismes ont besoin d'information pour effectuer des inspections adéquates en vue de réduire le nombre de défaillances des pipelines ayant des répercussions sur l'environnement. On prévoit que l'investissement au Canada dans les pipelines augmentera de 10 p. 100 au cours des prochaines années. L'industrie, les gouvernements et les organismes ont besoin d'information pour mieux surveiller l'état des réseaux de pipelines afin de détecter les problèmes avant qu'ils n'entrainent des défaillances.	Développer et transférer des technologies et des données scientifiques qui, mises en oeuvre, préviendront, détecteront et atténueront la corrosion et les problèmes de fissures des pipelines causées par l'environnement. Au nombre des partenaires, mentionnons des associations de l'industrie, des entreprises, des associations de normes et des organismes de réglementation.	D'ici 2002, élargir la base de connaissances scientifiques actuelle afin de développer des techniques de prévention et d'atténuation du stress, de la corrosion et des fissures. D'ici 2003, évaluer les méthodes de laboratoire en vue de prévoir le rendement à long terme des enveloppes de pipeline. D'ici 2003, mettre au point des méthodes normalisées afin de mettre à l'essai des inhibiteurs de corrosion pour les pipelines. D'ici 2003, élargir la base des connaissances scientifiques actuelle afin de développer des détecteurs intelligents pour détecter les défaillances des pipelines	**Résultats prévus** *Meilleure capacité de gérer l'intégrité des pipelines ayant pour résultat une réduction des rejets dans l'environnement.*

Issue	Approach	Target
L'aménagement des forêts ne mise plus exclusivement sur la production soutenue de produits de bois d'œuvre. Les méthodes d'aménagement écologiques, faciles à adapter et qui tiennent compte des nombreuses valeurs forestières, se révèlent également des priorités sociales et législatives. Afin de bien appliquer ces méthodes, il faut mieux comprendre le fonctionnement des forêts et l'incidence des activités d'aménagement sur l'intégrité écologique des systèmes forestiers.	Effectuer et diriger des travaux de recherche en vue d'accroître la capacité du Canada de transférer de l'information et des connaissances. Renforcer la capacité du Canada de mesurer directement la conservation de la biodiversité et la durabilité des forêts et d'en rendre compte afin d'aider les industries canadiennes du secteur forestier à améliorer leur rendement environnemental et à donner un meilleur accès aux produits forestiers du Canada aux marchés internationaux. Identifier les options en matière d'adaptation et d'atténuation pour les forêts canadiennes comme mesure à l'égard des changements climatiques. Appuyer les progrès dans le domaine de la bioénergie forestière et des sources d'énergie de remplacement. Au nombre des partenaires, mentionnons des ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie, la population, des groupes autochtones, des universités et des organismes internationaux.	Entre 2000 et 2003, cataloguer et surveiller les indicateurs locaux pour l'utilisation des produits forestiers non ligneux. D'ici 2002, concevoir un modèle pour déterminer les changements des valeurs sociales au fil du temps dans les collectivités mixtes et tributaires des ressources ainsi que dans les collectivités de retraités et de vacances. D'ici 2002, élaborer des modèles et des outils visant à prévoir l'impact à long terme des techniques d'exploitation des forêts canadiennes. D'ici 2002, élaborer une méthode de vérification de la résistance à la moisissure et aux insectes nuisibles des arbres de haute technologie. D'ici 2003, terminer une étude sur les répercussions des changements climatiques sur la biodiversité. D'ici 2003, élaborer des modèles des répercussions socio-économiques des changements climatiques à l'échelle locale et régionale.

Résultats prévus

Des outils et des approches permettant d'améliorer la production du bois d'œuvre.

La synthèse et l'intégration des connaissances ainsi que la prestation de systèmes à l'appui du processus décisionnel.

Un soutien scientifique aux questions liées aux changements climatiques, à la santé des forêts du monde entier et aux politiques ainsi qu'à la biodiversité des forêts canadiennes et à l'élaboration de critères et d'indicateurs d'aménagement durable des forêts.

La conservation et la protection des écosystèmes forestiers.

Mesure : Établir des partenariats en vue de promouvoir la biodiversité

Enjeux	Stratégies	Objectifs
La prise de mesures volontaires par les industries axées sur les ressources afin de protéger les espèces et les habitats viendrait appuyer les projets de loi sur les espèces menacées et aiderait considérablement à protéger le patrimoine naturel du Canada et à assurer un avenir durable. Les associations et les entreprises des industries axées sur les ressources naturelles, les organismes nationaux de conservation, ainsi que les collectivités éloignées, rurales et autochtones peuvent avoir une incidence positive en prenant des mesures volontaires.	Établir des partenariats, dans le cadre de l'initiative d'intendance de la biodiversité entre les industries axées sur les ressources et les organismes de conservation afin de mettre en œuvre des mesures volontaires de conservation de la biodiversité. Cette initiative ainsi que l'adoption de principes environnementaux par l'industrie peuvent contribuer considérablement aux programmes environnementaux du gouvernement. Au nombre des partenaires, mentionnons des associations et des entreprises des industries axées sur les ressources naturelles, des organismes nationaux de conservation, les collectivités éloignées, rurales et autochtones ainsi que d'autres ministères fédéraux. Parmi les partenaires potentiels, on compte des associations des secteurs de la pêche et de l'agriculture.	D'ici 2001, obtenir le consensus sur la mise en œuvre des programmes. D'ici 2001, favoriser la participation de l'industrie, des organismes de conservation et des Autochtones aux programmes d'intendance de l'environnement. D'ici 2001, mettre en place un plan d'action pilote multisectoriel pour l'intendance de l'environnement sur place.

Résultats prévus

Démontrer que les partenariats volontaires pour l'intendance de l'environnement peuvent mener à des initiatives de conservation qui répondent aux besoins du Canada relativement aux espèces menacées et permettent de maintenir efficacement la biodiversité.

Démontrer de solides solutions aux approches réglementaires visant à protéger les espèces.

Conserver la biodiversité et les systèmes écologiques pour les générations à venir, ce qui contribue à l'acquisition de connaissances et à l'échange d'information sur la faune et les habitats, et à l'élaboration de partenariats utiles afin d'assurer l'intégration des décisions et le partage des responsabilités.

Mesure : Entreprendre des travaux de recherche et développement à l'appui de sources variées d'énergie

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Depuis plus de 50 ans, le Canada appuie la conception et la mise en valeur de technologies axées sur l'énergie nucléaire. Les technologies et les matières nucléaires sont utilisées tous les jours pour une foule d'applications industrielles, agricoles et médicinales. L'énergie nucléaire suscite de nombreuses préoccupations chez la population relativement à la sécurité et la sûreté. Toutefois, contrairement aux sources traditionnelles d'énergie, elle ne produit pas d'émissions atmosphériques. L'énergie nucléaire comble actuellement de 15 à 20 p. 100 des besoins en électricité au Canada. Elle présente de nouvelles solutions favorables au développement durable de l'énergie tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Si le Canada décide d'appuyer et de maintenir l'utilisation de l'énergie nucléaire au pays et à l'étranger, il sera nécessaire de soutenir la recherche et le développement sur les technologies nucléaires de l'avenir. Les installations de recherche actuelles doivent être modernisées et rationalisées.	Établir le cadre législatif et réglementaire permettant d'assurer une gestion sûre et responsable de l'énergie nucléaire au Canada. Continuer d'appuyer la R-D dans le domaine nucléaire tout en veillant à ce que les efforts déployés permettent d'atteindre les objectifs des politiques gouvernementales. À cet égard, il sera essentiel de moderniser, d'améliorer et de rationaliser les installations de R-D nucléaire du Canada et de prendre les décisions nécessaires concernant toute nouvelle installation requise pour mieux atteindre les objectifs des politiques gouvernementales dans le domaine nucléaire. Améliorer la diffusion d'information et de communications à la population par les ministères et les organismes fédéraux participant au programme nucléaire du Canada ainsi que par les organismes internationaux comme l'Agence pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique. La *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* sont maintenant en vigueur. On examine actuellement la *Loi sur la responsabilité nucléaire du Canada*. En vertu des buts de planification actuels, la nouvelle législation devrait être adoptée au début de 2002. La législation sur les déchets de combustible nucléaire devrait entrer en vigueur d'ici la fin 2001.	D'ici 2001, élaborer un protocole d'accord entre le gouvernement du Canada et la Saskatchewan pour le nettoyage des mines d'uranium désaffectées et les déchets d'usine. D'ici 2003, prendre des décisions concernant la rationalisation, la modernisation et la réfection des laboratoires de recherche nucléaire d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL), notamment la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et la privatisation de la Waste Technology Business Unit et du Laboratoire de recherches souterraines (LRS). On prévoit également qu'une décision sera prise à l'égard du remplacement du réacteur national de recherche universel au cours de l'exercice 2001-1002. D'ici 2001, fournir sur Internet de l'information détaillée et récente sur l'énergie nucléaire et les questions connexes.	*La gestion responsable et sûre des options ayant recours à l'énergie nucléaire afin d'assurer la santé et la sécurité des Canadiens demeure un élément primordial du programme d'énergie nucléaire du Canada.* *L'établissement de mesures à prendre au Canada afin de favoriser la mise en œuvre d'une stratégie de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire dans laquelle la population a confiance.* *Des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces pour partager les coûts du déclassement de toutes les mines d'uranium désaffectées et des déchets d'usine au Canada (un accord a été établi entre le gouvernement du Canada et l'Ontario en 1996).* *Des programmes de recherche et développement efficaces et efficients à l'appui des sciences nucléaires ainsi que de la sécurité et du rendement des programmes d'énergie nucléaire du Canada.* *Une population mieux informée sur les options dans le domaine de l'énergie nucléaire et sur le rôle du gouvernement.*

3.3 Protection de l'environnement

Afin de pouvoir évaluer les risques, il est essentiel de connaître la nature du danger et les risques connexes. La contribution de RNCan à l'évaluation des risques liés aux ressources naturelles du Canada, à l'environnement dans lequel on les trouve et aux procédés requis pour leur exploitation consiste à comprendre pleinement la nature du danger et à fournir une information fiable aux organismes responsables de l'évaluation des risques et des décisions de gestion du risque.

Mesure : Entreprendre des travaux dans le domaine des sciences en vue d'évaluer les risques et d'élaborer des politiques

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Le gouvernement et l'industrie ont besoin de connaissances géoscientifiques pour élaborer des politiques nationales et internationales à l'égard des métaux et de leur rejet dans l'environnement, ainsi que pour établir des règlements pour le Canada. Dans le cadre de cette initiative, RNCan aidera les responsables de l'évaluation des risques et les décideurs à prendre des décisions éclairées concernant la surveillance et le contrôle des formes toxiques de certains métaux.	Fournir les connaissances scientifiques nécessaires à l'évaluation et à la gestion des risques par le biais d'études sur l'incidence sur l'environnement et la santé humaine de la transformation des métaux ainsi que des sources et des puits de métaux.	D'ici 2002, publier des projets de recherche sur : la validité des dossiers historiques sur l'accumulation des métaux dans les sédiments et la biote; le transfert du mercure à des formes biodisponibles; et la modélisation des dépôts de métaux autour de la fonderie de Rouyn-Noranda. D'ici 2002, publier les résultats complets de l'initiative quinquennale Les métaux dans l'environnement.	*Aider l'évaluation des risques effectuée par les organismes responsables permettant à RNCan d'étudier adéquatement les évaluations environnementales présentées aux fins d'examen. Les connaissances aideront à trouver des solutions efficaces de gestion des risques par les organismes responsables.*
Il importe pour l'industrie minière, la communauté scientifique et les décideurs de comprendre comment les métaux rejetés par les activités anthropiques se comportent et se mobilisent dans l'environnement. Des données scientifiques solides sont essentielles pour approfondir les connaissances afin que les partenaires puissent s'entendre sur les composés à traiter dans le but de protéger l'environnement ainsi que sur les stratégies à prendre.	Entreprendre des travaux de recherche scientifique sur le comportement et l'incidence des métaux rejetés dans l'environnement. Ceci fait fond sur le travail effectué dans le cadre de la SDD de 1997 concernant l'élaboration de protocoles acceptés à l'échelle internationale pour le classement des risques que présentent les métaux lourds. Parmi les partenaires, mentionnons des sociétés scientifiques, des universités, d'autres ministères fédéraux et des associations de l'industrie.	D'ici 2003, mener des travaux de recherche afin d'inclure les alliages dans le protocole provisoire de l'OCDE sur le classement des métaux présentant des risques. D'ici 2003, fournir une méthode approuvée pour l'établissement d'autres critères d'évaluation de la persistance et de la bioaccumulation en vue de déterminer les risques et de classer les métaux. D'ici 2003, mettre au point un modèle amélioré d'analyse du cycle de vie des métaux.	*Fournir de solides connaissances scientifiques pour l'élaboration de politiques et de règlements environnementaux.*

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
L'exploitation des ressources naturelles dans le Nord présente des risques particuliers en raison du climat hostile et des graves répercussions sur l'environnement que pourrait avoir un accident. Le plancher océanique et les régions côtières – où sont installés des pipelines et des structures destinées à la production des hydrocarbures – posent des défis de taille en raison du manque de connaissance sur leur stabilité.	Formuler des recommandations concernant les risques de défaillance des pipelines et des structures de production attribuable à l'instabilité du plancher océanique et des régions côtières, et de dommages causés par les crêtes de pression sous glace. Préparer des rapports sur les risques que présente le plancher océanique pour les pipelines et les structures de production dans les eaux hauturières et les régions côtières de l'Arctique et les remettre aux groupes autochtones, aux organismes de réglementation, comme l'Office national de l'énergie, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à l'industrie pétrolière et aux experts-conseils du secteur privé. Formuler des recommandations visant à réduire les risques pour la faune marine et les régions côtières que présente une défaillance des pipelines et des structures de production. Ceci sera entrepris conjointement avec Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et des groupes autochtones.	D'ici 2003, préparer des rapports sur l'origine du pergélisol sous-marin, l'incidence de l'érosion par la glace sur le plancher océanique et le taux d'érosion des régions côtières. D'ici 2003, préparer des rapports sur la distribution de la profondeur d'une forte érosion par la glace qui pourrait nuire à l'enfouissement des pipelines, la distribution du pergélisol sous-marin pouvant nuire à la conception et à la régulation des structures de production, et du processus contrôlant l'instabilité des régions côtières.	*Une meilleure compréhension de la stabilité du plancher océanique et des régions côtières permettra à l'industrie d'installer des pipelines et des structures de production à une profondeur et à un endroit adéquats tout en réduisant le plus possible les risques pour l'environnement.* *Elle permettra en outre de poursuivre l'exploitation de nos ressources dans les régions septentrionales afin de procurer des avantages sociaux et économiques aux collectivités locales.*

But 4: Pour fournir aux Canadiens un milieu sûr dans le secteur des ressources naturelles.

OBJECTIFS

4.1 Protection des Canadiens

4.2 Positionnement spatial, cartographie et démarcation de frontières

4.3 Utilisation sécuritaire des explosifs et des objets pyrotechniques

4.4 Amélioration de la sécurité et de la sûreté

Les gens sont au centre de l'équation du développement durable. Les sociétés progressistes qui visent le développement durable doivent être certaines que des programmes sont en place pour assurer la sécurité de la population. À cet égard, le rôle du gouvernement consiste à faire comprendre aux gens et aux collectivités que le bien public est de la plus haute importance. C'est sur ce plan-là que RNCan a un rôle à jouer pour faire progresser cet objectif.

RNCan fournit de nombreux produits et services qui aident les institutions responsables de la gestion publique dans le cadre d'un tissu économique et social solide. Les contributions du Ministère visent entre autres les domaines suivants : sciences et technologie, législation, règlements, codes et normes qui réduisent les risques, pour la santé et la sécurité, associés aux catastrophes et à l'exploitation des ressources.

Les risques sont divers, depuis les activités d'extraction directe au travail jusqu'à la garantie qu'on l'on peut intervenir rapidement en cas de catastrophe en passant par la mise en évidence des dangers éventuels qui pourraient découler de l'accès futur aux ressources. Nous devons être certains que nos interactions avec les ressources naturelles ne mettent pas les Canadiens en danger.

4.1 Protection des Canadiens

RNCan veille à protéger la population canadienne contre les risques liés à l'exploitation et à l'utilisation des ressources naturelles. Grâce à la recherche, à la science et à la technologie, nous pouvons atténuer ou éliminer les risques. En évaluant les risques de même que la probabilité et l'ampleur des conditions climatiques malsaines, des tremblements de terre, des glissements de terrain, des incendies et des inondations, RNCan est davantage en mesure d'assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens. Le Ministère entreprend également la gestion des risques, notamment comment se préparer en cas de dangers potentiels et les mesures à prendre.

Les progrès technologiques sont au cœur de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* : les nouveaux concepts ainsi que les nouvelles technologies et méthodes de diffusion de l'information permettent à RNCan de fournir plus rapidement et de manière plus fiable de l'information sur les dangers.

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
La Terre et ses procédés présentent divers risques pour la sécurité de l'homme et l'infrastructure. RNCan a disposé d'un programme actif pour surveiller et comprendre ce genre de phénomème, entre autres les tremblements de terre, les glissements de terrain, les tempêtes magnétiques, les éruptions volcaniques, l'instabilité du pergélisol et les hydrates de gaz explosifs, et pour fournir des avis à ce sujet. Les nouvelles technologies et méthodes de diffusion de l'information ainsi que les nouveaux concepts permettent à RNCan de fournir plus rapidement et de manière plus fiable de l'information sur les dangers et d'atténuer les conséquences possibles pour la sécurité de l'homme ainsi que les dégâts aux bâtiments et à l'infrastructure de services. RNCan est appelé à fournir rapidement des cartes et l'information requises par les équipes d'urgence qui interviennent en cas de catastrophes. Nombre des cartes actuelles du Canada sur papier sont obsolètes, ce qui les rend moins utiles aux sauveteurs. Par ailleurs, de plus en plus, les clients ont besoin, en plus des cartes sur papier, de données et de cartes numériques ainsi que d'un accès en direct.	RNCan accroîtra la capacité des Canadiens à prédire et à surveiller les catastrophes naturelles, à en faire état et à y faire face ainsi qu'à atténuer leurs effets nuisibles.	Avant 2002, publier de nouvelles cartes sur les dangers sismiques et de l'information sur les dangers pour le Canada et diffuser ces données en direct. D'ici 2002, publier régulièrement en direct des prévisions magnétiques adaptées au client. D'ici 2002, publier la base de données nationale sur les glissements de terrain, des cartes sur les dangers et la synthèse des risques de glissement de terrain. D'ici 2003, terminer la cartographie topographique (y compris la couverture numérique) à des échelles adaptées à l'exploration et à l'exploitation des ressources dans le Nord. En 2001, publier chaque jour sur Internet des rapports d'incendie, des cartes et des tableaux fournis par le Système canadien d'information sur les feux de végétation et le système de surveillance des feux de forêts par satellite (Fire M3).	*Un tableau plus clair et à jour des feux en activité au Canada, afin de permettre la prise de mesures plus judicieuses de déploiement de ressources en vue de la suppression des feux, ce qui économisera temps et argent.*

4.2 Positionnement spatial, cartographie et démarcation de frontières

C'est sur le Système canadien de référence spatiale que reposent les levés et la cartographie. Ce système est utilisé dans une multitude de disciplines nécessitant l'élaboration d'infrastructures d'information physiques et spatiales qui utilisent de nouvelles technologies. En vertu de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*, l'accès à ce système sera amélioré, ce qui engendrera des retombées économiques directes en offrant une norme nationale qui facilitera le partage et l'intégration de données à référence spatiale, ainsi qu'en permettant la réalisation d'économies d'exploitation et de nouvelles applications, comme le transport intelligent et l'agriculture de précision, qui appuient le développement durable.

Mesure : Améliorer l'infrastructure de référence spatiale et les données topographiques du Canada

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Les systèmes de localisation par satellite ont grandement modifié la capacité de positionnement, ce qui a donné lieu à de nouvelles possibilités et demandes d'accès à un système de référence spatiale fort précis. RNCan dispose d'une infrastructure nationale moderne à l'appui du Système canadien de référence spatiale (SCRS). Ce système fournit le cadre de référence au positionnement, lequel est nécessaire pour concrétiser les avantages économiques, environnementaux et sociaux de l'intégration de données à référence spatiale, qui sont de plus en plus courantes dans notre société technologique d'aujourd'hui. Tandis que toutes les nations ont besoin d'une infrastructure de positionnement pour prospérer en cette ère de l'information, le problème du Canada est qu'il doit desservir un pays immense dont la population est éparpillée.	Maintenir le Système canadien de référence spatiale (SCRS), l'améliorer, le rendre de plus en plus précis et y assurer l'accès en tant que base mondialement uniforme des connaissances spatiales liées à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles et des terres, aux catastrophes naturelles, à l'environnement et à une liste accrue de disciplines.	D'ici 2001, atteindre les objectifs afin d'offrir un service de GPS différentiel à l'échelle du Canada via le satellite MSAT, service visant à obtenir les positions à l'aide du GPS avec une précision de un ou deux mètres. D'ici 2002, élaborer un système aéroporté amélioré de gravimétrie, en collaboration avec le milieu universitaire et l'industrie. D'ici 2002, établir un réseau de surveillance de reprise postglaciaire. D'ici 2003, établir un modèle amélioré de la surface du niveau moyen de la mer (géoïde).	*Une infrastructure accessible pour le développement durable et des applications de positionnement connexes à la fine pointe au Canada.*
L'information à référence géographique est de plus en plus importante pour l'économie canadienne et le bien-être de la population. De nouveaux outils pour aider l'interprétation et l'application d'information géographique sont régulièrement élaborés en vue de trouver des solutions aux problèmes de la société et de répondre à ses besoins. Un élément vital de la réussite dans cette ère de l'information sera notre capacité de répondre aux besoins en matière de données topographiques récentes, exactes et partageables.	RNCan préparera une base nationale d'information topographique comme source pour une multitude d'applications géospatiales au Canada. Cette base unique et nouvelle sera conçue à l'aide d'images obtenues gratuitement par le satellite Landsat 7, ce qui permettra une redistribution illimitée de produits connexes. Ces images seront acquises par une vaste coalition de partenaires du domaine de la géomatique du Canada, y compris d'importants organismes provinciaux et fédéraux. Les images seront géométriquement corrigées à l'aide des meilleurs cheminements par triangulation du Canada.	D'ici 2003, produire des images par satellite orthorectifiées récentes, exactes et homogènes pour l'ensemble du pays.	*Accroître la capacité et la compétitivité dans la nouvelle économie de l'information.* *Une société canadienne mieux branchée ayant une plus grande capacité.*

4.3 Utilisation sécuritaire des explosifs et des objets pyrotechniques

RNCan est la principale source de connaissances du gouvernement du Canada dans le domaine de la réglementation et de la technologie des explosifs. Le Ministère, qui est tenu d'administrer la *Loi sur les explosifs* et le règlement y afférent, autorise et classifie tous les explosifs employés au Canada, réglemente l'utilisation de feux d'artifice pour déploiement et d'objets pyrotechniques, forme et certifie les superviseurs de feux d'artifice et les pyrotechniciens d'effets spéciaux, enquête sur les accidents et les incidents et effectue des travaux de recherche et développement liés aux explosifs et aux objets pyrotechniques.

Le travail du Ministère en matière de lutte contre le terrorisme lié aux explosifs constitue un aspect important de la promotion de collectivités plus sûres au Canada. À cet égard, RNCan accroîtra sa contribution à la lutte contre l'utilisation d'explosifs dans le cadre d'actes criminels et terroristes au pays et à l'étranger.

Mesure : Promotion de collectivités sûres en accroissant la sécurité publique associée aux explosifs

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
La communauté internationale prend de plus en plus conscience du terrorisme et de l'utilisation d'explosifs en cas d'actes terroristes. Le Canada s'est engagé à porter attention aux nouvelles menaces pour les Canadiens et leurs voisins dans le monde entier.	Contribuer à la mise au point de technologies de protection et de détection des explosifs et à l'élaboration de règlements pour accroître le contrôle des explosifs utilisés dans des actes de terrorisme. Au nombre des partenaires, mentionnons d'autres ministères, des organismes de réglementation internationaux, le gouvernement américain et l'industrie privée.	D'ici 2002, modifier la *Loi sur les explosifs* afin de tenir compte des initiatives de lutte contre le terrorisme. D'ici 2002, créer un module Internet appelé Module de réglementation mondiale des explosifs, qui accroîtra la communication sécuritaire entre des organismes internationaux de réglementation, permettant un contrôle accru de dispositifs comme des détonateurs, employés par les terroristes. D'ici 2003, réaliser en vertu du Programme Canada–États-Unis de lutte antiterroriste des recherches sur les technologies afin d'améliorer la détection d'explosifs. D'ici 2003, réaliser des études sur l'efficacité de matériaux de pointe afin d'augmenter la résistance à l'exposion des fenêtres et des éléments de bâtiments en béton.	*Réglementation plus efficace des explosifs au Canada.* *Plus grande sécurité publique grâce à une meilleure détectabilité des bombes terroristes et à une meilleure protection des occupants de bâtiments fédéraux jugés à risque.*

4.4 Amélioration de la sécurité et de la sûreté

En partenariat avec l'industrie, les provinces et les territoires, RNCan travaille à améliorer la santé et la sécurité de tous les Canadiens qui travaillent dans le secteur des ressources naturelles ou sont touchés par ce secteur. La réglementation de la santé et de la sécurité au Canada incombe aux provinces et aux territoires. Cependant, ils ne possèdent généralement pas la capacité d'effectuer des travaux en sciences et en technologie (S-T) sur la santé et la sécurité dans les mines. RNCan partage son savoir-faire en S-T, transférant ses connaissances et les technologies afin de réduire le nombre de blessures chez les travailleurs, y compris le nombre de décès. L'application des technologies appropriées dans les mines souterraines vise à rendre le lieu de travail plus sain et à améliorer la santé et la productivité de l'effectif, en plus d'appuyer le développement durable des collectivités. Depuis de nombreuses années, RNCan est membre de l'Association canadienne des inspecteurs en chef des mines et a fourni une aide technique et un soutien à la recherche portant sur des problèmes de santé et de sécurité.

Mesure : Améliorer la santé et la sécurité des mineurs

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
RNCan a été invité à aider à définir des solutions fondamentales pour les situations à risque, à travailler en collaboration avec des parties pour élaborer les technologies requises, et à fournir des données scientifiques solides à l'appui des règlements provinciaux et territoriaux.	Réaliser des travaux en S-T afin d'élaborer les connaissances et les technologies pour réduire les risques possibles pour la santé et la sécurité des mineurs. Au nombre des partenaires, mentionnons les inspecteurs provinciaux et territoriaux en chef des mines, les sociétés minières, les fabricants de matériel et des universités.	D'ici 2002, élaborer une technologie prototype pour réduire la vibration du matériel portatif d'exploitation des mines. D'ici 2003, contribuer à améliorer l'échantillonnage des particules de diesel en élaborant un système d'échantillonnage ainsi qu'un protocole d'échantillonnage et d'analyse pour respecter les nouvelles directives en matière d'exposition. D'ici 2003, fournir une meilleure qualité de l'air souterrain en optimisant les systèmes d'air de ventilation.	*Un effectif en meilleure santé qui subit moins de blessures.*

But 5 : Pour fournir aux Canadiens un ministère géré avec efficience et efficacité.

OBJECTIFS

5.1 Gestion responsable

5.2 Amélioration soutenue

5.3 Développement durable dans les opérations de RNCan

RNCan s'est engagé à assurer la saine gestion et l'exploitation durable des ressources naturelles du Canada; toutefois, le climat de changement continuel d'aujourd'hui présente plusieurs défis en matière de gestion et d'organisation. Ces questions doivent être cernées et gérées adéquatement.

La gestion efficace et efficiente du Ministère dépasse les buts environnementaux. La responsabilité sociale est un élément crucial du développement durable et, pour RNCan, elle inclut non seulement le lien avec ses clients, mais aussi la capacité du Ministère de favoriser un milieu de travail sain et productif. Le Ministère doit continuer de renforcer ses liens avec ses employés, sa responsabilité et son propre rendement.

Afin de mettre en œuvre son ambitieuse SDD – Pour aujourd'hui et pour demain à l'interne et à l'externe, la souplesse doit faire partie intégrante de notre culture et de nos structures ministérielles.

5.1 Gestion responsable

RNCan a acquis une solide réputation dans le domaine du rendement environnemental. Il possède l'expérience technique, scientifique et gestionnelle pour aider le Canada à devenir plus éconergétique, à maintenir une économie forte et à protéger l'environnement pour les générations à venir. Le Ministère met à profit son expertise dans ses propres activités.

À l'instar d'un grand nombre d'entreprises de pointe, RNCan a commencé à reconnaître l'importance de sa responsabilité sociale et du lien qu'il établit avec ses employés et ses partenaires extérieurs. Les principaux éléments de cette responsabilité sociale sont l'investissement au sein de la collectivité, les relations avec les employés, la responsabilité environnementale, les droits de la personne et la viabilité financière. RNCan, qui se considère comme une entreprise, a besoin d'atteindre ses objectifs commerciaux en intégrant des possibilités de croissance économique, environnementale et sociale à ses activités courantes.

Les mesures de rendement traditionnelles non liées aux finances ne sont intégrées aux structures de rapport des entreprises que depuis dix ans. Certaines entreprises ont commencé à faire état dans leurs rapports des mesures sociales ainsi que du développement durable. Les entreprises des secteurs public et privé qui mesurent et évaluent les résultats de leurs activités estiment que ce processus leur permet d'obtenir un appui de l'intérieur et de l'extérieur de l'entreprise.

Dans la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*, RNCan s'efforcera d'améliorer sa capacité de faire participer ses partenaires à l'élaboration de ses programmes et de ses politiques.

Dans un récent supplément du magazine *Maclean's* (15 mai 2000), le Conference Board du Canada soulignait le mécanisme de rapport de RNCan sur la mise en œuvre de la première stratégie de développement durable. Les indicateurs de mesure du rendement conçus par le Ministère s'avèrent des outils essentiels pour permettre aux intervenants d'évaluer les progrès. Il importe de faire un suivi afin de démontrer les progrès du Ministère et de déterminer sa situation actuelle, ce qui permettra de prendre des décisions stratégiques plus judicieuses qui favoriseront une amélioration continue.

Mesure : Renforcer la capacité du Ministère de faire progresser le développement durable

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
Le mandat de Ressources naturelles Canada est axé sur le développement durable. Les employés du Ministère ont besoin de nouveaux outils et d'une formation afin de remplir le mandat de RNCan. L'amélioration de l'élaboration des politiques permettra à RNCa de mieux servir les Canadiens.	RNCan appuiera le perfectionnement professionnel des employés en élaborant un cours adéquat pour le Ministère sur les politiques favorables au développement durable.	D'ici 2003, élaborer un cours à l'intention des employés de RNCan sur les politiques favorables au développement durable.	*Un groupe hétérogène d'employés en mesure de comprendre les politiques et de préparer des programmes liés au développement durable.*
Par le biais de Gouvernement en direct, nos partenaires doivent avoir accès à l'information dont ils ont besoin et être satisfaits de cette information.	RNCan poursuivra l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie de gestion de la qualité en identifiant les besoins des consommateurs et en y répondant, en perfectionnant et en utilisant les compétences du personnel, et en améliorant ses principaux processus.	D'ici 2003, améliorer l'initiative de l'excellence de RNCan en perfectionnant les méthodes de gestion de la qualité et en assurant la satisfaction des clients.	*Des employés plus satisfaits se révéleront plus productifs et plus créatifs et seront mieux en mesure d'offrir aux Canadiens des services de qualité.*
Le personnel ministériel a une possibilité de prêcher par l'exemple dans ses actions quotidiennes. Le transport en est un exemple: le covoiturage a un impact sur la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'air dans la collectivité.	Encourager le personnel à adopter des mesures responsables au plan environnemental et au plan social, chez soi et au travail.	D'ci 2003, élaborer une stratégie pour promouvoir des moyens de transport alternatifs du personnel ministériel.	*Créer une culture de responsabilité sociale chez les employés du ministère, grâce à des efforts délibérés pour régler les problèmes de développement durable associés au transport.*

Enjeux	Stratégies	Objectifs	Résultats prévus
RNCan s'est engagé envers la responsabilité sociale ministérielle. Les rapports sur les engagements envers le développement durable sont un important moyen de démontrer la responsabilité sociale ainsi que la transparence et l'imputabilité du ministère à ses intéressés.	RNCan donnera accès à son Système de gestion des points de suivi – développement durable (SGPS-DD) par le biais d'Internet. Il collaborera avec la GRC et d'autres ministères fédéraux en vue de promouvoir la transparence au sein du gouvernement fédéral à l'aide de technologies telles que le SGPS-DD.	D'ici 2001, donner aux partenaires de RNCan accès au SGPS-DD.	Un plus grand engagement de RNCan à l'égard du développement durable. Une confiance accrue auprès des Canadiens.

Le développement durable dans les opérations de RNCan

L'intégration des principes de développement durable dans les opérations de RNCan est motivée par les initiatives et politiques clés ainsi que par le régime légal du gouvernement fédéral concernant l'environnement, la santé et la sécurité. Suite au Forum des leaders sur le développement durable, RNCan codirige l'importante initiative sur le développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG).

Le DDOG mise sur les engagements antérieurs précisés dans le Guide de l'écogouvernement de 1995. Il souligne sept thèmes prioritaires qui aideront les ministères à promouvoir le développement durable, soit l'approvisionnement, la gestion des déchets, la conservation de l'eau, l'efficacité énergétique, la gestion du parc automobile, la gestion foncière et la gestion des ressources humaines.

Parmi d'autres initiatives importantes qui motivent le développement durable dans les opérations de RNCan, mentionnons la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Politique de gestion des substances toxiques, la prévention de la pollution – Une stratégie fédérale de mise en oeuvre, le Code canadien du travail – Partie II, le changement climatique – De l'ordre dans la « grande maison fédérale », la Politique d'écologisation des opérations du gouvernement, la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et la Loi sur les carburants de remplacement.

5.2 Amélioration soutenue

La série 14 000 des normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) procure un cadre global de gestion de l'environnement au sein d'un grand organisme. Ce cadre décrit d'importantes caractéristiques de ce que l'on appelle un système de gestion de l'environnement (SGE). La bonne mise en œuvre d'un SGE repose sur un processus comportant plusieurs éléments connexes : politique environnementale, planification, mise en œuvre et exploitation, mesure et évaluation, et examen de la gestion. Avant de mettre de l'avant des mesures visant à améliorer de façon soutenue le rendement d'un SGE, on doit procéder à un examen de la gestion. Toutefois, cet examen se révèle difficile, voire impossible, si aucune information n'est recueillie, par le biais d'activités de mesure et d'évaluation, sur le rendement du système.

RNCan s'est engagé à mesurer les principaux aspects des activités et des opérations environnementales afin de déterminer son rendement. Les résultats de nos mesures seront comparés au rendement antérieur ainsi qu'à nos buts et objectifs, tels qu'ils sont définis dans les politiques ministérielles, afin de déterminer notre rendement global à l'égard de l'environnement, de la santé et de la sécurité et d'identifier les domaines où des améliorations seront nécessaires.

Mesure : Évaluer le rendement de RNCan dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Enjeux	Stratégies	Objectifs
Il est essentiel de mesurer et d'évaluer les activités si l'on veut améliorer le rendement. À cet égard, on doit mettre en place un système permettant de comparer les résultats d'évaluation au rendement antérieur et aux buts et objectifs établis d'un organisme. Ces comparaisons peuvent ensuite servir à apporter des modifications aux programmes et méthodes clés. Cette approche est conforme aux normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur les systèmes de gestion environnementale (14 001 et 14 004).	RNCan continuera d'améliorer son rendement dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité en mesurant les éléments clés des activités et des opérations et en modifiant au besoin les programmes et les méthodes en fonction des résultats de ces évaluations.	D'ici 2002, mettre à jour les bases de données centrales sur l'environnement du Ministère. D'ici 2002, élaborer et mettre en œuvre un système de mesure du rendement environnemental conforme aux cadres du Développement durable dans les opérations gouvernementales et de la Mesure de la performance des opérations durables du gouvernement. D'ici 2002, rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique ministérielle sur la sécurité et la santé au travail (2000). D'ici 2002, rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique environnementale du Ministère (2000). D'ici 2003, vérifier la conformité des eaux usées dans les principales installations de recherche de RNCan. D'ici 2003, évaluer le rendement dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité à des installations choisies de RNCan. D'ici 2003, mener des évaluations environnementales au sein d'unités organisationnelles choisies de RNCan. D'ici 2003, évaluer tous les sites de RNCan susceptibles d'être contaminés, gérer les risques que présentent les sites contaminés et rendre compte au Conseil du Trésor des responsabilités financières. D'ici 2003, évaluer l'intégrité de tous les réservoirs de stockage de RNCan et, au besoin, prendre des mesures correctives.

Résultats prévus

En mesurant et en évaluant les éléments clés de ses activités et de ses opérations et en modifiant au besoin les programmes et méthodes, RNCan sera en mesure de vérifier si son rendement s'améliore avec le temps dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

5.3 Développement durable dans les opérations de RNCan

Au cours des dernières années, RNCan a démontré sa capacité de prêcher par l'exemple ainsi que les progrès réalisés relativement à l'amélioration du rendement environnemental de ses activités internes. Le Ministère a réduit la quantité totale de déchets solides envoyés aux décharges, a coupé sa consommation d'énergie en mettant en œuvre des stratégies visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses activités, a favorisé une manutention responsable des matières dangereuses, et a enseigné à ses employés des pratiques d'achat respectueuses de l'environnement.

Si RNCan souhaite continuer d'être efficace et de réaliser des progrès, il doit utiliser des approches et des outils adéquats pour améliorer la conformité et la sensibilisation à l'égard de l'environnement. Le Ministère améliore continuellement ses outils de sensibilisation, comme des guides, des manuels et des séances d'information. En outre, il gère mieux l'impact environnemental de l'entretien et du transfert des biens immeubles, et renforce la capacité des employés d'atténuer les répercussions sur l'environnement de leurs activités courantes.

Afin de mieux affirmer son leadership dans le domaine du développement durable, RNCan améliorera et élargira ses programmes visant à accroître le rendement environnemental de ses activités. Il élaborera et mettra en œuvre des stratégies en vue d'améliorer son propre rendement en matière de développement durable tout en faisant progresser les objectifs et buts à cet égard dans l'ensemble du gouvernement. Le Ministère fournira à ses employés de l'information récente et pertinente afin de les aider à comprendre l'impact environnemental de leurs politiques et mesures et de leur permettre de prendre des décisions éclairées dans le cadre de leurs tâches courantes.

Mesure : Améliorer la sensibilisation et la conformité au sein de RNCan dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Enjeux	Stratégies	Objectifs
La conformité juridique de base, des mesures progressives qui excèdent la conformité de base ainsi que des outils et une orientation pour informer les employés sur leurs responsabilités à l'égard de l'environnement, de la santé et de la sécurité sont tous des éléments indispensables à la gestion responsable de l'environnement, de la santé et de la sécurité au sein d'un organisme. Il importe de reconnaître que la conformité, l'innovation et la sensibilisation sont des préoccupations permanentes et qu'il est vital de faire connaître l'information et les méthodes les plus récentes.	RNCan améliorera sa conformité dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité ainsi que la sensibilisation à cet égard en respectant la législation et la réglementation pertinente en vigueur, en utilisant des outils et des concepts novateurs afin d'excéder la conformité juridique de base et en fournissant au personnel une formation et de l'information récente sur l'environnement, la santé et la sécurité.	D'ici 2001, diffuser un guide sur la façon de signaler les situations dangereuses dans le milieu de travail et de mener une enquête à cet égard. D'ici 2002, préparer une directive ministérielle sur l'utilisation des pesticides chimiques sur les terrains du Ministère. D'ici 2002, mettre à jour le Manuel d'évaluation environnementale de RNCan. D'ici 2002, mettre à jour le Guide de protection environnementale de RNCan. D'ici 2003, offrir au personnel dix séances sur les responsabilités à l'égard de l'environnement, de la santé et de la sécurité *(p. ex., LCEE, LCPE, Code canadien du travail, Partie II)*.

Résultats prévus

En respectant ou en dépassant les exigences des lois ou des règlements applicables et en fournissant au personnel une formation récente et des outils de sensibilisation, RNCan fera preuve de leadership et d'innovation en matière de responsabilité dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

Mesure : Gérer les déchets dangereux et non dangereux provenant des activités de RNCan

Enjeux	Stratégies	Objectifs
Les déchets solides non dangereux sont une question de plus en plus pressante car la quantité de déchets produits dépasse la capacité d'absorption des décharges. Il est donc essentiel de réduire, de réutiliser et de recycler les matériaux afin de minimiser les répercussions sur la qualité et l'intégrité globales de l'environnement. Par ailleurs, les déchets dangereux peuvent avoir des répercussions graves sur l'environnement s'ils ne sont pas traités adéquatement. L'identification, le contrôle, le retrait et l'élimination de déchets dangereux sont des activités importantes pour tout organisme qui assure une gestion responsable de l'environnement.	RNCan gérera ses déchets dangereux et non dangereux en partie en maintenant, en élargissant et en faisant connaître son programme d'élimination des produits solides et en donnant des conseils aux employés sur les questions liées à la gestion des déchets dangereux.	D'ici 2002, produire et distribuer du matériel d'orientation sur les questions liées à la gestion des déchets dangereux afin de sensibiliser les employés de RNCan. D'ici 2003, maintenir, élargir et promouvoir le programme zéro déchet de RNCan.

Résultats prévus

En gérant de façon responsable ses déchets dangereux et non dangereux, RNCan sera en mesure de démontrer qu'il prend des mesures concrètes pour atténuer les répercussions de ses activités sur l'environnement.

Mesure : Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à réduire l'utilisation d'énergie et de ressources dans les activités de RNCan

Enjeux	Stratégies	Objectifs
L'utilisation judicieuse des ressources est un principe fondamental à la base de toute tentative sérieuse de réduction des répercussions sur l'environnement. Les liens entre les sources d'énergie, les matériaux et les émissions sont complexes et souvent interchangeables. Toutefois, d'un point de vue pratique, les programmes et les activités visant à réduire la consommation de combustibles fossiles, d'électricité et d'eau présentent le plus grand potentiel de diminution de la demande des ressources primaires.	RNCan économisera de l'énergie et des ressources en participant à un processus interministériel visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les activités internes, en gérant le parc de véhicules plus efficacement, en adoptant une politique d'utilisation efficace de l'espace et en mettant en œuvre une stratégie d'économie d'eau.	D'ici 2001, participer au processus interministériel à l'égard des changements climatiques et de l'écologisation des activités visant à réduire les gaz à effet de serre. D'ici 2001, élaborer et mettre en œuvre un plan d'action triennal en vue d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2010. D'ici 2001, élaborer et mettre en œuvre une politique révisée sur la gestion du parc automobile. D'ici 2002, élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'économie d'eau au sein de RNCan. D'ici 2003, préparer et appliquer une politique visant à utiliser l'espace plus judicieusement à RNCan.

Résultats prévus

En entreprenant des projets visant à améliorer l'efficacité des activités internes, RNCan contribuera aux efforts déployés à grande échelle par le gouvernement en vue de réduire la consommation de ressources primaires et la production non souhaitée d'émissions, comme les gaz à effet de serre.

Mesure : Élaborer une stratégie dans le but de promouvoir l'utilisation de biens et services écoénergétiques dans le cadre des activités de RNCan

Enjeux	Stratégies	Objectifs
Le recours à des biens et des services écoénergétiques ainsi qu'à l'approvisionnement écologique et respectueux de l'environnement vise un même objectif : l'achat de biens et de services qui sont considérés moins néfastes pour l'environnement que les biens et services ordinaires. L'achat écologique a notamment pour objectif de réduire l'utilisation des ressources, les émissions de gaz à effet de serre, les risques pour l'environnement, la santé et les finances, ainsi que les coûts.	RNCan favorisera l'utilisation de biens et de services écoénergétiques en mettant au point une stratégie ministérielle qui va de pair avec les approches du gouvernement fédéral et les progrès réalisés.	D'ici 2003, préparer une stratégie pour donner les grandes lignes de la façon dont RNCan fera la promotion de l'utilisation de biens et de services écoénergétiques dans le cadre de ses propres activités.

Résultats prévus

En participant à des efforts déployés dans l'ensemble du gouvernement pour mettre en œuvre des mécanismes d'achat écologique et en préparant sa propre stratégie qui sera en harmonie avec l'ensemble des progrès réalisés par le gouvernement, RNCan réduira les répercussions sur l'environnement causées par ses propres activités en achetant des biens et des services qui sont respectueux de l'environnement.

Mesure

de la vision

Dans les deux premières pages du présent document, on fait part aux lecteurs de la vision de RNCan d'un avenir durable. Nous considérons que les mesures présentées dans le document consistent en des étapes concrètes pour faire avancer le Canada vers cet avenir. Dans ce contexte, afin de promouvoir le développement durable, les Canadiens et la communauté internationale ont besoin d'information fiable et récente sur les mesures prises à l'égard du développement durable.

Pour parvenir au développement durable, il est essentiel de prendre des décisions éclairées quant aux politiques à établir qui tiennent compte des facteurs économiques, environnementaux et sociaux. Des indicateurs de développement durable permettraient de communiquer les résultats des décisions de mise en œuvre et de jeter les bases pour une amélioration continue dans la promotion du développement durable.

L'élaboration d'instruments de mesure adéquats pour le secteur des ressources naturelles aiderait RNCan et le Canada à rendre compte aux partenaires de leurs progrès en matière de développement durable. En l'absence d'une série d'indicateurs concrets, il continuera d'être difficile de suivre les progrès du Canada et d'axer les activités sur le développement durable.

Dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques de développement durable, RNCan, Statistique Canada et dix autres ministères fédéraux dirigent conjointement un projet sur les indicateurs de développement durable. Ce projet a pour but d'examiner et d'analyser les nombreuses approches adoptées à l'échelle nationale et internationale pour élaborer des indicateurs interreliés de développement durable. Il permettra également d'étudier la pertinence d'activités choisies et d'une série d'indicateurs appropriés au processus décisionnel au Canada. Ce projet contribuera à l'élaboration d'une série d'indicateurs nationaux du développement durable mis au point par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, que le gouvernement fédéral s'est engagé à financer dans le budget déposé en février 2000. Il contribuera également au thème *Connaissances et information : indicateurs de développement durable* adopté par les ministères et organismes fédéraux à la suite du Forum des leaders des sous-ministres fédéraux et des dirigeants de l'industrie et du secteur privé qui a eu lieu en avril 2000.

Afin que RNCan puisse continuer d'être un chef de file dans le domaine du développement durable, il est essentiel de démontrer la capacité de fournir de l'information économique, sociale et scientifique à l'appui des décisions relatives aux ressources naturelles. À l'heure actuelle, le Ministère recueille et fournit de l'information sur les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux dans certains domaines et travaille à l'élaboration d'indicateurs de développement durable au sein de ses divers secteurs. Donner accès aux Canadiens à cette information est une étape nécessaire, et le Ministère devra peut-être améliorer encore davantage ces indicateurs.

En novembre 1999, des organismes non gouvernementaux, des collectivités autochtones, des universités, des industries et le gouvernement ont uni leurs efforts pour établir un cadre pour les indicateurs de développement durable dans le secteur des minéraux et des métaux. Le processus équitable et ouvert a

favorisé la coopération et a permis de parvenir à un consensus sur un énoncé commun des perspectives d'avenir pour l'exploitation et l'utilisation des minéraux et des métaux au Canada. Après une période de consultation, le comité directeur préparera, avec l'aide d'un groupe de travail multilatéral remanié, une série d'indicateurs de développement durable provisoires pour les minéraux et les métaux.

Au cours de la dernière année, RNCan a entrepris une vaste démarche interne dans le but d'élaborer une série d'indicateurs nationaux pour l'énergie. On a conçu des indicateurs liés aux trois éléments du développement durable en veillant à établir des indicateurs où il y avait chevauchement entre les éléments économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Des consultations externes menées à l'automne 2000 ont confirmé l'approche prise.

Les responsables de l'Atlas national du Canada ont entrepris un examen exhaustif des besoins des utilisateurs en consultation avec les responsables de l'élaboration des politiques relatives au développement durable. Cet examen a révélé une série d'exigences pour utiliser efficacement l'information géospatiale à l'appui du processus d'élaboration de politiques à l'égard du développement durable. Le rôle de l'Atlas en matière de développement durable repose sur la façon dont il présente une vaste source de données conséquentes, intégrées et documentées sur les caractéristiques physiques, environnementales, sociales, économiques et culturelles du Canada.

En 1995, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a préparé un cadre de critères et d'indicateurs pour l'aménagement durable des forêts. En 1997, le Canada a publié *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts* du Canada, un document qui décrit la capacité du Canada de rendre compte de l'aménagement durable. Lors de sa rencontre annuelle qui a eu lieu le 14 août 2000, le CCMF a diffusé le rapport *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts : bilan national 2000*, qui illustre l'engagement soutenu et l'approche scientifique du Canada en faveur de l'aménagement durable de ses forêts.

À l'échelle internationale, la diffusion d'une telle information offre la possibilité au Canada de rendre compte du développement durable de ses ressources naturelles à différents organismes, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques. Notre travail au pays dans le domaine des critères et des indicateurs, et notre rôle d'agent de liaison et de membre du Processus de Montréal, qui comprend douze pays comportant de grandes régions de forêts tempérées et boréales, permettent au Canada d'être un chef de file mondial dans ce domaine et d'accroître son influence en faisant connaître son programme international. Par ailleurs, les indicateurs permettront au gouvernement fédéral et aux industries canadiennes de démontrer à la communauté internationale les bonnes pratiques que le Canada a adoptées.

D'ici la fin de 2003, Ressources naturelles Canada sera en mesure, grâce à l'élaboration et à la communication d'indicateurs, de commencer à mesurer les progrès réalisés à l'égard de la *vision d'un avenir durable* du Ministère.

Annexe A

Responsabilité à trois niveaux

Le travail de RNCan dans la promotion du développement durable peut être évalué par les intéressés à trois niveaux différents.

Au niveau de base, grâce à des rapports réguliers sur les engagements à l'action, les intéressés sauront clairement dans quelle mesure le ministère s'acquitte de ses engagements.

Au deuxième niveau, par le peaufinement des indicateurs et l'établissement des objectifs, le rendement de RNCan pourra être mesuré en regard des objectifs de la Stratégie.

Enfin, à un plus grand niveau, les progrès du Canada dans le développement durable de ses ressources naturelles pourront être évalués par des indicateurs portant sur les pratiques de développement durable dans les domaines de la gestion des forêts, de l'énergie, des minéraux et des métaux, ce qui va au-delà de la contribution de RNCan.

RNCan a élaboré un Cadre de mesure du rendement qui comprend un ensemble clair de buts, d'objectifs et d'indicateurs de rendement. Les indicateurs de rendement, qui figuraient sous forme provisoire dans la première Stratégie de développement durable, ont été peaufinés en consultation avec nos intéressés. Ces derniers permettront aux Canadiens et aux Canadiennes d'évaluer les progrès accomplis par RNCan en vue d'atteindre les buts et les objectifs fixés dans le contexte du développement durable et de la saine gestion. Le Cadre sert de fondement à tous les documents de planification et de rapports du Ministère. À cet égard, il satisfait aux exigences de la Stratégie du développement durable du Ministère, de la Stratégie fédérale des sciences et de la technologie et des pratiques de gestion interne.

RNCan a démontré son approche distincte aux rapports sur les indicateurs de rendement dans le Rapport sur le rendement ministériel (RRM) qui a été déposé au Parlement en octobre 1999. Chaque indicateur - un pour chacun des cinq objectifs du ministère – porte sur quatre éléments (représentation graphique, interprétation du graphique, description de la contribution de RNCan et prochaines étapes) pour communiquer la situation de RNCan. L'information comprend une combinaison d'objectifs chiffrés, d'objectifs d'orientation (i.e. maintenir ou améliorer le rendement actuel) et d'analyse et de surveillance des tendances (i.e. lorsqu'il est trop difficile d'attribuer la contribution du ministère à un « macro »-indicateur, même si l'indicateur est d'une grande importance pour RNCan).

C'est en se basant sur le rapport initial sur les indicateurs de rendement que RNCan a préparé un échéancier de rapport pour les trois prochaines années. Les tableaux suivants présentent le Cadre de mesure du rendement de RNCan et indiquent la date de rapport pour chaque indicateur de rendement – pour publication dans le Rapport sur le rendement de RNCan. Le calendrier de rapport renseignera les Canadiens et les Canadiennes au sujet de la date prévue d'évaluation des progrès du Ministère quant à l'atteinte des buts et des objectifs au moyen d'indicateurs précis.

But 1 : Pour fournir aux Canadiens de l'information afin de prendre des décisions équilibrées au sujet des ressources naturelles

OBJECTIFS Qui se manifeste par:	INDICATEURS DE RENDEMENT	OBJECTIFS ET APPROCHES	DATE DE RAPPORT*
1.1 Créer des connaissances intégrées et facilement accessibles sur l'état de la masse continentale et des ressources naturelles du Canada ainsi que sur les dimensions économique, environnementale et sociale de leur utilisation.	1.1.1 Clients satisfaits de la pertinence, de l'accessibilité et de la qualité de l'information.	Maintenir ou améliorer le niveau d'utilisation et le degré de satisfaction.	2001
	1.1.2 Degré de sensibilisation du public à l'importance et à la pertinence des secteurs des ressources naturelles, des questions soulevées à leur propos et des activités de S-T que poursuit RNCan dans ce domaine.	Maintenir ou améliorer le degré de sensibilisation actuel.	2001
	1.1.3 Adoption de technologies et de pratiques mises au point avec l'aide de RNCan.	Ne s'applique pas.	2002
1.2 Promouvoir, sur les plans national et international, une plus grande coopération et un meilleur consensus à l'égard de questions, de politiques, d'objectifs et de mesures concernant le développement durable.	1.2.1 Participation à des activités multipartites nationales et internationales en matière de développement durable, et influence exercée sur celles-ci.	Maintenir ou améliorer la participation et l'influence.	2001
	1.2.2 Effet de levier des projets de S-T partagés de RNCan.	Maintenir ou améliorer les contributions financières et non financières obtenues.	2001
1.3 Établir et promouvoir des approches fiscales, réglementaires et volontaires favorisant le développement durable des ressources naturelles.	1.3.1 Participation à des initiatives fiscales, réglementaires et volontaires en matière de développement durable, et influence exercée sur celles-ci.	Maintenir ou améliorer la participation et l'influence.	2002 2003
	1.3.2 Influence sur la réglementation, des recommandations basées sur la S-T de RNCan.	Ne s'applique pas.	

But 2 : Pour fournir aux Canadiens des avantages économiques, environnementaux et sociaux dérivés des ressources naturelles pour les générations actuelles et futures.

OBJECTIFS Qui se manifeste par:	INDICATEURS DE RENDEMENT	OBJECTIFS ET APPROCHES	DATE DE RAPPORT
2.1 Créer des occasions d'affaires et promouvoir l'investissement dans des applications novatrices et à valeur ajoutée des ressources naturelles.	2.1.1 Impact économique de la S-T de RNCan.	Analyse et suivi des tendances.	2002
	2.1.2 Situation de l'emploi et productivité dans l'industrie des ressources et des industries connexes.	Analyse et suivi des tendances.	2001
	2.1.3 Contribution du secteur des ressources naturelles au produit intérieur brut.	Analyse et suivi des tendances.	2001
	2.1.4 Capitaux investis dans l'industrie des ressources et les industries connexes.	Analyse et suivi des tendances.	2002

*La date de rapport indique les indicateurs de rendement qui seront abordés dans le Rapport sur le rendement du Ministère de l'année indiquée.

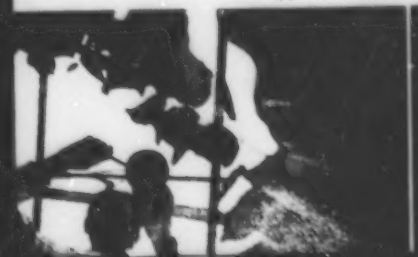

But 2 suite...

OBJECTIFS Qui se manifeste par:	INDICATEURS DE RENDEMENT	OBJECTIFS ET APPROCHES	DATE DE RAPPORT
2.2 Conserver et étendre l'accès aux marchés internationaux des produits, connaissances, technologies et services canadiens fondés sur les ressources naturelles.	2.2.1 Valeur et pourcentage des exportations de produits associés aux ressources.	Analyse et suivi des tendances.	2003
2.3 Renforcer la capacité des collectivités à générer une activité économique durable fondée sur les ressources naturelles.	2.3.1 Nombre de projets conjoints avec des collectivités rurales, autochtones et nordiques, et montant des fonds complémentaires recueillis dans le cadre de ces projets.	Analyse et suivi des tendances.	2001
	2.3.2 Nombre d'emplois occupés par des Autochtones et des habitants de collectivités nordiques dans le secteur des ressources naturelles.	Analyse et suivi des tendances.	2003

But 3 : Pour fournir aux Canadiens des stratégies pour gérer les répercussions environnementales dans le secteur des ressources naturelles.

OBJECTIFS Qui se manifeste par:	INDICATEURS DE RENDEMENT	OBJECTIFS ET APPROCHES	DATE DE RAPPORT
3.1 Aider à limiter le changement climatique et à s'y adapter.	3.1.1 a) Émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au Protocole de Kyoto. b) Rapport des émissions de gaz à effet de serre au produit intérieur brut, comparé à celui des autres pays.	L'objectif du Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto est de réduire les émissions de gaz à effet de serre à 6 p. 100 sous les niveaux de 1990 entre 2008 et 2012.	2001
	3.1.2 Tendances de l'utilisation des énergies renouvelables.	Analyse et suivi des tendances.	2002
	3.1.3 Tendances de l'efficacité énergétique.	Une fois l'indice d'efficacité énergétique conçu, on formulera un objectif d'action tendanciel et on considérera d'adopter un objectif d'action quantitatif.	2001

But 3 suite...

OBJECTIFS Qui se manifeste par:	INDICATEURS DE RENDEMENT	OBJECTIFS ET APPROCHES	DATE DE RAPPORT
	3.1.4 Émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du gouvernement fédéral.	Avant 2005, réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du gouvernement fédéral à 20 p. 100 sous les niveaux de 1990.	2003
	3.1.5 Progrès en matière d'identification des impacts et des mesures d'adaptation.	À déterminer.	2001
3.2 Promouvoir la science, la technologie et des pratiques de gérance qui réduisent les répercussions sur l'environnement, conservent la biodiversité et augmentent l'efficacité de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles.	3.2.1 Influence sur l'environnement de la science, de la technologie et des pratiques de gestion de RNCan.	Maintenir ou améliorer l'influence de RNCan.	2001
3.3 Protéger l'environnement du Canada contre les risques associés à l'exploitation et à l'utilisation des ressources naturelles.	3.3.1 Progrès dans l'élimination des dangers associés à l'exploitation et à l'utilisation des ressources naturelles.	Maintenir ou améliorer les mesures de protection pour chaque type de risque.	2002

But 4 : Pour fournir aux Canadiens un milieu sûr dans le secteur des ressources naturelles.

OBJECTIFS Qui se manifeste par:	INDICATEURS DE RENDEMENT	OBJECTIFS ET APPROCHES	DATE DE RAPPORT
4.1 Protéger les Canadiens contre les risques naturels.	4.1.1 Impact de la S-T de RNCan sur l'identification des désastres naturels, l'atténuation de leurs effets et les mesures d'intervention.	Impact de chaque type de désastre.	2001
4.2 Entretenir un cadre national pour le positionnement spatial, la cartographie et l'entretien des frontières.	4.2.1 Clients satisfaits des cartes aéronautiques, du Système d'arpentage des terres du Canada et du Système canadien de référence spatiale.	Des normes de service existent pour les trois éléments. Respecter les délais cycliques à tout coup. Maintenir les normes.	2001
4.3 Promouvoir l'utilisation sécuritaire des explosifs et des pièces pyrotechniques.	4.3.1 Fréquence des accidents et des incidents survenus dans les industries des explosifs et des pièces pyrotechniques au Canada.	Aucun accident, aucun incident.	2002
4.4 Améliorer la sûreté et la sécurité dans le secteur des ressources naturelles du Canada.	4.4.1 Impact des cadres de réglementation sur la transmission de l'énergie, la mise en valeur des régions extracôtières et l'industrie canadienne de l'uranium et du nucléaire.	Améliorations apportées aux règlements et aux lignes directrices.	2003

But 5 : Pour fournir aux Canadiens un ministère géré avec efficience et efficacité.

OBJECTIFS Qui se manifeste par:	INDICATEURS DE RENDEMENT	OBJECTIFS ET APPROCHES	DATE DE RAPPORT
5.1 Gérer les ressources de RNCan de manière responsable.	5.1.1 Employés satisfaits des pratiques de gestion de RNCan.	Suivi et analyse des tendances, et mesures correctives au besoin.	2001
	5.1.2 Progrès dans le maintien et l'amélioration de l'intégrité des programmes de RNCan.	À déterminer.	2001
	5.1.3 Économies réalisées grâce à la rationalisation des processus administratifs, à l'innovation dans la prestation de services, au commerce électronique, à une meilleure gestion des installations, ainsi qu'aux achats en nombre et aux contrats de technologie de l'information.	À déterminer pour chaque projet.	2003
5.2 Améliorer continuellement les produits, les services et les activités de RNCan.	5.2.1 Mise en oeuvre des recommandations découlant de vérifications, d'évaluations ou d'autres études sur les pratiques de gestion et de fonctionnement de RNCan.	À déterminer.	2001
	5.2.2 Progrès dans l'application de pratiques de gestion de pointe.	Spécifique au Secteur.	2003
5.3 Développement durable dans les opérations de RNCan	5.3.1 Progrès dans l'application de la série de normes ISO 14000 au Système de gestion de l'environnement (SGE) du Ministère.	Avant l'an 2000, devenir conforme à la série de normes ISO 14000.	2003
	5.3.2 Progrès relatifs à la mise en oeuvre des vérifications d'hygiène et de sécurité du milieu et des évaluations environnementales menées sur les activités de RNCan.	Mise en oeuvre de 100 p. 100 des mesures d'action découlant des vérifications et des évaluations.	2001
	5.3.3 Quantité de déchets solides non dangereux générés par les activités de RNCan par personne par année.	Avant l'an 2000, réduire de 50 p. 100 les déchets solides non dangereux par rapport au niveau déterminé par les vérifications de 1995-1996.	2002
	5.3.4 Nombre de véhicules convertis aux carburants de remplacement.	Avant 2004, convertir 75 p. 100 du parc automobile aux carburants de remplacement (si la conversion est possible du point de vue technique et opérationnel).	2002
	5.3.5 Quantité d'énergie verte achetée par RNCan.	Acheter annuellement 10 000 MWh.	2001

Annexe B

Principes opérationnels pour le développement durable

Les principes directeurs suivants guideront le travail du Ministère concernant la SDD – *pour aujourd'hui et pour demain*

Responsabilisation et transparence – Dans les limites de son mandat, le Ministère établira des plans d'action axés sur les résultats qui indiqueront ce qu'il entend faire et dans quel délai, et fournira des indicateurs pour mesurer les progrès en matière de développement durable. Il contrôlera les résultats de ses activités, corrigera le cap au besoin et fera rapport publiquement sur sa performance. Il veillera à établir des processus décisionnels ouverts.

Partenariats et consultations – Le Ministère continuera d'exercer, en collaboration avec une foule d'intervenants, les responsabilités fédérales qui contribuent au développement durable dans le secteur des ressources naturelles. Il consultera ses partenaires pour prendre connaissance de leurs besoins et s'entendre avec eux sur des objectifs et des plans d'action communs.

Intégration des décisions – Le Ministère assoira ses décisions sur des principes sociaux, économiques et environnementaux judicieux, en misant sur des outils tels que l'évaluation environnementale et l'évaluation scientifique des risques. Il sera mieux équipé pour évaluer les effets à long terme de ses décisions sur l'environnement, leurs coûts et leurs retombées économiques, de même que leurs répercussions sur la société.

Science et connaissances – Le Ministère fera la promotion de l'utilisation et la disponibilité des données scientifiques, du savoir traditionnel et de processus analytiques sains pour évaluer et gérer les risques pour l'environnement, la santé humaine, la société et l'économie.

Précaution – En cas de possibilité de dommages graves ou irréversibles, il ne sera pas question de reporter, sous prétexte qu'il n'y a pas de certitude scientifique, la mise en œuvre de mesures qui sont par ailleurs rentables et qui peuvent contribuer à prévenir une dégradation de l'environnement.

Prévision et prévention – Il est plus facile de prévenir les problèmes que de les régler. Le Ministère privilégiera la prévention de la pollution plutôt que la décontamination, évitera ou réduira la production de déchets et la pollution, et utilisera plus efficacement les ressources.

Intégrité des écosystèmes – Le Ministère reconnaît que l'exploitation des ressources doit tenir compte de la capacité des écosystèmes naturels de réagir, de s'adapter et de survivre à des perturbations d'origine humaine tout en exerçant les fonctions écologiques nécessaires pour permettre la vie.

Utilisation efficiente des ressources – Le Ministère fera la promotion des politiques, des méthodes et des technologies qui réduisent la consommation et font l'usage le plus efficace possible des ressources naturelles, de manière à favoriser une économie prospère tout en limitant le plus possible la quantité de déchets produits et en atténuant les effets de ses activités sur l'environnement.

Amélioration continue et innovation – L'engagement du Ministère envers le développement durable sera fondé sur l'acceptation de nouvelles approches, le Ministère devra constamment actualiser et adapter sa démarche en fonction des nouvelles connaissances, technologies, information et idées.

Équité entre les générations – Le Ministère assumera sa responsabilité qui consiste à léguer aux générations futures le patrimoine naturel, les possibilités économiques et le bien-être social qui leur reviennent légitimement.

Responsabilité partagée – L'ensemble du gouvernement et la population sont responsables du développement durable.

Prêcher par l'exemple – Le Ministère fera la promotion du développement durable dans le cadre de ses actions ainsi qu'au moyen de lois, politiques et programmes.

Annexe C

Préparation en vue de la SDD – pour aujourd'hui et pour demain

RNCan a commencé à préparer la deuxième Stratégie de développement durable immédiatement après avoir déposé la première. Au cours de la période de trois ans qui s'est écoulée depuis la mise en œuvre de la première stratégie, RNCan a :

- **examiné et évalué les buts et objectifs du Ministère;**
- **établi des objectifs mesurables et un calendrier d'exécution;**
- **identifié les collectivités tributaires des ressources naturelles en vue d'établir un dialogue avec des représentants de ces collectivités;**
- **consulté les partenaires sur un cadre de mesure du rendement;**
- **amélioré le système de gestion du Ministère;**
- **fait état des progrès réalisés aux partenaires et aux membres du Parlement;**
- **mené un examen à l'interne sur la première SDD du Ministère;**
- **évalué les circonstances changeantes qui ont eu une incidence sur l'élaboration de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*.**

La participation continue des citoyens a été au cœur de ces préparations. En effet, au cours de la période de trois ans, une vaste gamme de participants de toutes les régions du pays ont participé au processus de mise en œuvre et d'amélioration de la Stratégie de développement durable en fournissant à RNCan des conseils et des renseignements utiles sur chaque secteur de la société.

Examen des buts, objectifs et cibles

Au début de 1998, la haute direction a constaté un écart avec le cadre de mesure du rendement présenté dans la première SDD. Les efforts déployés par le Ministère pour aider à assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens n'étaient pas intégrés adéquatement aux buts. Le Ministère a donc établi de nouveaux buts et sous-objectifs pour tenir compte de cet important aspect social du développement durable. Il a également modifié le cadre de mesure du rendement afin d'inclure les changements. Par ailleurs, il a conçu des indicateurs de rendement provisoires pour les nouveaux buts et objectifs et a examiné les indicateurs provisoires pour les buts et objectifs déjà existants. Par la suite, le Ministère a consulté les intervenants sur le cadre de mesure du rendement afin d'élaborer des indicateurs qui communiquent efficacement les progrès réalisés et les résultats.

Le Commissaire à l'environnement et au développement recommandait aux ministères, dans le rapport qu'il a déposé en mai 1998, d'établir des objectifs clairs pour évaluer les progrès réalisés à l'égard du développement durable. RNCan a donné suite à cette recommandation en fixant 125 objectifs mesurables avec un calendrier d'exécution pour les 68 engagements à l'action pris dans le cadre de la stratégie. Il a également établi des buts correspondant aux indicateurs de mesure du rendement.

Par ailleurs, RNCan a élaboré en 1999 un Système de gestion des points de suivi – développement durable (SGPS-DD). Ce système est un outil de suivi et d'établissement de rapports sur Internet qui permet au Ministère de renseigner la haute direction, le personnel et les partenaires sur les progrès réalisés et le rendement des engagements à l'action pris dans le cadre de la Stratégie de développement durable.

Un dialogue continu avec les partenaires

En janvier 2000, le ministre des Ressources naturelles a distribué le rapport Le développement durable : de l'engagement à l'action à ses partenaires, notamment de l'industrie, d'universités, de collectivités, de groupes environnementaux, d'autres pouvoirs publics, d'associations autochtones, les membres du Parlement et les sénateurs. Le sous-ministre de RNCan a envoyé un message à tous les employés du Ministère afin de les aviser qu'ils pouvaient consulter le document sur le site Internet du Ministère.

Le rapport d'étape était accompagné d'un bref questionnaire, Questions et attentes, qui visait à recueillir de l'information sur les progrès réalisés dans le cadre de la SDD de 1997, à comprendre les principales questions et préoccupations de la population canadienne à l'égard du développement durable des ressources naturelles, et à déterminer les attentes face à la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*. On peut également consulter le rapport d'étape et le questionnaire à la page du développement durable du site Internet de RNCan (http://www.rncan.gc.ca/dmo/susdev).

Au total, 165 questionnaires ont été retournés par courriel, par télécopieur et par courrier. Bien que plus de 80 p. 100 des répondants ont indiqué que RNCan répondait aux attentes relativement aux progrès ou les surpassait, certains ont proposé des améliorations à apporter. La suggestion qui revenait le plus souvent concernait la communication d'information plus détaillée sur les progrès.

Par ailleurs, en janvier 2000, une présentation a été faite au comité de gestion de RNCan sur la mise en œuvre au sein du Ministère de la première SDD et sur la voie à suivre pour l'élaboration de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*. Le comité de gestion a fourni une orientation sur les secteurs d'intérêt pour la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*, et a souligné l'importance de mettre davantage l'accent sur les dimensions sociales du développement durable.

Un groupe consultatif indépendant composé de 12 partenaires représentants a ensuite été formé au printemps pour examiner les résultats du questionnaire Questions et attentes et pour fournir une orientation pour la préparation de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*. Le groupe a cerné des domaines spécifiques où RNCan doit faire preuve de leadership, certains changements à l'échelle nationale et internationale qui ont eu une incidence sur les questions et les approches que RNCan doit tenir compte, les thèmes de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*, et les résultats souhaités pour 2003. L'approche adoptée pour la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* a ensuite été présentée à des groupes de partenaires clés, notamment le Conseil consultatif des sciences et de la technologie du ministre Goodale, le Comité de l'environnement du Conseil canadien pour le commerce international et d'autres ministères fédéraux. Cette approche décrivait les grandes lignes du document de travail, faisant état des principaux domaines où des mesures seraient prises ainsi que de nos intentions de distribuer le document et de rencontrer les partenaires et, ensuite, de préparer la version finale du document pour décembre 2000.

Examen de la Stratégie de développement durable de 1997

Au printemps 2000, la Direction de la vérification et de l'évaluation de RNCan a examiné le processus de mise en œuvre de la première Stratégie de développement durable du Ministère. Elle a conclu que

RNCan a atteint la plupart des objectifs fixés dans le cadre de la première SDD et que le Ministère était en bonne position pour élaborer la deuxième stratégie. Cependant, au cours de son examen, la Direction a cerné cinq domaines qui permettraient à RNCan de mieux atteindre ses objectifs en matière de développement durable :

- Il serait utile pour RNCan de produire des rapports d'étape exhaustifs sur les progrès réalisés à l'égard de tous les engagements pris dans le cadre de la SDD, en fournissant notamment des explications sur les engagements qui n'avaient pas été complètement atteints au moment de la préparation du rapport en plus de faire état des objectifs atteints. Ce processus devrait également comporter des explications sur les critères utilisés pour déterminer si les engagements ont été respectés.
- RNCan devrait veiller à ce qu'il y ait un cadre en place pour documenter les progrès réalisés à l'égard des engagements pris en établissant des critères de mesure cohérents et des normes régissant le processus de documentation pour l'ensemble du Ministère.
- RNCan devrait veiller à identifier les agents responsables de la mise en œuvre des engagements qui seront pris dans le cadre de la SDD, à décrire clairement les responsabilités liées à la SDD et à faire accepter ces dernières aux agents. Il doit également s'assurer que ces responsabilités sont transférées à d'autres personnes s'il y a un roulement de personnel et que les responsabilités sont clairement documentées.
- Dans la préparation de la SDD – Pour aujourd'hui et pour demain, RNCan devrait veiller à intégrer les leçons apprises de cette démarche. Cela aiderait les gestionnaires à apprendre des leçons tirées de la première Stratégie. En outre, ces connaissances pourraient aider à assurer un équilibre adéquat entre le respect des engagements et la nécessité de « repousser les limites » en matière des mesures prises par le Ministère pour atteindre les buts du développement durable.
- RNCan devrait s'assurer que son système électronique d'établissement de rapports sur les engagements pris dans le cadre de la SDD (SGPS-DD) répond aux exigences des utilisateurs.

Étant donné qu'une amélioration continue est essentielle à la promotion du développement durable, ces suggestions renforceront la capacité de RNCan de mettre en œuvre la SDD. On donnera suite à la recommandation de faire état de tous les engagements dans des rapports provisoires ou d'étape en améliorant le Système de gestion des points de suivi – développement durable (SGPS-DD) du Ministère.

Nous reconnaissons la nécessité d'établir une documentation et des normes de mesure cohérentes dans tous les secteurs pour les progrès réalisés à l'égard de chaque engagement. Nous reconnaissons également que les coordonnateurs de chaque secteur pourraient être mieux identifiés et leurs responsabilités mieux documentées. L'amélioration du SGPS-DD et la mise en œuvre de la SDD - Pour aujourd'hui et pour demain permettront de remédier à ce problème.

Préparation en vue de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* – Document de travail et consultations

Au printemps de 2000, RNCan s'est fondé sur les résultats préliminaires du questionnaire *Questions et attentes* et du groupe consultatif pour préparer un document de travail qui servirait à mener d'autres consultations auprès des partenaires. L'équipe chargée du développement durable du Ministère a révisé les engagements à l'action pris dans le cadre de la SDD de 1997 dans le but de faire fond sur les engagements déjà pris et les possibilités stratégiques pour la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain*.

En août 2000, le Ministre a distribué aux partenaires de RNCan *Cheminement vers la Stratégie de développement durable (SDD) 2000 – Document de travail*. Dans ce document, on souligne les domaines où RNCan pourrait exceller et on établit les

mesures proposées qui décrivent comment RNCan pourrait exceller. Ceci nous a permis d'engager une discussion plus approfondie avec nos partenaires – afin de déterminer ce qui avait réellement changé au cours des trois premières années, de proposer des mesures qui permettraient de relever les plus importants défis liés au développement durable et d'évaluer ces mesures proposées avec nos partenaires.

Le document de travail était accompagné d'un bref questionnaire, *Actions et attentes*, qui visait à recueillir de l'information auprès des partenaires sur les mesures que RNCan envisage de prendre dans le cadre de la *SDD – Pour aujourd'hui et pour demain* Le sous-ministre de RNCan a envoyé un message à tous les employés du Ministère pour les inviter à lire le document et à prendre part à l'élaboration de la nouvelle SDD. Un deuxième groupe consultatif a été formé pour examiner le document *The Path Forward* avant sa publication.

Des consultations avec des partenaires de l'extérieur ont eu lieu à Calgary, Halifax et Ottawa afin d'obtenir des commentaires sur le document et les mesures proposées. Des représentants d'universités, d'entreprises privées, d'associations de l'industrie, d'organismes non gouvernementaux, de groupes autochtones, de municipalités ainsi que de ministères provinciaux et fédéraux ont assisté à ces trois sessions. En outre, des consultations ont eu lieu avec le personnel de RNCan à Edmonton, Dartmouth et Ottawa. L'équipe chargée du développement durable de RNCan a rencontré des représentants d'autres ministères fédéraux pour déterminer quelles étaient les mesures proposées qui pouvaient être entreprises conjointement. Dans le cadre du processus de consultations, RNCan a fait état des résultats d'un examen entrepris par la Direction de la vérification et de l'évaluation sur la Stratégie de développement durable de 1997. Les résultats des consultations ont été publiés dans un document sommaire intitulé *Ce que vous avez dit en 2000* qui a été distribué aux participants. Le Comité consultatif a examiné la version finale de la SDD - Maintenant et pour l'avenir, en janvier 2001 afin de formuler des commentaires avant que le document soit déposé au Parlement.

Stratégie de développement durable dans le Nord

RNCan a participé activement à l'élaboration d'une Stratégie de développement durable dans le Nord, menée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC). Des représentants d'Environnement Canada, de RNCan, d'AINC, d'Affaires étrangères et Commerce international Canada, de Pêches et Océans Canada et de Santé Canada ont mené des consultations à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. Ces rencontres ont permis aux ministères de présenter leur stratégie de développement durable ministérielle et d'obtenir conseil sur la façon de procéder pour élaborer la Stratégie.

AnnexeD

Mandat et organisation du Ministère

Ressources naturelles Canada est un ministère à vocation économique et scientifique ayant pour mandat de promouvoir l'exploitation et l'utilisation responsable des ressources minérales, énergétiques et forestières du Canada; de mieux faire connaître la masse continentale du Canada; et de recueillir et de diffuser de l'information sur l'exploitation durable des ressources. Le Ministère effectue de la recherche et des levés techniques afin d'évaluer les ressources du Canada, notamment la structure géologique et les limites juridiques. RNCan est également autorisé à fournir le cadre national de référence pour le positionnement spatial, à préparer et à publier des cartes, à mener des travaux de recherche scientifique et économique sur les industries énergétiques, forestières, minières et métallurgiques, et à établir et exploiter des laboratoires scientifiques à ces fins.

Mandat du Ministère

RNCan est responsable des politiques fédérales visant les ressources ainsi que de la science et la technologie qui appuient le développement durable et la compétitivité des secteurs énergétiques, forestiers, miniers et connexes. Le Ministère permet au gouvernement du Canada d'étudier en profondeur les questions liées aux ressources dans un contexte national.

En vertu de la loi, le ministre des Ressources naturelles du Canada est responsable de ce qui suit :

- **Coordonner, promouvoir, recommander et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des procédés pertinents au mandat de RNCan.**
- **Favoriser la gestion intégrée et le développement durable des ressources naturelles du Canada.**
- **Aider au perfectionnement et à la promotion des compétences scientifiques et technologiques au pays.**
- **Recueillir, compiler, analyser, coordonner et diffuser de l'information sur les activités et les progrès dans les domaines de la science, de la technologie, de l'économie, de l'industrie, de la gestion, du marketing et autres concernant les ressources naturelles du Canada.**
- **Participer à l'élaboration et à l'application de codes et de normes pour le positionnement spatial et les produits provenant des ressources naturelles, et pour la gestion et l'utilisation des ressources naturelles.**
- **Améliorer la technologie de la télédétection et promouvoir le développement de l'industrie canadienne dans ce domaine.**
- **Favoriser l'exploitation et l'utilisation responsable des ressources naturelles du Canada et la compétitivité des produits provenant des ressources naturelles du pays.**
- **Travailler en vue d'élargir et de promouvoir les marchés pour les produits provenant des ressources naturelles et les industries de la géomatique du Canada, et ce, tant au pays qu'à l'étranger.**
- **Travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes non gouvernementaux du Canada et promouvoir la coopération entre les pays et les organismes internationaux.**

Autres organismes

RNCan maintient un lien spécial avec des organismes qui rendent compte au Parlement par le biais du ministre des Ressources naturelles. Au nombre de ces organismes, mentionnons l'Office national de l'énergie, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (anciennement la Commission de contrôle de l'énergie atomique), Énergie atomique du Canada limitée, l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie et la Société de développement du Cap-Breton. Ces organismes ne participent pas à la stratégie de développement durable du Ministère.

Organisation

RNCan compte cinq secteurs et trois directions. La Direction de la planification stratégique et de la coordination est l'organisme central du Ministère en matière de leadership, d'expertise et de conseils concernant les politiques stratégiques pour les priorités du Ministère et de son portefeuille, les questions sectorielles de politique et de science, et le développement durable au Canada et à l'étranger. Elle dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.

Le Secteur des sciences de la Terre est le principal organisme du gouvernement fédéral pour les connaissances et l'information sur les sciences de la Terre. Géomatique Canada fournit un système fiable de levés, de données de télédétection ainsi que d'information à référence géographique sur la masse continentale du Canada. La Commission géologique du Canada est l'un des principaux collaborateurs à la vaste base de connaissances géoscientifiques du Canada. L'Étude du plateau continental polaire aide les projets de recherche scientifique dans les régions arctiques en fournissant un soutien logistique global.

Le Service canadien des forêts favorise l'aménagement durable des forêts canadiennes et la compétitivité des industries forestières canadiennes pour le bien-être des générations actuelles et futures. Il assure la prestation de son programme de science et technologie par l'entremise de cinq réseaux nationaux de recherche scientifique ayant des activités dans cinq centres de recherche régionaux et bureaux centraux.

Le Secteur des minéraux et des métaux favorise le développement durable de l'industrie des minéraux et des métaux en intégrant les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il donne des conseils sur l'élaboration des politiques, offre des activités de science et technologie ainsi que fournit des données statistiques et de l'information sur les produits de base à l'appui du processus décisionnel. Il est également la principale source d'expertise du gouvernement fédéral dans le domaine de la technologie et de la réglementation des explosifs.

Le Secteur de l'énergie fait la promotion du développement durable et de l'exploitation sans risque et efficace des ressources énergétiques du Canada par le truchement de ses politiques, de ses programmes ainsi que de ses activités en science et technologie. Il évalue l'incidence économique, régionale, internationale et environnementale possible de l'exploitation et de l'utilisation de l'énergie du Canada. En outre, il donne des renseignements et des conseils techniques à l'industrie de l'énergie et au gouvernement. Sa base de connaissances aide le gouvernement du Canada à élaborer des politiques, à appliquer ses règlements, à remplir ses engagements internationaux et à stimuler la création d'emplois et la croissance économique.

Le Secteur des services intégrés fournit au Ministère un soutien pour la gestion efficace et efficiente des ressources dans les domaines des finances, de l'administration, des ressources humaines, de la gestion de l'information, de la technologie de l'information et des affaires environnementales.

Par ailleurs, les Directions des communications et de la vérification et de l'évaluation contribuent aussi à sensibiliser les Canadiens, les clients et les employés au mandat et aux programmes de RNCan.